



Bilan et perspectives des 10 ans de la Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais

Dix ans d'action et de nouveaux défis

Bilan et perspectives des 10 ans
de la Mission Bassin Minier
Nord - Pas de Calais

Dix ans d'action et de nouveaux défis

Bilan et perspectives des 10 ans de la Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais

Dix ans d'action et de nouveaux défis

Sommaire

<i>Editorial par Gilbert Rolos</i>	4
1 Dix ans pour bâtir un futur	6
1.1. La genèse : l'émergence d'une stratégie sans acteurs.....	7
1.2. Ce qui s'est fait et ce qui se fait.....	11
1.2.1. Les temps de l'action	
1.2.2. Le contenu et les termes de l'action	
2 Un bilan d'étape	18
2.1. La Mission Bassin Minier : un outil performant pour des territoires en mouvement.....	19
2.2. De la genèse au «puzzle» : évolution et complexité de l'ingénierie	21
2.3. Le bassin minier a-t-il changé? La mutation des territoires.....	24
2.3.1. La poursuite d'une longue convalescence	
2.3.2. Des territoires à plusieurs vitesses	
2.4. Le regard des autres : une attention qui invite à l'ambition.....	27
2.4.1. Vers la fin d'un lourd passif symbolique	
2.4.2. Un autre regard sur le territoire	
2.4.3. La Mission Bassin Minier : un outil reconnu, acteur et témoin des mutations des territoires	
2.4.4. Ses chantiers	
2.4.5. La parole donnée aux acteurs locaux	
3 Les chantiers thématiques de la Mission Bassin Minier	36
3.1. La valorisation du patrimoine minier dans le cadre de la candidature à l'UNESCO	38
3.2. Les grands projets.....	44
3.3. Les programmes européens	47
3.4. La santé.....	50
3.5. Les séquelles minières.....	53
3.6. La Trame verte et bleue	57
3.7. Du traitement du tissu minier à l'urbanisme durable.....	62
3.8. La Conférence Permanente du Bassin Minier	66
3.9. Les transports et déplacements	68
3.10. Le pôle observation-prospective	72
3.11. L'appui à EURALENS.....	76
Conclusion : Le futur commence aujourd'hui	79
Annexes	80
Carte générale du bassin minier Nord - Pas de Calais	81
Glossaire	82

Ce document-bilan est une invitation à parcourir le chapitre que la Mission Bassin Minier a écrit dans le « grand livre » de la reconquête difficile mais exaltante du bassin minier Nord - Pas de Calais. La Mission est arrivée tardivement dans cette histoire de la reconversion.

Une minute d'histoire... L'État et la Région - le Préfet Pautrat et Michel Delebarre à l'époque - ont créé la Mission en mai 2000 pour mettre en œuvre le programme dit de « l'Après-Mines » du Contrat de Plan 2000-2006 : sans ambiguïté, il ne s'agissait pas de « faire du passé table rase », mais de prendre à bras le corps l'héritage minier.

L'héritage, c'est d'un côté traiter les séquelles du passé : faire « sauter le verrou » de la police des mines sur les projets dans le cadre des « sorties des 43 concessions minières » ; c'est aujourd'hui encore achever le traitement des voiries et des espaces publics des cités jusqu'au « solde » des crédits GIRZOM, mis en place en 1972.

Enfin, il faut appréhender collectivement le risque hydraulique de surface et ses impacts sur notre urbanisme d'aujourd'hui et de demain.

Mais un héritage, c'est aussi une valeur matérielle et immatérielle qu'il s'agit de protéger et de transmettre : nous avons mis du temps à reconnaître la valeur exceptionnelle de nos cités minières, mais les temps et les regards changent, des circuits touristiques naissent partout... Depuis 2000, la Mission a été et reste le bras armé de tous ces combats, au service de cette « guérison » du territoire qui panse ses plaies et mue progressivement, mais sans oublier d'où il vient.

« L'après-mines », c'est aussi bâtir des projets innovants.

Le métier premier de la Mission est de fournir un appui technique et d'être un lieu d'expertise, mais la Mission a également joué un rôle crucial dans des dossiers emblématiques :

- > la candidature à l'accueil du Louvre-Lens dès 2004 aux côtés de la Ville de Lens et aujourd'hui son rôle dans le cadre d'Euralens,
- > la candidature du bassin minier à l'UNESCO aux côtés de « Bassin Minier UNI »,
- > les projets de redéveloppement du 9/9bis et de Wallers-Arenberg, des Cokeries de Drocourt, transformées en Parc des Iles,
- > l'inauguration des premières boucles de la Trame verte et bleue portées par les agglomérations,
- > et demain ce que Daniel Percheron appelle les cités minières du 3^{ème} millénaire, avec Maisons & Cités et le Groupe SIA.

Ces projets sont la face émergée de l'iceberg de l'action de la Mission. Parfois, son travail de fourmi et de maillage d'acteurs paraît invisible, alors qu'il crée le creuset du changement des pratiques et des mentalités, notamment en matière d'urbanisme durable, grâce à la diffusion des bonnes pratiques dans ses Cahiers techniques. Ce sont aussi tous les efforts en faveur du basculement de l'image du territoire.

Une question pourrait se poser légitimement : 10 ans après sa création, la Mission s'est-elle banalisée ? Je répondrais modestement que non.

À territoire atypique, outil d'aménagement atypique.

N'oublions pas que la Mission est la « fille » du Livre Blanc, de la Conférence Permanente du Bassin Minier qui a écrit un scénario d'avenir et ré-ouvert des possibles.

L'un des ressorts de son action est d'être un outil évolutif et transversal : ses chantiers évoluent au regard des besoins qui remontent des territoires.

Fine observatrice des phénomènes socio-économiques,

la Mission aide les acteurs à gérer les dualités du territoire : la capacité retrouvée à construire et porter des projets et à créer des emplois, dans un contexte social, économique et sanitaire toujours préoccupant.

Ses échelles d'intervention ont évolué elles aussi : le bassin minier reste l'échelle de la cohésion et de la gestion de l'héritage. Et depuis 2005, l'échelle métropolitaine s'impose comme l'échelle de référence des études et des projets : pour les transports, pour la Trame verte et bleue, pour l'observation.

Cette aventure métropolitaine est le sens de notre histoire. L'Aire métropolitaine de Lille est l'héritière de la rencontre fondatrice de Wingles en 2001 où Pierre Mauroy a entamé le dialogue sur les opportunités de co-développement entre le bassin minier et Lille Métropole.

Au fil des années, les modes d'intervention de la Mission n'ont pas varié : concertation, stratégie, médiation, assistance aux maîtrises d'ouvrage, coordination étroite avec les agences d'urbanisme de Lille Métropole et de Béthune, les SCoT et le Parc Naturel Scarpe/Escaut. Le partenariat est inscrit au cœur de notre action et je crois que nous avons réussi à respecter notre mot d'ordre : « la Mission outil de tous, propriété de personne ».

Voilà en quelques mots le tableau nuancé de 10 ans de l'action de la Mission Bassin Minier. Elle est un catalyseur mais aussi le miroir d'un territoire, dans ses complexités et ses contradictions.

Dans tous les cas, le territoire mutera encore et la Mission également.

Il ne faut pas avoir peur du changement mais au contraire accompagner le mouvement : réforme territoriale à venir, Aire Métropolitaine, structuration d'Euralens, gestion du futur label « UNESCO » que la Mission assurera dès 2012, nous le souhaitons tous...

Tout ceci va dans le bon sens, la lucidité et l'ambition.

Le débat n'est pas clos aujourd'hui, l'histoire continue !

Bonne lecture à tous.

Gilbert ROLOS,
Président de la Mission Bassin Minier





photo S. Dhote

Chapitre 1

Dix ans pour bâtir un futur

Dix ans pour bâtir un futur, le titre de ce chapitre exprime un défi. Il exprime aussi une profonde évolution, dès lors que l'on mesure le chemin parcouru au cours des dernières décennies avec, successivement, l'embellie de l'après-guerre, la fin du charbon dans les années 80, l'espoir apporté par la Conférence Permanente et le renouveau auquel participe largement la Mission Bassin Minier. Le temps du charbon a fait place au temps des projets. Tout ce dont il va être question n'a été possible qu'après de longs et patients préalables. Au bon moment ont été prises, crédibilisées et actualisées des initiatives fondatrices. De fait, tout a commencé par une stratégie sans acteurs ou, plus précisément, en quête d'acteurs.

1.1. LA GENÈSE: L'ÉMERGENCE D'UNE STRATÉGIE SANS ACTEURS

1996 - Une « divine » surprise : la Conférence Permanente du Bassin Minier

Lorsque le 25 avril 1983, à Lille, François Mitterrand, Président de la République, annonce que la reconversion du bassin minier du Nord - Pas de Calais est engagée, sonne définitivement la fin d'une époque, après la courte tentative de relance charbonnière. - Cf. Esquisse de chronologie page 8 -

Au cours des années qui suivent, une idée fait son chemin dans certains esprits : « passer à autre chose », non seulement à un après-mines mais, autant que faire se peut, revenir à un « avant-mines » ; considérant que la période minière avait été une parenthèse glorieuse, certes, mais aussi pénalisante. D'aucuns pensaient qu'il fallait effacer ce passif pour redevenir comme les autres, retrouver l'image des beffrois.

En 1996, vint une initiative, soutenue par le Conseil Régional Nord - Pas de Calais : la Conférence Permanente du Bassin Minier. La démarche était novatrice et non dénuée d'ambition. C'était un exercice sans discours convenu, visant une diffusion de la parole et de l'expertise largement démultipliées vers la population, une lecture lucide et commune des handicaps et des atouts des territoires issus du bassin minier, sans faire table rase du passé. Elle devait aboutir à l'élaboration d'un diagnostic concerté du territoire et à la définition de perspectives, à court et à moyen termes, pour les territoires issus du bassin minier.

Le succès fut d'autant plus grand qu'il déjouait nombre de verdicts. Difficile d'imaginer que plus de 1 000 personnes participeraient à 37 séances de travail d'ateliers aux thématiques les plus diverses. Difficile de penser que le bassin minier, terre de travail et de colère, se révélerait terre de parole.

La Conférence Permanente a démontré tout autre chose, une « divine » surprise : on acceptait, on assumait, on se « découvrait ».

À ce jour, elle demeure un dispositif de concertation probablement sans équivalent à l'échelle nationale.

1998 - Un texte fondateur : le Livre Blanc « Une ambition partagée pour l'après-charbon »

À l'issue de ses travaux, la Conférence Permanente produit un Livre Blanc. Texte à la fois stratégique, d'étape et outil de mobilisation citoyenne, il était source de propositions concrètes.

Publié en février 1998, il a alimenté un intense dialogue entre la Région, l'Etat, en concertation avec les Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais, l'Association des Communes Minières, en vue d'élaborer des mesures prioritaires à proposer au Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT).

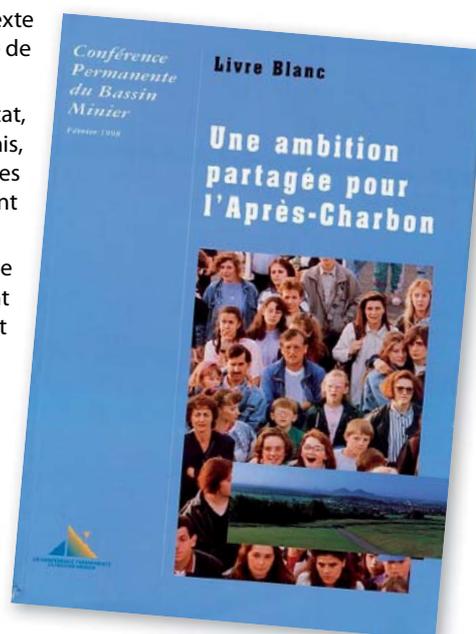
Les propositions formulées étaient restituées en février 1998, devant plus de mille personnes, dont Dominique Voynet, alors ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, et Christian Pierret, alors secrétaire d'Etat à l'Industrie.

Après avoir salué sa méthode innovante une première fois en 1997, le CIADT de décembre 1998 adoptait les actions prioritaires du Livre Blanc et octroyait un financement spécifique.

La décision du CIADT comptait 15 mesures, dont 13 actions prioritaires découlant des chantiers du Livre Blanc. Les 2 autres mesures concernaient la poursuite des programmes d'actions décidés en faveur de la réhabilitation des cités minières.



Travail en atelier à Auchy-les-Mines et Comité de pilotage de la CPBM, le 2 octobre 1998
- Photos D. Bokalo, Conseil Régional Nord - Pas de Calais



Un utile rappel : Les huit chantiers prioritaires distingués par le Livre Blanc

Les chantiers 1 et 2 sont préalables avec la **nécessaire organisation raisonnée des pouvoirs politiques**, techniques ou administratifs, et le **départ de Charbonnages de France**, dont le règlement du contentieux sur la sortie de concession minière.

Dans ce cadre, le Livre Blanc propose, notamment, un dispositif spécifique d'ingénierie d'aménagement qui fait défaut sur ce territoire, à la différence de la métropole régionale ou du littoral : **la Mission d'Aménagement et de Développement du Bassin Minier**, laquelle aurait en charge la valorisation de l'ensemble des données publiques d'observation du sous-sol.

Les chantiers 3,4 et 5 visent à **remettre l'Homme au cœur du dispositif** :

- > **Santé** : restaurer un état sanitaire comparable à celui des autres régions françaises.
- > **Culture, pratiques et mémoire** : une plus grande autonomisation de la vie associative, culturelle ou sportive avec la création de nouveaux lieux où peuvent se développer ces pratiques en lien avec le réseau des lycées et des collèges, le développement des NTIC, et la réappropriation de la mémoire minière au travers de la valorisation du patrimoine.
- > **Formation** : la poursuite de l'effort engagé, avec le développement de l'alternance, des liens Université-IUT/PME, des NTIC comme objet de formation et outil pédagogique ; le bassin minier pouvant être un espace d'expérimentation pour bâtir de véritables parcours d'insertion mixant les publics et les financements autour de projets.

Les chantiers 6 et 7 traitent de :

- > La restructuration des territoires du bassin minier : mise en œuvre d'une **Trame verte inter-agglomérations** avec la reconquête des espaces dégradés, **remise à niveau de qualité des cités minières** et organisation d'une offre foncière résidentielle sur le pourtour des espaces requalifiés, **désenclavement du bassin minier** (transports) et amélioration des liaisons ferroviaires.
- > La préservation de son cadre de vie et de son environnement, avec des actions prioritaires pour la protection de la ressource aquifère (ex : les SAGE du bassin minier), la reconquête des paysages, le développement de zones boisées et le traitement des sols pollués.

Le chantier 8 concerne la **nouvelle donne économique plaçant l'emploi au cœur du projet**. Les propositions de ce chantier s'appuient aussi sur :

- > Le développement local : créer des Maisons de l'Initiative dans les quartiers, des pépinières d'entreprises, encourager les Junior-Entreprises, les guichets uniques pour les stages, le développement de l'artisanat et de l'apprentissage.
- > Le développement exogène, avec la constitution de pôles d'excellence autour du montage automobile, du ferroviaire, de l'agroalimentaire et de la dépollution. Des sources nouvelles d'emplois et de richesses sont également à développer autour de grands programmes-leviers de reconquête des territoires ou de remise à niveau : programmes « rénovation massive de l'habitat », « boisement-biodiversité », « dépollution et reconquête des friches » ou encore la santé.

2000 - Le passage à l'acte : la création de la Mission Bassin Minier

La création de la Mission Bassin Minier Nord – Pas de Calais, installée le 12 mai 2000, a marqué une étape décisive, confirmant la volonté partagée des acteurs et partenaires de l'aménagement et du développement du territoire, d'unir leurs forces au sein d'un outil commun, au service de la mise en œuvre du volet territorial de « l'Après-Mines », nouvelle page ouverte dans le Contrat de Plan Etat/Région 2000-2006.

Ce volet place la Mission au cœur d'un programme global de restructuration urbaine, sociale, économique et écologique du bassin minier. *«(Elle) s'inscrit dans un dispositif global d'ingénierie de développement et d'aménagement, en articulation étroite avec les structures d'études d'agglomérations existantes, qui seront notamment renforcées. L'intervention de la Mission sera déclinée dans des protocoles d'intervention contractualisés avec les agglomérations.»*

La Mission est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle a pour objet la réalisation ou le suivi d'études et la mise en place des dispositifs de coordination concourant à la conversion, au développement et à l'aménagement cohérents des territoires du bassin minier du Nord - Pas de Calais.

Ainsi, selon ses statuts,

« Aux fins de réaliser l'objet qu'elle s'est fixé, l'Association :

Est habilitée à entreprendre toutes études ou actions dont le but est d'éclairer les choix de ses membres, notamment dans les domaines de la prospective, du montage de projets structurants ou de la mobilisation et de l'animation des acteurs locaux.

Plus particulièrement, à la demande de ses membres, elle pourra exercer des missions et toutes activités telles que notamment :

- > La conduite ou la participation aux actions à mener pour achever la conversion du bassin minier.*
- > L'appui aux maîtres d'ouvrage pour la conduite des programmes ou projets correspondants.*
- > La contribution à la mise en place éventuelle de dispositifs techniques d'organisation territoriale, à l'échelle du bassin minier ou dans le cadre de dispositifs de coopération dont l'Aire métropolitaine.*
- > Le soutien aux plates-formes d'échanges et de débats existantes ou à créer entre les acteurs concernés par le devenir des territoires du bassin minier et notamment l'animation technique des travaux de la Conférence Permanente du Bassin Minier.*

Cette feuille de route porte sur un terme connu : la Mission devait cesser son activité en 2006.

Le Président de la Région Nord – Pas de Calais, Daniel Percheron, résumait le comment et le pourquoi de cet outil dans les termes suivants :

« La Mission Bassin Minier est le fruit d'un processus partenarial engagé de longue date, aboutissant à la mise en place d'un dispositif spécifique d'ingénierie d'aménagement et de développement qui aujourd'hui fait défaut dans le bassin minier, dans un cadre évolutif, outil innovant au service des dynamiques de territoires.

C'est le mode de faire de la Mission, proposé aux membres fondateurs, qui a été le catalyseur des volontés, ce mode de faire étant fondé sur la subsidiarité. C'est la raison d'être de la Mission qui ne doit être en aucune façon un échelon de pouvoir supplémentaire qui contribuerait de plus à « fossiliser » le périmètre du bassin minier. Il s'agit d'une structure à durée limitée destinée à répondre à un certain nombre de besoins, qui sont ceux des territoires du bassin minier en 2000. »



Volet «Après-Mines»
du Contrat de Plan Etat/Région
2000-2006



2000 arbres pour l'an 2000, Loos-en-Gohelle - Photo : CPIE-Chaine des Terrils

Le temps du charbon

L'embellie	<p>1945 La « Bataille du charbon » est engagée... 134 000 mineurs de fond en janvier 1946</p> <p>1961 Mise en service du 10 d'Oignies, dernier des grands sièges d'exploitation des HBNPC</p>
Le repli	<p>1962 Plan de récession des Charbonnages</p> <p>1966 Avril, à Mazingarbe, le Général de Gaulle donne le feu vert à la diversification des activités des HBNPC. Création de l'APEX et de la SOFIREM</p> <p>1968 Le Plan Bettencourt prévoit la réduction de moitié de la production d'ici 1975</p> <p>1969 Production record dans les cokeries du bassin : 5,4 millions de tonnes</p> <p>1970 Constitution de l'Association des Communes Minières</p> <p>1974 27 décembre, à Liévin, un coup de grisou fait 42 victimes</p> <p>1981 Tentative de relance charbonnière</p> <p>1982 Le Centre Historique Minier est créé à Lewarde</p>
La fin	<p>1983 Avril, à Lille, François Mitterrand annonce le choix de la conversion du Bassin, prélude à l'arrêt de l'extraction</p> <p>1984 Création de FINORPA et du FIBM</p> <p>1990 26 octobre : Arrêt de l'extraction à la fosse n°9 de l'Escarpelle, dernier puits de mine du Nord 21 décembre : Arrêt de l'extraction à la fosse 9 d'Oignies, dernier siège en activité du Pas-de-Calais</p>

Le temps des projets

L'espoir	<p>1996 Juillet : Création de la Conférence Permanente du Bassin Minier</p> <p>1998 Février : Publication du Livre Blanc : « Une ambition partagée pour l'après-charbon »</p> <p>Décembre : Adoption par le CIADT des projets prioritaires du Livre Blanc</p> <p>2000 Mai : Création de la Mission d'aménagement et de développement du Bassin Minier Lois « Voynet » et « Chevènement » : création des communautés d'agglomération</p>
Le renouveau	<p>2001 Juin : Séminaire de Wingles</p> <p>2002 Septembre : Création de l'association bassin minier UNESCO Création de l'EPINORPA</p> <p>2003 Janvier : Implantation de la Mission Bassin Minier sur le site du 9/9bis Lancement officiel de l'association BMU à Lens</p> <p>2004 Lille, capitale européenne de la Culture 24 novembre : Lens désignée ville d'accueil du nouveau Louvre</p> <p>2006 Création du Raid Bassin Minier Nord - Pas de Calais par la Mission Bassin Minier Création du Marathon de la Route du Louvre Pérennisation de la Mission Bassin Minier</p> <p>2007 Disparition de Charbonnages de France Création de l'association de l'Aire métropolitaine de Lille</p> <p>2009 Janvier : Lancement de l'association Euralens à Lens Juin : Transformation de BMU en « Bassin Minier UNI pour la Candidature au Patrimoine mondial »</p> <p>2010 4 décembre : pose de la première pierre du Musée le Louvre-Lens Janvier : dépôt officiel par le gouvernement français de la candidature du bassin minier auprès de l'UNESCO : début de l'instruction internationale</p>

1.2. CE QUI S'EST FAIT ET CE QUI SE FAIT

1.2.1. LES TEMPS DE L'ACTION

Les fondations : 2000-2003

Dans le droit fil des orientations qui ont présidé à sa création, la Mission Bassin Minier s'est mobilisée sur un temps court, celui qui lui était imparti (fin 2006), pour bâtir, aider, impulser, acquérir un savoir-faire et un socle de connaissances.

Ces fondations procèdent aussi du mode de faire et de son adéquation avec le territoire et les questions à traiter. Ainsi, à l'issue des premières années de fonctionnement, un premier bilan a été établi, sur la base d'un questionnement :

- > La Mission est-elle en phase avec la définition des enjeux et des objectifs de ses interventions ?
- > Reste-t-elle adaptée aux réalités et aux nouveaux défis du bassin minier (économiques, urbains, sociaux...), à différentes échelles ?
- > Comment les différents outils d'ingénierie - dont la Mission Bassin Minier fait partie - vont-ils s'articuler entre eux pour renforcer les différentes maîtrises d'ouvrage ?
- > Quelles sont les nouvelles orientations, directives sur le plan national ?
- > Quels moyens sont mobilisables pour demain (financiers/humains...)?

Après trois ans de fonctionnement, le constat était positif. La crédibilité de la Mission était confirmée à deux niveaux :

- > Technique : la Mission a joué son rôle de « chaînon manquant ».
- > Politique et partenariale : définie comme un « outil technique au service de tous les acteurs, et la propriété de personne en particulier », elle a respecté ce contrat.



Séminaire de Wingles, 2001
- photo J.P Duplan, Light Motiv



Séminaire de Carvin, 2002
- photos E. Le Brun, Light Motiv

Rappel : La feuille de route pour les premières années

Les chantiers fondateurs :

- > L'urbanisme et l'habitat minier.
- > La Trame verte.
- > Les grands projets de développement.
- > La santé.
- > La valorisation de la mémoire et du patrimoine minier, puis l'appui à la conduite du dossier de candidature du bassin minier Nord - Pas de Calais à l'UNESCO.
- > Les séquelles minières.
- > L'analyse socio-économique.
- > Les Programmes Européens (INTERREG, RESCUE).
- > La poursuite de la Conférence Permanente du Bassin Minier, avec les deux « temps forts » de 2001 et 2002 consacrés à la coopération entre le bassin minier et la métropole lilloise
- > Ces chantiers thématiques ont été appuyés par une « force de frappe » cartographique et de communication auprès des acteurs (publication de guides techniques notamment).

Les missions et modes de faire :

- > Bâtir les diagnostics manquants et construire des outils d'observation utiles à tous.
- > Bâtir des études transversales d'aménagement à l'échelle du bassin minier.
- > Fournir une assistance à la maîtrise d'ouvrage et au montage des projets.
- > Agir en concertation et en subsidiarité.
- > Contribuer à la constitution de réseaux d'acteurs.
- > Constituer un centre de ressources à la disposition de tous, ainsi qu'un centre de consolidation des savoir-faire et des expériences.
- > Impulser des modes de faire innovants.

La pérennisation : 2006

Fin 2006, le constat est le suivant ; plusieurs actions structurantes ont eu un impact significatif sur les chantiers de la Mission :

- > Adhésion effective des sept communautés (agglomération et communes) du bassin minier au Conseil d'administration de la Mission dès le 12 décembre 2002.
- > Elaboration du SRADT et déclinaison en grands schémas thématiques.
- > Candidature du bassin minier à l'UNESCO (dès 2003).

Ces chantiers ont évolué pour répondre à de nouvelles demandes, en concordance avec l'ingénierie émergente des communautés d'agglomération, puis des trois SCoT couvrant le territoire du bassin minier. Mais, une seule agence d'urbanisme a émergé, celle de Béthune.

Concernant l'évolution de la Mission, les choses se précisent :

- > Le scénario de sa disparition (conformément à ses statuts initiaux) est écarté (fin 2006). La Mission est pérennisée par ses partenaires.
- > Elle poursuit ses chantiers « historiques » à l'échelle du bassin minier, échelle de la cohésion et de l'héritage. Mais, la montée en charge des enjeux liés à l'Aire métropolitaine de Lille fait évoluer son positionnement et son échelle d'intervention. La Mission Bassin Minier est identifiée comme un outil au service de l'animation technique de la démarche de coopération, aux côtés de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole.

Tramway de Valenciennes
- photo S. Dhote



- > Elle entame de nouveaux chantiers prioritaires :
- Les transports et les déplacements.
 - L'observation, avec les analyses socio-économiques et l'urbanisme commercial.
 - L'urbanisme durable, grand tournant collectif pris par la Mission. Cette démarche était inscrite dans son histoire, avec la rénovation des VRD dans les cités minières et l'apport incontesté dans la qualification des aménagements proposés, grâce aux techniques alternatives de gestion des eaux pluviales.

La montée en puissance : 2007-2010

Forte du socle constitué à ses débuts et de la reconnaissance qui en a résulté, la Mission Bassin Minier a poursuivi, amplifié et diversifié ses initiatives et ses actions au cours des années suivantes, dans le respect du champ d'intervention défini dans ses statuts. Le bilan consolidé 2007-2008-2009 (Convention d'objectifs et de moyens Région-MBM, novembre 2009) met en évidence cette montée en puissance.

La dimension opérationnelle est dominée par de grands dossiers techniques et l'appui aux territoires et à leurs acteurs, avec le souci de gérer les échelles dans un rôle de conseil et d'assistance technique (cf. le Louvre à Lens et Bassin Minier UNI pour la candidature à l'UNESCO).

L'appui de la Mission est de plus en plus sollicité dans la phase d'émergence d'Euralens, de l'Association Aire métropolitaine de Lille et de la démarche préparatoire au Cadre de Cohérence de l'Aménagement et des Transports sur l'Aire métropolitaine lilloise.

Année après année, les compétences attendues de la Mission, et celles dont elle s'est dotée, ont enrichi l'outil, ouvrant un champ sans cesse élargi d'aptitudes. Les chantiers et les modes d'intervention ont été reformulés en conséquence. Cette arborescence apparaît à la lecture des différents programmes d'actions qui se sont succédés depuis le Livre Blanc (cf. tableau page suivante).

Base 11/19 - photo S. Dhote



L'action de la Mission Bassin Minier: les têtes de chapitre

Chantiers du Livre Blanc 2000	Chantiers 2000-2006 de la MBM	Chantiers 2007-2010 de la MBM	Convention d'objectifs 2010-2013 multipartenariale Etat/Région/Départements
<ul style="list-style-type: none"> > L'organisation raisonnée des pouvoirs > Les conditions du départ définitif des Charbonnages > Les problèmes environnementaux et leur gestion pour une reconquête > Exploiter les potentiels des villes et des territoires du bassin minier > Chantier sur l'Homme: Restaurer un état sanitaire acceptable > Chantier sur l'Homme: Vie associative, culture et sport, vers une plus grande autonomisation > Chantier sur l'Homme: La formation et la recherche, des outils pour gérer l'avenir > L'économie, au cœur de l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> > L'urbanisme et l'habitat minier > La Trame verte > Les grands projets de développement > L'analyse socio-économique > La valorisation de la mémoire et du patrimoine minier, puis l'appui à la conduite du dossier de candidature du bassin minier Nord - Pas de Calais à l'UNESCO > Les séquelles minières > Les Programmes Européens (INTERREG, RESCUE) > La poursuite de la Conférence Permanente du Bassin Minier > La santé > Cartographie et communication 	<ul style="list-style-type: none"> > L'urbanisme durable* (+ achèvement des politiques antérieures : crédits GIRZOM et ANAH) > La phase II de la Trame verte et bleue et la thématique sports de nature* > Les grands projets de développement > L'assistance à EURALENS (volets urbain et économique)* > L'observation socio-démographique et réflexion sur l'habitat, l'urbanisme commercial* > Les transports et les déplacements* > Le patrimoine minier et l'appui technique à la candidature « UNESCO » - coproduction du dossier de candidature et la Mission est proposée pour gérer le futur label « UNESCO »- le programme des cités-pilotes > Les séquelles minières: étude sur les désordres hydrauliques > Les Programmes européens: INTERREG 2009-2012 « Itinéraire de la Culture Industrielle » > Cartographie et Communication 	<p>Objectif/axe stratégique n°1 : Poursuivre les grandes démarches transversales au bassin minier</p> <ul style="list-style-type: none"> > Cadre de Cohérence de l'Aménagement et des Transports sur l'Aire métropolitaine Lilloise (Etat) + Coopération métropolitaine Aire métropolitaine lilloise > Plan de gestion candidature à l'UNESCO > Observation > Transports et déplacements > Trame verte et bleue > Risques et séquelles minières <p>Objectif/axe stratégique n°2 : Appuyer techniquement les partenaires dans la mise en œuvre de leur politique/projets</p> <ul style="list-style-type: none"> > Appui aux grands projets dont EURALENS > Sensibilisation à l'urbanisme durable et Grenelle > Appui à la mise en œuvre de politiques contractuelles > Coopération internationale et projets INTERREG

*: Nouveaux chantiers

1.2.2. LE CONTENU ET LES TERMES DE L'ACTION (CF. CHAPITRE 3)

Le visible

Pour rendre compte du travail de la Mission Bassin Minier, un graphique (cf. page suivante) a été établi afin de restituer, année après année, ce qu'elle avait fait.

Au total:

- > 10 grands chantiers thématiques ont été engagés.
- > Ils ont été déclinés en plus de 70 groupes d'études.
- > Ceux-ci ont donné lieu à près de 170 missions spécifiques.
- > Le tout mobilisant 20 types de métiers représentant une gamme sans cesse enrichie de savoir-faire, allant de la participation à la maîtrise d'ouvrage.

Ce bilan panoramique met, aussi, en évidence la diversité et l'évolution de ces actions.

Certains chantiers ont été particulièrement mobilisateurs:

- > Par le nombre de groupes d'études: patrimoine minier, Trame verte et bleue (à eux deux: 37% du total).
- > Pour le nombre de missions spécifiques: grands projets, patrimoine minier, Trame verte et bleue (à eux trois: 49% du total)

Chantiers thématiques	Groupes d'études	Missions spécifiques
CPBM	4	9
Patrimoine minier	14	25
Séquelles minières	5	5
Grands projets	6	32
Programmes européens	7	16
Trame verte et bleue	11	25
Observation	6	20
Santé	9	9
Transports et déplacements	4	13
Urbanisme minier	6	13
10	72	167

Au cours des dix années, certains chantiers ont disparu (santé), beaucoup se sont enrichis, de nouveaux se sont imposés.

Le « moins » visible

Hormis cette accumulation d'expériences, la continuité, la diversification, l'ampleur et l'accélération des travaux (notamment au cours des dernières années, rappelons-le) font que, malgré l'apparence de la continuité, la Mission Bassin Minier de 2010 n'est plus le même outil que celui du début des années 2000.

Tout en assumant son « CDD » (renouvelé), la Mission a dû s'appliquer à fédérer et à s'adapter pour mener, de front, les chantiers historiques, les demandes locales et de vastes chantiers transversaux impliquant toujours plus de partenaires (pour une bonne part extérieurs au bassin minier).

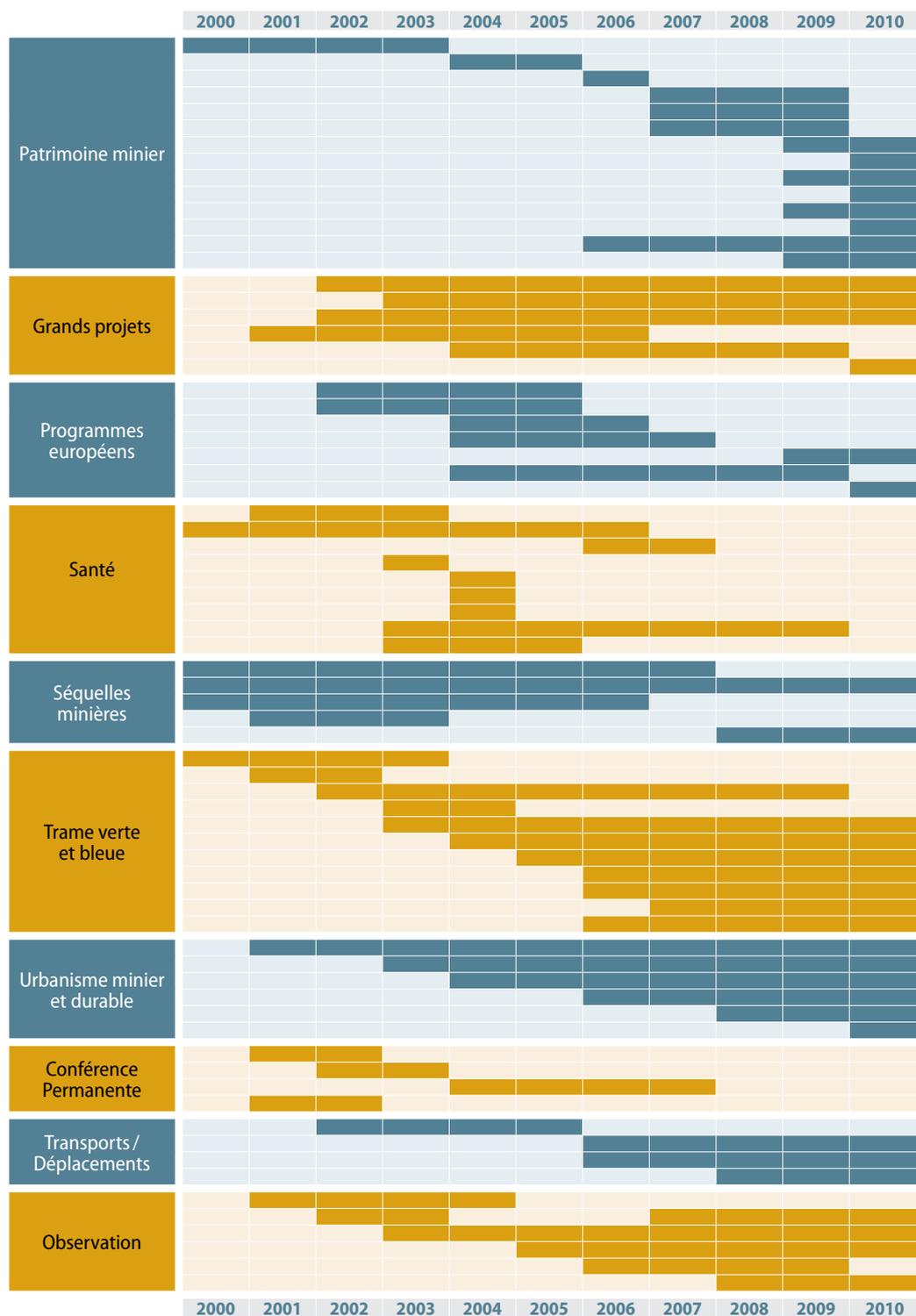
La Mission Bassin Minier, c'est depuis l'origine...

- > 4 cahiers techniques
- > 1 guide juridique
- > 1 Topoguide publié par la FFRP
- > 1 Manuel européen
- > 1 carte touristique transfrontalière
- > 1 site internet <http://www.missionbassinminier.org/>
- > 1 atlas patrimonial interactif <http://www.atlas-patrimoines-bassin-minier.org/>
- > 6 numéros de « MBMag »
- > 14 études de l'observatoire
- > 12 numéros de la Lettre de la MBM
- > 3 « Regards sur... »
- > C'est la participation à 4 projets INTERREG, 1 programme de recherche européen (RESCUE), à des réseaux d'experts.
- > C'est aussi la coopération avec l'Etat du Minas Gerais au Brésil, dans le cadre de l'accord signé le 23 avril 2009 entre la Région Nord - Pas de Calais et l'Etat du Minas Gerais, et du programme de coopération bilatérale franco-brésilien, autour de la création de Mosaïques d'aires protégées au Brésil.
- > 6 éditions du Raid Bassin Minier



Raid Bassin Minier - photo S. Dhote

Bilan panoramique par chantier thématique



Une ligne correspond à un groupe d'études



Fosse 9/9bis - photo MBM

Que fait la Mission et que ne fait-elle pas ?

En son temps, l'un et l'autre avaient été formalisés :

Ce que fait la Mission Bassin Minier :

- > Un apport de compétences spécifiques sur des diagnostics, des réflexions prospectives et des modes de faire.
- > Un appui technique global pour tout ce que ne fait pas l'ensemble des EPCI du bassin minier.
- > Une unité de conception (méthodologie, présentation) et de formalisation (argumentaire et objectifs) à l'échelle de cette « mosaïque structurée », dès lors que l'ensemble de ses composantes s'accorde pour peser collectivement dans des négociations ou sur des décisions.

Reformulés de la façon suivante :

- > Ce qui différencie, en interne, les territoires du bassin minier et s'apparente à des prestations d'expertise pour le compte de tout ou partie de ces territoires.
- > Ce qui est spécifique à l'ensemble des territoires du bassin minier et les rassemble par rapport aux voisinages (les séquelles minières, le logement, la santé, le patrimoine...) englobant le négatif comme le positif de cet « héritage ». Dans ce cadre, la Mission est dans son « cœur de métier ».
- > Ce qui impose une certaine échelle et/ou une approche globale afin de susciter une prise de parti sur les dynamiques cumulatives des territoires. C'est un rôle que seule la Mission peut jouer.

Ce que ne fait pas la Mission Bassin Minier :

- > L'arbitrage et, a fortiori, la prise de décision en lieu et place des collectivités concernées.
- > Le soutien à une orientation ou à un projet émanant d'une composante du bassin minier sans l'accord préalable des autres.
- > La Mission n'a jamais été un échelon de pouvoir supplémentaire en termes institutionnel. Cependant, le manque d'ingénieries locales a pu créer parfois une impression d'omniprésence de la Mission.



photo S. Dhote

Chapitre

2

Un bilan d'étape

Les territoires du bassin minier sont en mouvement. Ils le sont d'autant que leurs habitants bougent, changent, redessinent les limites entre l'urbain et le rural, tissent de nouveaux liens avec d'autres territoires, à commencer par la métropole lilloise. Les territoires du bassin minier ne sont ni homogènes ni figés. Une importante recomposition institutionnelle est intervenue en 2001 avec la création de plusieurs communautés d'agglomération. Cette complexification n'a pas été suivie de tous les effets attendus. La Mission Bassin Minier n'en a été que plus sollicitée.

2.1. LA MISSION BASSIN MINIER: UN OUTIL PERFORMANT POUR DES TERRITOIRES EN MOUVEMENT

Des résultats crédibles et visibles, malgré les incertitudes

La durée limitée dans le temps (liée aux échéances des Contrats de Plan et de Projets) a fait peser sur la Mission une forte obligation de résultat. Elle devait à la fois produire des résultats crédibles et visibles, sur des chantiers très différents aux temporalités très variables, mais ayant tous un impact sur des enjeux concrets d'aménagement et de développement des territoires du bassin minier.

D'aucuns considèrent que dans cet exercice à géométrie variable, elle a pleinement joué son rôle. À ce jour, la Mission :

- > Est porteuse d'une caution technique qui facilite les arbitrages.
- > Est appréciée pour sa capacité à se saisir de dossiers complexes.
- > Répond à une forte demande d'expertise.

La force et la légitimité par la capacité d'adaptation et l'autonomie intellectuelle

La Mission Bassin Minier existe et demeure par une constante évolution, sur la base d'une confiance toujours renouvelée et de savoir-faire constamment enrichis et élargis tant pour mener à bien ses chantiers historiques que pour investir de nouveaux champs techniques.

La Mission a beaucoup œuvré pour que les élus se rencontrent et apprennent à se connaître. Preuve de la reconnaissance dont elle jouit, elle est devenue un outil de facilitation et de médiation, adaptant ses modes de faire et ses métiers aux mutations du territoire.

Le fédérateur d'une composante métropolitaine en devenir

Le Projet de convention annuelle d'objectifs entre l'Etat et la Mission Bassin Minier (programme d'actions 2010) dresse le décor dans lequel évolue maintenant le bassin minier : « Aujourd'hui, son positionnement a évolué et les thématiques générales touchant à l'aménagement de ce territoire ont vocation à prendre le pas sur les thématiques spécifiquement minières. À ces thématiques et à la conservation et la réappropriation du patrimoine minier, s'ajoute maintenant une intervention géographique sur des périmètres élargis et a minima celui de l'arc sud de la métropole lilloise et les thématiques appelant une réflexion à ces échelles. »

Rien n'allait de soi, tant bassin minier et métropole lilloise avaient tendance à s'ignorer. Les acteurs et décideurs plus que les habitants et les entreprises. Encore fallait-il le prouver. La Conférence Permanente, avec l'appui de la Mission, s'est attelée à cette tâche. Ce fut le séminaire de Wingles, en juin 2001.

Lors de cette rencontre, qui réunit près de 300 participants de tous horizons, un diagnostic précis fut présenté et partagé : bassin minier et métropole lilloise avaient de plus en plus « partie liée », tant pour le quotidien que pour l'avenir. Un devenir commun était possible et même souhaitable. On ne se tournait plus le dos. La main tendue par Pierre Mauroy, en conclusion des travaux, scellaient un « possible ».

Depuis lors, il s'agissait de mieux se connaître et mieux se comprendre pour mieux faire ensemble; exemple, la réponse conjointe (avec d'autres territoires) à l'appel à coopération métropolitaine et, dernièrement (en 2007) la création de l'association Aire métropolitaine de Lille.

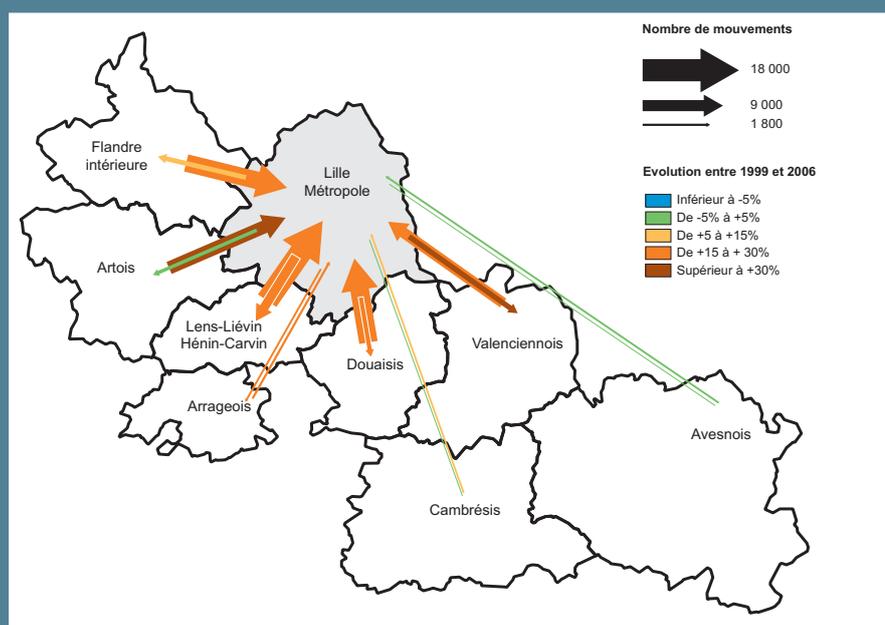


P. Mauroy et G. Rolos
Séminaire de Wingles, 2001
- photo J.P. Duplan, Light Motiv



Migrations alternantes dans l'Aire métropolitaine de Lille

Migrations domicile-travail entre le SCoT de Lille et les SCoT du bassin minier (Insee 2006)



- > En 2006, c'est plus de 53 000 personnes qui se déplacent des SCoT du bassin minier vers le SCoT de Lille :
 - 18 272 venant de Lens-Liévin / Hénin-Carvin
 - 15 210 venant du Douaisis
 - 10 665 venant de l'Artois
 - 8 889 venant du Valenciennois
- > À l'inverse, presque 20 000 habitants de Lille Métropole se déplacent quotidiennement vers les 4 SCoT du bassin minier :
 - 9 317 vers Lens-Liévin / Hénin-Carvin
 - 4 426 vers le Valenciennois
 - 4 208 vers le Douaisis
 - 2 931 vers l'Artois

Les liens : L'enquête cordon de 2007

Plus de 92 000 automobilistes et 15 500 chauffeurs de poids lourds ont été interviewés. Les analyses ont été étendues en 2008 et 2009.

- > Les trafics routiers d'échange entre l'arrondissement de Lille et le bassin minier (150 000 véhicules légers/jour) et entre l'arrondissement de Lille et les territoires belges limitrophes (80 000 véhicules légers/jour), représentent plus de la moitié du trafic total.
- > Les 190 000 véhicules légers journaliers en échange avec le territoire du SCoT de Lens-Liévin/Hénin-Carvin viennent surtout de la région Nord - Pas de Calais (96%), en particulier des territoires voisins : un tiers de l'arrondissement de Lille et 40% du reste du bassin minier.

2.2. DE LA GENÈSE AU « PUZZLE » : ÉVOLUTION ET COMPLEXITÉ DE L'INGÉNIERIE

Le territoire du bassin minier (et de ses voisinages) est couvert par diverses structures de création récente (cf. tableau ci-dessous).

Parmi les plus importantes, on dénombre, à ce jour : 9 établissements publics de coopération intercommunale et 12 outils de réflexion et d'aménagement.

Composante	Date de création		Nature	
	Structure initiale	Structure actuelle	Statut	Fonction
CU Lille Métropole	1967	1967	EPCI	Institution
CC de Noeux et environs	-	1992	EPCI	Institution
CA Hénin-Carvin	1968	2000	EPCI	Institution
CA Lens-Liévin	1968	2000	EPCI	Institution
CA de La Porte du Hainaut	2000	2000	EPCI	Institution
CC Cœur d'Ostrevent	2000	2000	EPCI	Institution
CA Valenciennes Métropole	2000	2000	EPCI	Institution
CA ARTOIS Comm'	1973	2001	EPCI	Institution
CA du Douaisis	2001	2001	EPCI	Institution
PNR Scarpe/Escaut	-	1968	Syndicat mixte	Outil
ADULM (Lille)	1966	1990	Association	Outil
Mission Bassin Minier	-	2000	Association	Outil
SCoT Lens-Liévin/Hénin-Carvin	-	2002	Syndicat Mixte	Projet et outil
SMESCoTA (Artois)	-	2003	Syndicat Mixte	Projet et outil
SCoT du Grand Douaisis	-	2003	Syndicat Mixte	Projet et outil
Label « UNESCO » (Association BMU 2005)	-	2003	Association	Projet et outil
AULAB (Béthune)	-	2005	Association	Outil
Association Aire métropolitaine de Lille	-	2007	Association	Projet et outil
ADEVIA	1983	2008	SEM	Outil
EURALENS	-	2009	Association	Projet et outil
SCoT du Valenciennois	-	2009	Syndicat Mixte	Projet et outil

Outre leur nature et leur fonction, il importe de souligner la superposition de leurs périmètres. Différents schémas illustrent la complexité (et la complication) résultant de cet empilement ; ils figurent ci-après.

Les deux premiers schémas mettent en évidence l'évolution de « l'outillage » du territoire :

Avant 2000 :

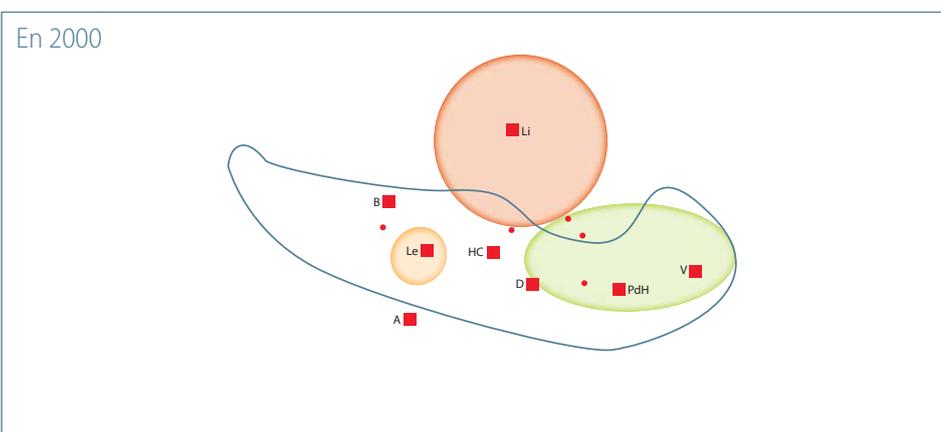
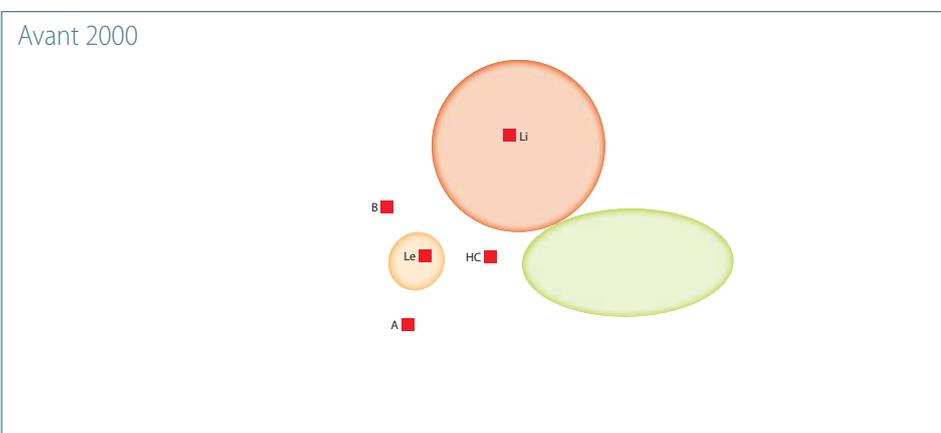
- > Dominante d'outils circonscrits à des compétences ciblées ou à des périmètres géographiques limités au sein du bassin minier (PNR Scarpe-Escaut, SEM d'aménagement Artois Développement).
- > Couverture partielle par des structures intercommunales inscrites dans des logiques de gestion (Districts).
- > Seule la Communauté urbaine de Lille dispose d'une agence d'urbanisme.

Depuis 2000 :

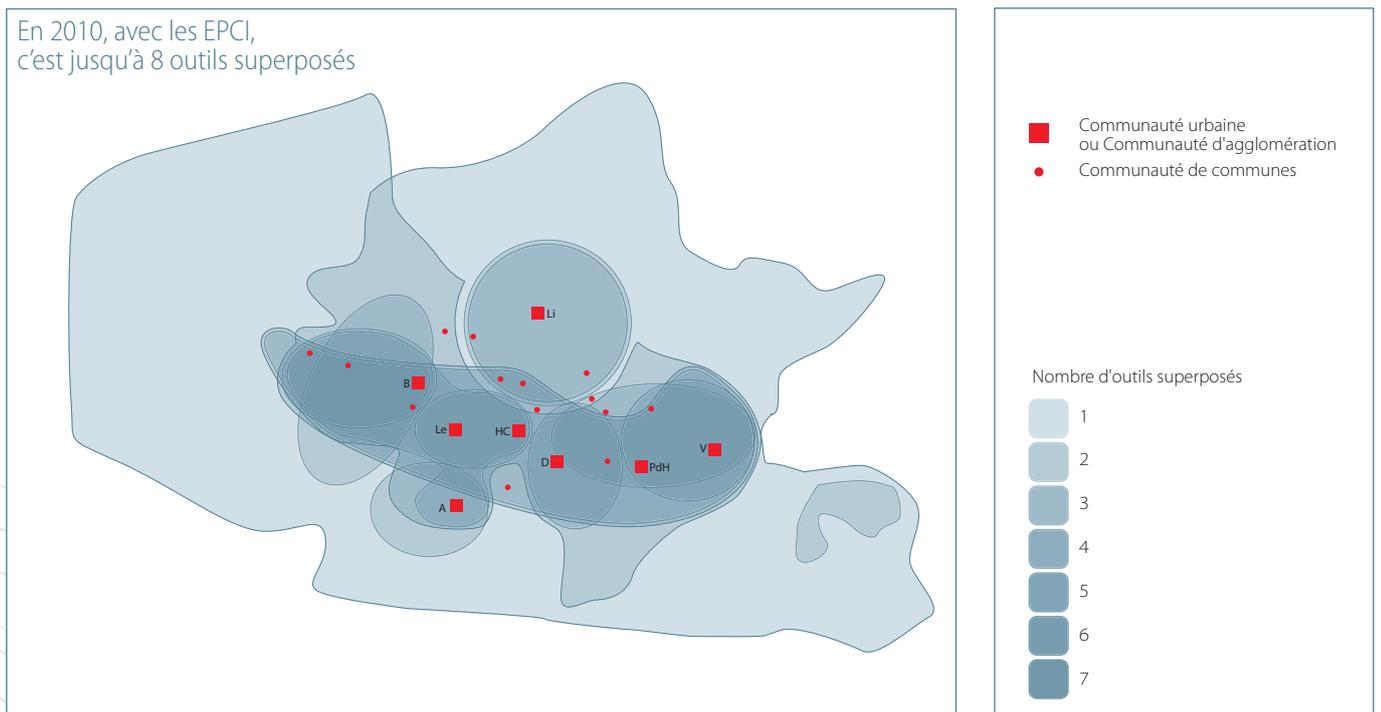
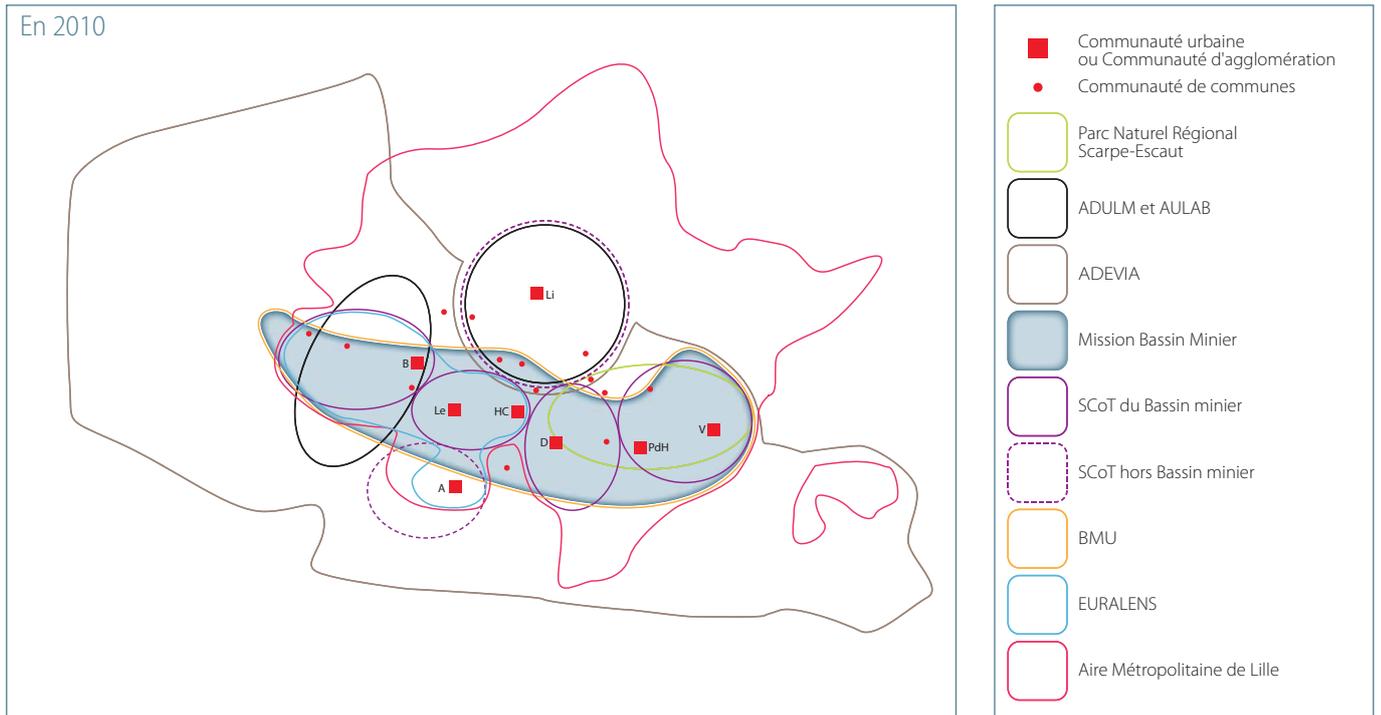
- > Couverture du bassin minier par des intercommunalités de projet (par transformation ou création).
- > Emergence d'outils propres au bassin minier (ciblés ou collectifs)
- > Initiatives concernant des périmètres élargis associant bassin minier et espace métropolitain.

Les deux suivants témoignent du puzzle qui en résulte, sans aboutir à une réelle structuration du territoire. La complexité a été abordée par la multiplication des structures : sans projet à la bonne échelle, le territoire est un bras sans main.

L'évolution de « l'outillage »



Le puzzle en 2010



2.3. LE BASSIN MINIER A-T-IL CHANGÉ ? LA MUTATION DES TERRITOIRES

2.3.1 LA POURSUITE D'UNE LONGUE CONVALESCENCE

La Mission Bassin Minier a mesuré et qualifié les évolutions des territoires par l'observation (conduite en partenariat avec divers organismes au premier rang desquels figure l'Insee).

Les résultats sont contrastés :

Renouveau économique... Chômage toujours élevé.

Émergence de grands projets valorisants... Indicateurs sociaux préoccupants.

Le tissu économique s'est diversifié avec des filières fortes et reconnues. Des emplois ont été créés en nombre. Les échanges n'ont cessé de se développer, en particulier avec la métropole lilloise. D'évidence, le bassin minier est attractif pour les entreprises. Pour autant, le « pays minier » lui n'attire pas mais se spécialise, ceux qui y demeurent restent à l'écart.

La Mission Bassin Minier a décrit sans fard cette réalité socio-économique, en particulier dans une production intitulée : Le Bassin minier du Nord - Pas de Calais 1998-2018 : 20 ans pour réussir le grand tournant (juin 2008). Quelques extraits permettent d'en juger :

« ... malgré près de 30 années d'intervention sur l'habitat minier, les communes les plus minières restent celles les plus marquées par les indicateurs urbains les plus négatifs, et par une tendance croissante à la paupérisation, phénomène se concentrant en particulier dans les cités minières. [...]

L'analyse des indicateurs économiques et sociaux dessine une cartographie des résultats négatifs qui souligne l'existence d'un territoire de handicaps couvrant l'ensemble des communes fortement marquées par l'exploitation minière (démographie, chômage, revenus, formation, santé [...]).

Pourtant, le bassin minier crée des emplois. [...]

Ainsi, le bassin minier a créé sur la période 1998-2006 plus d'emplois que la région en valeurs relatives. A titre de comparaison, la zone d'emploi de Lille a progressé de 6,1% en création d'emplois salariés. Mais cette tendance à la création d'emplois ne se répercute que partiellement sur les chiffres du chômage au niveau du bassin minier. [...]

En outre, le taux de chômage ne s'est pas amélioré dans les mêmes proportions, ce qui fait apparaître une déconnexion importante entre le développement de l'emploi sur le territoire, et l'évolution des indicateurs sociaux. [...]

Ceci s'explique par le fait que les emplois créés ne profitent que partiellement à la population du bassin minier, mais aussi que les salariés des entreprises créées ne viennent pas y habiter, à l'exception des marges nord et sud du territoire, peu marquées par la mine. »

-> Extraits des pages 6, 7 et 8

Plus avant, les travaux de la Mission ont mis en évidence l'acuité, voire l'amplification des problèmes rencontrés par une fraction non négligeable de la population, singulièrement dans les cités minières. Pour preuve, les titres d'analyses qu'elle a produit et leurs têtes de chapitres « Pauvreté et croissance locale », « Embellie économique et pauvreté », « Hausse du chômage et baisse de population », « Création d'emplois, chômage élevé et baisse de la population », « Sensibilité aux risques de décrochage social et urbain dans les cités minières », sont autant de « mettant en évidence »... Les conclusions de ces travaux interpellent et sont parfois alarmantes, notamment dans le rapport au vieillissement :

« Quel sera l'impact des difficultés économiques sur le montant des retraites ? Qu'en sera-t-il dans le bassin minier, territoire fortement exposé à ces difficultés compte tenu de la nature des activités et des emplois ? L'enjeu est de taille pour ce territoire dont une partie du développement repose sur la consommation des ménages, et en particulier des retraités.

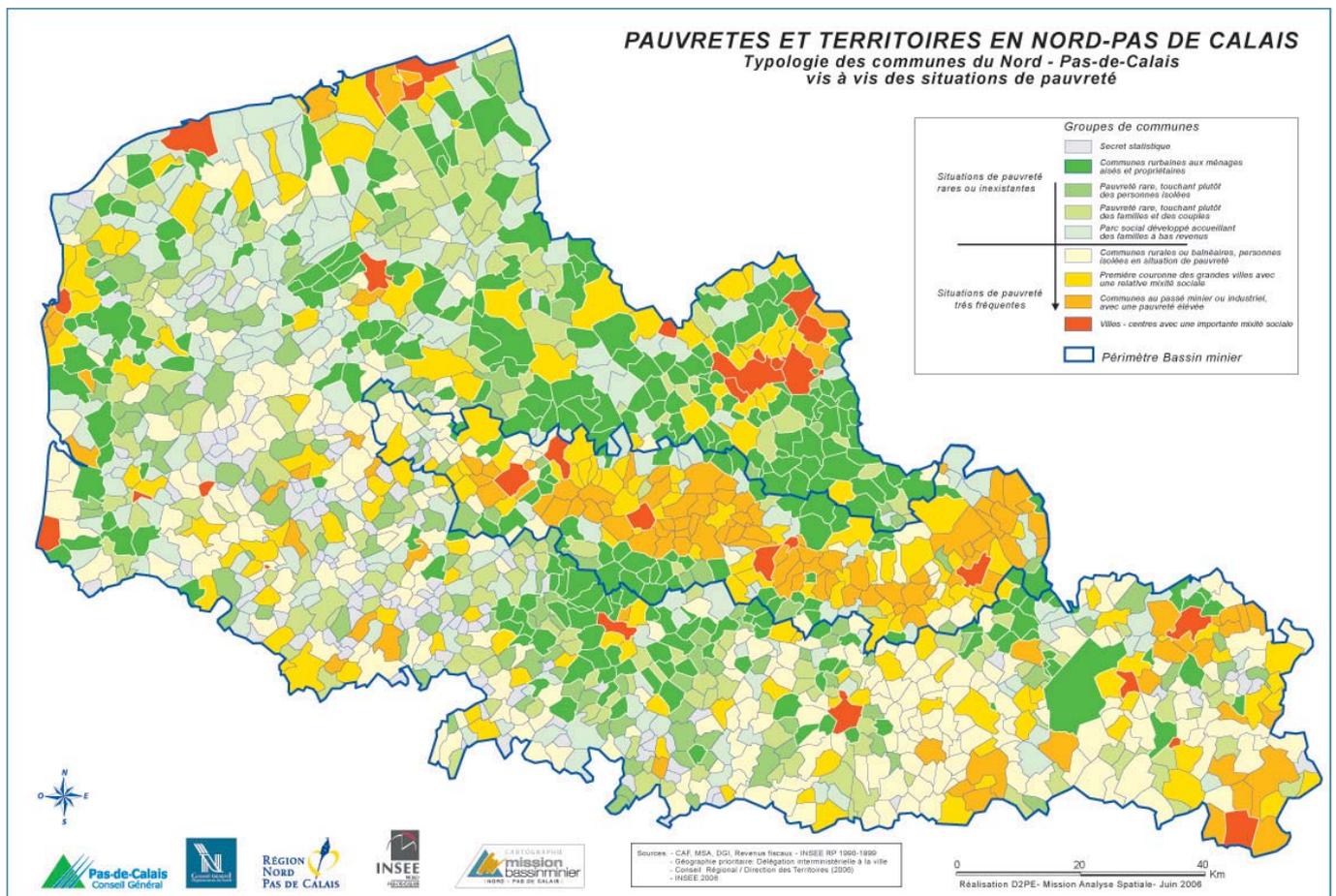
Le bassin minier, et en particulier l'ouest du territoire, est aujourd'hui directement confronté à la problématique du grand âge. Certes ce phénomène ne touche pas exclusivement les cités mais il constitue néanmoins un enjeu majeur pour ces quartiers. »



2.3.2 DES TERRITOIRES À PLUSIEURS VITESSES

À travers ces analyses et ces commentaires, apparaît une grande diversité de situations au sein même du bassin minier :

- > Des territoires d'échange et des territoires de repli.
- > Des territoires de croissance et des territoires de paupérisation.



Carte MBM

Cette carte illustre les situations de pauvreté parmi les communes de la région Nord - Pas de Calais. Elle résulte de la mise en place d'une typologie s'appuyant sur plusieurs indicateurs (dont les minima sociaux) des Caisses d'Allocations Familiales, de la Mutualité Sociale Agricole et de l'Insee. Si elle met en évidence la diversité des situations de pauvreté à l'échelle régionale, elle souligne surtout l'intensité et la continuité de ces situations dans les communes du sillon minier (sans mésestimer des situations comparables dans certaines zones rurales, sur le littoral ou dans la Sambre et l'Avesnois), ainsi que les contrastes par rapport à des voisinages mieux dotés des secteurs périurbains de la métropole lilloise et de l'Arrageois notamment.

Il n'est plus seulement question du bassin minier par rapport à ses voisinages, ni des bassins miniers fédérés chacun autour d'une agglomération, mais d'un effritement et d'une distanciation entre portions de territoires, entre quartiers, entre habitants.

Émergent alors des territoires à plusieurs vitesses au sein d'une même entité, une ville, une commune, une communauté d'agglomération. Et l'apparence maintenue d'une uniformité,

Centre Historique Minier, Lewarde
- photo S.Dhote



l'absence de reconnaissance avérée et affirmée de ces réalités est source de tensions et de repli conduisant à des rejets ferments de tous les extrêmes.

L'exigence du social, tout en demeurant une réalité, s'avère maintenant un peu courte pour traduire l'ampleur de l'enfermement que connaît une partie, certes minoritaire mais croissante, de la population confrontée à une crise dont l'un des derniers avatars est la perte (totale?) de confiance dans la politique et ceux qui la pratiquent.

Cela rejillit sur d'autres composantes de la (même) population, à peine mieux lotie, exprimant de façon souvent exacerbée une intolérance à « l'assistanat ».

Les mutations et progrès du bassin minier, pris dans son ensemble, sont hors du champ de leur vécu et de leur pensée. D'ailleurs, le vivre ensemble n'est plus de mise lorsque l'on ne veut surtout pas ressembler à l'autre qui, souvent, est le miroir de soi-même.

Le bassin minier est, ainsi, une nouvelle terre de contrastes sur un terreau qui s'est longtemps rassuré par la revendication d'une homogénéité et d'une continuité. Qu'y-a-t-il de commun (dans les faits et dans les esprits) entre une cité minière et un lotissement de commune périurbaine ?

Dans ce contexte, montent en puissance des espoirs et des frustrations. Le discours doit se réjouir des espoirs suscités par les progrès accomplis, lesquels sont aussi divers que réels. Mais, les frustrations sont (et seront) d'autant plus grandes que ceux qui les vivent ont (et auront) le sentiment d'en être exclus (si tant est qu'ils les considèrent faits pour eux).

À l'heure où le bassin minier ne subit plus, ou beaucoup moins, d'ostracisme pour ce qu'il est et a été, c'est de l'intérieur qu'apparaissent les défis les plus grands.



Cité 10, Sains-en-Gohelle - photo S.Dhote

2.4. LE REGARD DES AUTRES : UNE ATTENTION NOUVELLE QUI INVITE À L'AMBITION

Cette terre de contrastes se retrouve dans le regard porté par l'extérieur... qui s'y intéresse. La lecture de la presse locale et nationale est riche d'enseignement sur l'image du bassin minier au sein du Nord - Pas de Calais, le « Nord » pour reprendre l'expression consacrée.

Sans être exhaustive, cette revue de presse offre de bonnes surprises. Mais commençons par le « passif », considérant que, trop longtemps, le Nord - Pas de Calais et, singulièrement, le bassin minier ont été ostracisés.

2.4.1. VERS LA FIN D'UN LOURD PASSIF SYMBOLIQUE

La puissance des mots

Commençons par les extraits d'un texte qui fait état de la plupart des symboles et des idées reçues :

« L'imaginaire du Nord, à force d'être répété, reproduit, retrouve les stéréotypes climatiques et les stéréotypes humains qui confinent les hommes dans les drames du labeur. Cette image prégnante est celle du pays noir dont la littérature ne pouvait manquer de faire état.

[...] Claude Berri, par exemple, célèbre et commémore, avec la grande famille de ses figurants et de ses acteurs, le passé héroïque de la région et la sortie du film Germinal, deux ans après la fermeture des mines, insistera encore une fois sur cette image obsolète.

[...] Comme si la pluie était une composante inévitable, indispensable pour conférer l'authenticité aux œuvres, il pleut souvent dans les romans qui parlent du Nord.

[...] On comprend mieux l'obsession des personnages de s'en sortir, mais lorsque les hommes vivent à la surface, c'est pour se trouver enfermés dans les ghettos irrespirables des villes tentaculaires : des villes où les maisons de brique s'alignent semblablement le long de rues sans âme, des villes grises, au mieux ordinaires. [...] Ainsi, même si la campagne recouvre 70 % du territoire du Nord, l'idée que l'on s'en fait demeure attachée aux images. »

-> Marie CEGARRA « Le Nord, ombres et lumières », Ethnologie française 3/2003 (Vol. 33)

« Le bassin minier
veut en finir avec
Germinal »
L'Express 24/03/09

Pour en finir avec les clichés

La presse nationale prend acte de la volonté, locale, de rompre avec ce passif et des initiatives qui se multiplient pour faire renaître un territoire « sinistré ». Prenons deux exemples :

« Stigmatisé par les clichés historiques, entre « Germinal » et Metaleurop, la légionellose et la misère sociale, l'ancien bassin minier de Lens à Douai, qui a vécu en trente ans une hémorragie d'emplois sans équivalent en Europe, a tourné la page. Certes, le PIB par habitant y reste près de dix fois inférieur à celui des Hauts-de-Seine et le territoire suinte son passé houiller par ses paysages comme par sa culture. Le dernier puits n'a fermé qu'en 1991, à Oignies, et les terrils, les friches, la référence permanente aux heures de gloire d'une prospérité minière qui a enrichi la France au prix de graves dommages environnementaux demeurent.

Les opérations se multiplient avec une volonté croissante d'unité, après des décennies de division où seul le club de football du RC Lens fédérait le territoire minier. »

-> Les Echos (11/01/06)

« Le bassin minier veut en finir avec Germinal. Avec l'image traîne-misère d'un espace sans avenir et d'une population noyant son désespoir dans l'alcool et les violences familiales. Une vision qui persiste pourtant, comme en témoigne Marie Patou, chargée de mission culture patrimoine industriel à l'association Bassin Minier Unesco : « Un jour, je présentais des cités rénovées à un cinéaste qui cherchait un site pour son prochain film. Il a protesté : celles-ci sont trop belles, donnez-moi du misérable ! » Cet a priori vient de loin. Deux siècles d'économie minière ont laissé un lourd héritage. »

-> L'Express Douai, Valenciennes, Béthune, Lens : les défis du bassin minier (24/03/09)

2.4.2. UN AUTRE REGARD SUR LE TERRITOIRE

Mieux encore, la période récente est caractérisée par une multiplication d'articles, d'ouvrages et de dossiers (l'Express, le Point) qui portent un regard positif sur le Nord - Pas de Calais et le bassin minier.

L'ampleur d'une mutation

« Malgré la crise qui frappe, ici sans doute plus qu'ailleurs, on garde espoir. Le Point a rencontré celles et ceux qui se battent pour inventer ce Lens-Liévin du futur. Oui, il y a des leçons d'optimisme à prendre dans le bassin minier. »

-> Le Point Spécial Lens-Liévin (20/11/08)



Delta 3 - photo MBM

« La nouvelle vie du bassin minier. La culture et le paysage des houillères ont longtemps été des freins économiques. La tendance commence à s'inverser. [...] L'année 1998 a marqué une rupture, concrétisée par le « Livre Blanc ». Depuis, les propositions ont surgi et commencent à se concrétiser. Un signe: entre 1998 et 2006, le bassin minier a créé plus d'emplois, en valeur relative, que la région Nord - Pas de Calais (14% contre 8,38% d'augmentation). La plate-forme multimodale Delta 3 de Douargues est l'étendard de cette reconquête. [...] »

Le pragmatisme l'a emporté également dans le dossier longtemps bancal des transports publics. [...] Après un démarrage plutôt laborieux, la réussite très nette de la plate-forme multimodale Delta 3 tend aussi à conforter l'ambition commune des collectivités adhérentes. [...] »

Rapprochement avec Lille. A ce mouvement fédératif s'en ajoute un autre, lui aussi inimaginable il y a quelques années: le rapprochement avec la capitale régionale et sa métropole. [...] »

Autre signal puissant d'un changement d'ère, le tourisme fait figure d'enjeu d'avenir, les collectivités nourrissant des ambitions croissantes.

Le territoire minier semble connaître une véritable catharsis. »

-> L'Express Douai, Valenciennes, Béthune, Lens: les défis du bassin minier (24/03/09)

De nouveaux repères : culture, patrimoine et paysages



Chabaud-Latour - photo S.Dhote

« Oubliez vos préjugés sur le pays noir ! D'ailleurs, il est vert. [...] »

-> « Le bassin minier du Nord - Pas de Calais »

Collectif, Le Mot de l'éditeur Empreintes et métamorphoses 2008

« Métamorphose. [...] Des greens sur l'herbe de Liévin ? Décidément, les temps changent, par ici. »

-> Le Point Spécial Lens-Liévin (20/11/08)

« Raid Bassin Minier: changer d'image à la force du jarret. [...] Plus qu'une simple épreuve sportive, le raid est avant tout une manière de changer l'image d'un bassin minier qui traîne derrière lui les vieux fantasmes de pays noir. »

-> La Voix du Nord (28/09/09)

« La culture, nouveau filon des anciens bassins miniers »

-> Les Echos (20/05/10)

« L'évènement patrimoine: Quand le vieux pays noir tourne au vert »

-> Politis (22/07/10)

« Les corons et les cités. Aujourd'hui, la plupart des corons et des cités ont été réhabilités. [...] Autour des corons, on tâche d'entretenir la mémoire. [...] Les terrils noirs sont en train d'être repeints en vert par la nature. »

-> Routard.com.

« Voyager dans le Nord c'est d'abord s'affranchir de clichés sur un pays noir et froid, où la vie est rude. La partie septentrionale de la France, au passé tumultueux, qui recouvre Flandre, Artois et Picardie, constitue un ensemble d'une extraordinaire diversité et richesse. »

-> e-romantic-hotels.com.

« Oubliez vos préjugés
sur le pays noir !
D'ailleurs,
il est vert... »

« Le bassin minier du Nord - Pas de Calais »
Collectif, Le Mot de l'éditeur Empreintes
et métamorphoses 2008

Le Louvre à Lens : le symbole

« Symbole entre tous, le Louvre va ouvrir son premier musée de province à Lens en 2009, au lieu et place d'un ancien carreau de mine. »

-> Les Echos (11/01/06)

« Le Louvre-Lens pour redynamiser le bassin minier »

-> Usine Nouvelle (30/04/08)

« Euralens/Le Louvre amorce le réveil du bassin minier »

-> Le Moniteur (02/07/10)

Paul Bernard – Crédit Agricole Nord de France : « Construire un musée à Lens, est-ce bien raisonnable ? Oui. Car ce projet culturel est global. Il comprend l'art, la culture, mais aussi le développement économique »

-> La Voix du Nord (27/09/10)

Diana Hounslow – Directrice du CDT du Pas-de-Calais : « L'objectif est de permettre au territoire de profiter de l'arrivée du musée pour valoriser son image, pour favoriser les échanges culturels entre les habitants et les visiteurs de tous les pays. Le Louvre-Lens est un véritable catalyseur »

-> l'Echo du Pas-de-Calais (décembre 2010)

Daniel Percheron – Président de Région : « Lorsque Lens a été choisie pour accueillir ce grand projet qu'est le Louvre, j'ai pensé comme tout le monde à Guggenheim à Bilbao. Ce qui l'entoure, c'est bien plus qu'un musée. Ici, c'est un levier formidable pour le territoire lensois »

-> L'Avenir de l'Artois (10/02/11)



Le Louvre-Lens, son parc, son environnement // Photomontage //
Image SANAA @ SANAA / Imrey Culbert / Catherine Mosbach



Site du Louvre-Lens- photo S.Dhote

2.4.3. LA MISSION BASSIN MINIER: UN OUTIL RECONNU, ACTEUR ET TÉMOIN DES MUTATIONS DU TERRITOIRE

À sa naissance en 2000...

Bassin minier: le bout du tunnel en 2006

«Objectif: boucler la reconversion du bassin minier en 2006, au terme de l'actuel contrat de plan. Pour cela, le CIADT de décembre 1998 a créé un «outil d'aménagement», comparable à l'agence d'urbanisme sur la métropole lilloise: la Mission Bassin Minier.»

-> Nord Eclair - 4 mai 2000

L'après-mines ne manque pas de fonds

«Une mission d'aménagement et de développement du bassin minier est mise en place. Elle ne remplace, ni ne concurrence, la Conférence Permanente qui restera dans son rôle de laboratoire, d'instance de réflexion, d'écoute, d'échanges et de propositions [...] Elle concourra aussi à l'émergence de projets de développements structurants.»

-> La Voix du Nord - 4 mai 2000

Nord - Pas de Calais: oublier les coronas

«La Mission Bassin Minier, [...] agence d'urbanisme dotée d'une structure très légère, a été lancée le 12 mai. [...] Avec la Mission, les élus pourront, pour la première fois, aborder globalement les grands problèmes transversaux du bassin minier: la restructuration urbaine, la santé, les séquelles minières. La Mission pourra jouer un rôle précieux de tête chercheuse pour catalyser des financements.»

-> Le Figaro économie - 8 juin 2000

Création de la Mission «Bassin Minier»

«Elle a pour mission d'encourager la mise en œuvre de l'«après-mine». Elle doit veiller en particulier à l'avancement du programme global de restructuration urbaine, sociale, écologique et économique du volet territorial du Contrat de plan consacré au bassin minier.»

-> La Gazette Nord - Pas de Calais - 15.16.17 mai 2000

Mission Bassin Minier: de nombreux dossiers sur la table

«Il s'agira donc de faire émerger des projets et de les mener à terme avec les divers financements possibles, y compris au niveau européen. La Mission se donne sept ans pour rénover l'ensemble des cités minières.»

-> Liberté 62 - 16 juin 2000

Accélérer la reconversion

«Cette Mission «Bassin Minier», voulue par l'Etat et la Région, doit accélérer la reconversion de ce vaste territoire ex-minier, en suppléant au défaut de structure intercommunale forte, tout en laissant au local, toute la place qui lui revient légitimement...»

-> Le Moniteur - Janvier 2000

... À sa pérennisation en 2006

«La Mission Bassin Minier... a joué un rôle stratégique pour mener des réflexions transversales sur un territoire largement dépourvu d'ingénierie locale (l'université d'Artois n'a vu le jour qu'il y a dix ans).»

-> Les Echos - 11 janvier 2006

Centre Historique Minier, Lewarde
- photo S. Dhote



« Certes le bassin minier
n'est pas guéri de toutes ses maladies
mais
la Mission Bassin Minier
y travaille »

L'écho du Pas-de-Calais, septembre 2007

« Entrer la tête haute dans l'après-mine. En aura-t-il fallu du temps, des rêves et des hommes pour entrer, la tête haute, dans l'après-mine ! Reconversion, transformation, évolution. Aujourd'hui, les carreaux de fosse abandonnés sont devenus de hauts lieux culturels et les terrils ne comptent plus les rats mais les orchidées. Certes le bassin minier n'est pas guéri de toutes ses maladies mais la Mission Bassin Minier y travaille. Après le contrat de plan qui l'a vue œuvrer pendant six ans, son action vient d'être reconduite jusqu'en 2010. Une chance pour tous ! [...] C'est enfoncer des portes ouvertes d'affirmer que le bassin minier a changé. Paysage, Trame verte, corridor biologique sont entrés dans le vocabulaire commun... Partout, la mutation. [...] Ces six dernières années, nombre de projets ont vu intervenir d'une manière ou d'une autre la Mission Bassin Minier. [...] Les chantiers ne sont pas achevés. La Mission continue à nourrir les projets, à réunir les bons acteurs, à montrer les expériences qui fonctionnent, à abattre les résistances. Son statut d'association et non de structure institutionnelle publique lui permet une grande liberté d'action, une réactivité, une ingéniosité qu'elle peut exprimer rapidement - c'est sans doute une des clefs de son succès. Reconnue indispensable par tous, elle vient de se voir reconduire pour un nouveau plan, de 2007 à 2010. »

-> L'Écho du Pas-de-Calais n°87 - septembre 2007

2.4.4. SES CHANTIERS

La candidature du bassin minier à l'UNESCO

« Fin janvier, Catherine Colonna, ambassadrice de la France auprès de l'UNESCO, a déposé le dossier de proposition d'inscription du bassin minier du Nord - Pas de Calais sur la liste du patrimoine mondial [...] Pesant 15 kg, riche de 1 450 pages, 3 730 photos et 91 cartes, ce dossier s'est inscrit dans la catégorie « paysage culturel évolutif » [...]

Dossier UNESCO - photo BMU



Dans la phase décisive, l'association BMU va s'effacer au profit de la Mission Bassin Minier (MBM), structure d'assistance technique mise en place en 2000 dans le cadre du volet « Après-Mines » du Contrat de Plan Etat-Région. Et si la décision de l'UNESCO est positive, ce bassin minier deviendra le premier au monde à être classé.»

-> Le Monde – 25 février 2010

« Cette candidature a été déposée dans la catégorie de « paysage culturel évolutif », ainsi le patrimoine du bassin minier avec notamment des cités minières, des chevalements, des terrils... a été soigneusement répertorié par la Mission Bassin Minier et l'association Bassin Minier UNI pour la candidature (BMU). »

-> L'Avenir de l'Artois – jeudi 31 décembre 2009

Gilbert Rolos, président de Mission Bassin Minier: « Il est vrai que la MBM est à pied d'œuvre pratiquement depuis le premier jour. Notre organisme technique a eu la chance d'avoir en son sein des territoires. Au-delà des étiquettes politiques, il y a eu un consensus remarquable autour de cette candidature. Maintenant, il faut se tourner vers l'avenir. Et il va falloir de l'argent et une réorganisation. Mais l'Etat sera présent et sans aucun doute, la Région aussi. »

-> Nord Eclair – Lundi 8 février 2010

Gilbert Rolos- photo MBM



Les cités minières au seuil du 3^{ème} millénaire

«Comme l'avait déjà fait son concurrent [Maisons & Cités] fin 2009, l'opérateur SIA Habitat a signé hier matin un accord-cadre de partenariat avec la Mission Bassin Minier, c'est-à-dire qu'il s'engage à élaborer et suivre un plan de gestion des cités minières». [...]

«Rénovation énergétique, fusion de logements mitoyens, reconfiguration des intérieurs, agrandissement : selon Raphaël Alessandri, l'architecte de la Mission Bassin Minier, ces travaux, combinés à la réhabilitation des espaces publics et des voies de circulation imaginée par les urbanistes d'Euralens, doivent offrir «un cadre de vie optimal à transmettre aux générations futures» et préfigurer «un modèle d'habitat social du 3^{ème} millénaire».

-> Nord Eclair - 8 juin 2010

Euralens, le Louvre amorce le réveil du bassin minier

Urbanisme : à l'origine la Mission Bassin Minier

«Si Euralens est né formellement un jour d'été 2009 à la mairie de Lens, c'est de l'autre côté de l'A1, à Oignies, sur le carreau du 9/9bis, où siège la Mission Bassin Minier, que le projet émerge. [...] Carole Bogaert, directrice des services de la Ville de Lens, rédige, quelques années plus tôt, avec Gilles Briand et Catherine Bertram de la Mission, le dossier de candidature à l'accueil du Louvre (hors bâtiment, géré directement par la région). [...]

C'est donc vers elle que les élus se tournent pour piloter le travail d'implantation du Louvre. La Mission commande la première étude à Nicolas Michelin qui a longtemps servi de base de travail à Euralens. Elle accueille aussi un spécialiste du ministère des Finances, Benoît Brocq en charge de piloter la commission développement économique d'Euralens.»

-> Le Moniteur - 2 juillet 2010

Itinéraire de Grande Randonnée de Pays

Le bassin minier a son GRP (Itinéraire de Grande Randonnée de Pays)

-> 62, le journal. N° 82 - Septembre 2010

Raid Bassin Minier - photo S. Dhote



Raid Bassin Minier

Raid Bassin Minier 2006 : quand les sportifs vont au charbon !

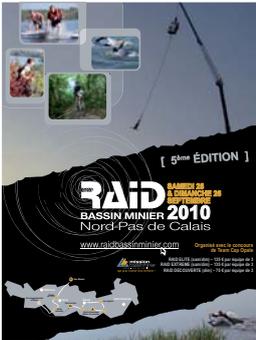
Trois questions à Julien Charlemagne, co-organisateur du Raid Bassin Minier : «L'intérêt, c'est avant tout la découverte ou la redécouverte de la région minière. Pour pas mal de gens, ce territoire a une connotation négative. Nous qui venons de l'Audomarois, on a été étonnés de découvrir tout ça lors de nos reconnaissances. Je pense, par exemple, à la vue qui peut s'offrir à nous quand on monte au sommet d'un terril.»

-> Nord-Eclair - 19 septembre 2006

Le Raid Bassin Minier 2007 : une mise en valeur sportive du patrimoine régional

La performance sportive n'est pas le seul objectif recherché du Raid : Gilles Briand évoque aussi «la valorisation des paysages et du patrimoine. Les participants seront obligés de sortir parfois des sentiers pour se perdre dans les cités minières, se confronter à ce patrimoine.»

-> Voix du Nord - 26 septembre 2007



Raid Bassin Minier 2010: le bassin minier, terrain de jeux grandeur nature

« Une centaine d'équipes se sont inscrites. Nous affichons complet. Au fil des éditions, le nombre de participants ne cesse d'augmenter. [...] C'est un véritable défi physique, une épreuve d'orientation géante qui alterne les différents modes de déplacement », résume Cyrille Daillet de la Mission Bassin Minier.

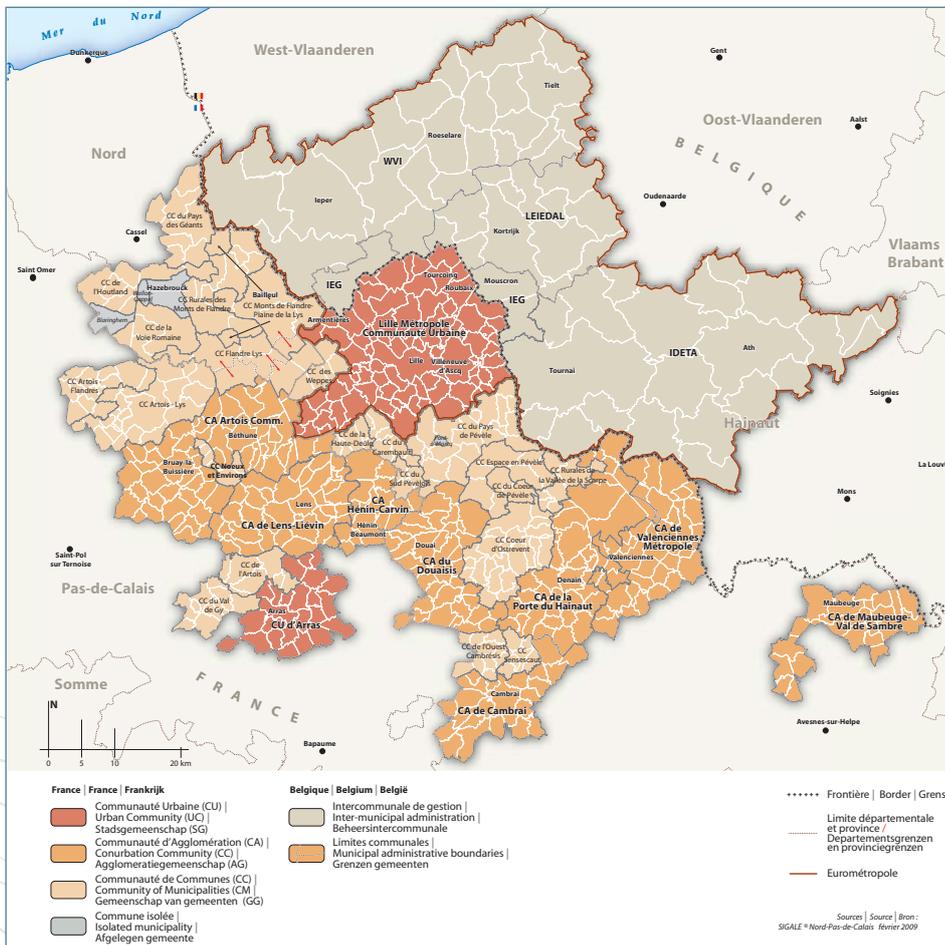
-> Nord-Eclair – 25 septembre 2010

Flyer Raid Bassin Minier 2010 - MBM

L'Aire métropolitaine, une voie d'avenir

« Quelques signaux, pourtant, laissent entrevoir une évolution positive. L'émergence de l'Aire métropolitaine de Lille; la Mission Bassin Minier; le projet de fusion des CCI d'Arras, de Béthune et de Lens, opérationnel en 2010. »

-> L'Express Douai, Valenciennes, Béthune, Lens : les défis du bassin minier – 24 mars 2009



Carte tirée de l'Atlas de l'Aire métropolitaine de Lille (ADULM/Insee/MBM) - À paraître en 2011 -

D. Percheron à l'occasion des 10 ans
de la Mission Bassin Minier, décembre 2010
- photo MBM

J.F. Caron et P. Mauroy lors de la conférence
de Wingles en 2001
- photos E. Le Brun, Light Motiv



2.4.5. LA PAROLE DONNÉE AUX ACTEURS LOCAUX

Mobilisation et détermination sont abondamment citées et soulignées :



« *« Bientôt on se battra pour habiter dans le bassin minier ».* Cette petite phrase lâchée par le président de région il y a quelques semaines, à l'occasion d'une réunion de la Mission Bassin Minier, à Oignies, est lourde de sens. »

-> L'Écho du Pas-de-Calais (n°50 Décembre 2003)

« *« Le Louvre-Lens, c'est une arme de construction massive »*, Yvan Renar, sénateur communiste du Nord, a résumé l'énorme espoir que de nombreux élus locaux placent dans l'arrivée du musée. [...] »

Le musée « *signe la fin de l'hiver pour le bassin minier* », a estimé le président PS du conseil régional du Nord - Pas de Calais, Daniel Percheron. [...] »

Reconquête. Peu à peu, les gens du bassin minier ont réappris à regarder l'avenir, ils se sont convaincus qu'ils étaient encore bons à quelque chose... Dont acte: le Louvre-Lens, qui n'ouvrira sans doute pas au public avant début 2012, devrait être le catalyseur de ce redressement amorcé, « un véritable outil de transformation urbaine » selon l'expression de Gilles Briand, directeur du développement opérationnel de la Mission Bassin Minier. »

-> Le Point Spécial Lens-Liévin (20/11/08)

« *L'excellence pour Euralens. Jean-Louis Subileau, l'homme d'Euralille et des réalisations majeures des deux septennats de François Mitterrand a été sollicité. L'urbaniste prône la synergie, la méthode, la qualité voire l'excellence. « Il faut être au niveau du Louvre-Lens, même dans les détails. [...] »* »

-> L'Écho du Pas-de-Calais (n°98 Janvier/Février 2009)

« *Frédéric Kapusta n'aurait jamais cru travailler dans sa région natale, au pied des terrils. Et pourtant... Sept ans ont passé et Frédéric est resté. Il est aujourd'hui directeur de la communication de Culture commune. Il a retrouvé fierté et confiance envers sa région: « Tout ce que l'on a voulu cacher et oublier fait aujourd'hui sa richesse. »* »

-> L'Express Douai, Valenciennes, Béthune, Lens: les défis du bassin minier (24/03/09)

« *Jean-François Caron: « Les gens doivent être fiers. [...] Des mutations sont en cours mais il faut se poser la question: On fait quoi pour être à la hauteur? »* »

-> Centriris.fr le site des gueules noires Rétrospective décembre 2009

« *Pierre Mauroy: « La candidature à l'UNESCO. Moi, je crois à la métamorphose du bassin minier. La candidature à l'UNESCO est un projet porté par la foi du charbonnier, un symbole extraordinaire de la vitalité, de la puissance et de l'avenir du Nord - Pas de Calais. Le parti pris que l'on peut tirer de l'après-mines est considérable. »*

Jean-François Caron: « *On ne construit pas l'avenir en tournant le dos à son passé. »*

Alain Wacheux: « *On ne va pas seulement se souvenir, on va aussi rêver. Ce dossier c'est de la mémoire et beaucoup d'espoir. »* »

-> La Voix du Nord (08/02/10)

Mais, le regard se veut lucide, il est aussi question du chemin qui reste à parcourir et des obstacles qui demeurent, en particulier sur la capacité et la volonté de faire :

« *Les défis du bassin minier. Les Lensois ont donc toutes les raisons de se réjouir. Mais rien n'est encore joué. [...] Pour qu'une réelle dynamique de renouveau économique s'instaure, d'autres institutionnels et investisseurs locaux devront mettre la main à la pâte... »*

Ces incertitudes freinent d'ailleurs le projet urbanistique envisagé pour le bassin lensois. Les entreprises sont les bienvenues. Mais l'immobilier tertiaire n'étant pas actif sur Liévin, les projets sont rares. »

-> Usine Nouvelle (30/04/08)



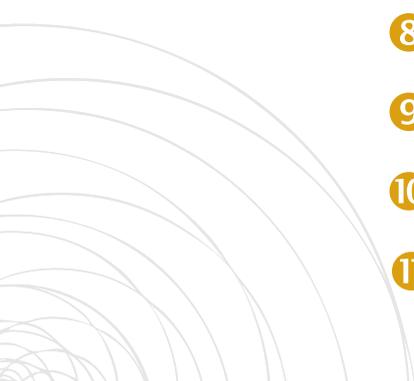


Chapitre

3

photo S. Dhote

Les chantiers thématiques de la Mission Bassin Minier



1	La valorisation du patrimoine minier dans le cadre de la candidature à l'UNESCO.....	38
2	Les grands projets	44
3	Les programmes européens.....	47
4	La santé.....	50
5	Les séquelles minières.....	53
6	La Trame verte et bleue.....	57
7	De l'urbanisme minier à l'habitat durable.....	62
8	La Conférence Permanente du Bassin Minier	66
9	Les transports et déplacements.....	68
10	Le pôle observation-prospective.....	72
11	L'appui à EURALENS.....	76

1 LA VALORISATION DU PATRIMOINE MINIER, DANS LE CADRE DE LA CANDIDATURE À L'UNESCO

LE PROCESSUS

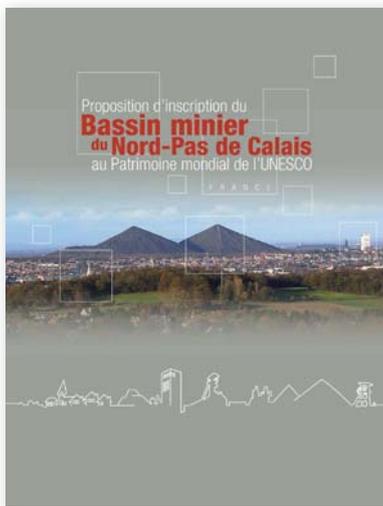
De 2000 à 2003, la Mission Bassin Minier a apporté son assistance technique à l'État et à la Région, pour conduire une étude interministérielle (décision du CIADT de 1998) sur la valorisation et la mise en réseau du patrimoine minier (OBJECTIF PATRIMOINE/ARCESSOR/GRAHAL), composée d'un état des lieux et des scénarii opérationnels. L'étude s'est attachée à prendre en compte la « globalité du patrimoine » du bassin minier, qui est exceptionnelle : bâtiments, paysages, valeurs humaines et sociales, sans oublier les aspects techniques et économiques. Cette étude donne corps à l'idée d'inscrire le bassin minier au Patrimoine mondial dans la catégorie « Paysage Culturel Évolutif » en 2003. Naît **en 2003** une association de portage de la candidature « Bassin Minier UNESCO », rebaptisée en 2009 « Bassin Minier UNI » (BMU), présidée par M. Jean-François CARON, conseiller régional et maire de Loos-en-Gohelle.

En 2004, la Mission a étroitement collaboré à la réalisation du premier dossier technique de candidature « UNESCO ». Le dépôt du dossier en **octobre 2005** au Ministère de la Culture a marqué la fin d'un premier cycle.

La MBM a finalisé et lancé un certain nombre de chantiers dans le cadre du **Schéma de développement patrimonial**. Ce schéma, conçu et validé **en 2006**, est un document-cadre qui doit déboucher sur le « plan de gestion » du patrimoine, phase essentielle de la démarche UNESCO.

De 2007 à 2009, la MBM a engagé la mise en œuvre du Schéma, structuré en **3 piliers** : **le pilier 1** concerne la connaissance et la reconnaissance du patrimoine ; **le pilier 2** porte sur les outils nécessaires pour préserver, aménager et développer ; **le pilier 3** concerne la valorisation et la mise en projet touristique et culturel du patrimoine.

En 2009, en lien étroit avec l'association « BMU », la Mission a co-produit le dossier technique de candidature (notamment élaboration du plan de gestion et de la méthodologie de délimitation du périmètre et de la zone tampon) et réalisé la cartographie du périmètre proposé à l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial ainsi que celui de la zone tampon.



Dossier technique de candidature à l'UNESCO - photo BMU

L'année 2010 a été déterminante pour la candidature puisque le 25 janvier 2010, le Gouvernement a déposé officiellement la proposition d'inscription du bassin minier du Nord - Pas de Calais auprès de l'UNESCO. C'est le seul dossier déposé par la France. La candidature est entrée dans une phase d'instruction internationale de 18 mois, avant une décision finale - souhaitée - du Comité du Patrimoine Mondial en juin 2012. En septembre 2010, la MBM co-prépare et assure l'accueil et le suivi de la mission technique d'évaluation de l'ICOMOS.

L'APPORT DE LA MISSION BASSIN MINIER

Pilier 1 - la connaissance

En 2007-2009 : au niveau global, en 2008, la MBM a achevé les recensements et études complémentaires suivants :

- > l'inventaire qualifié des 563 cités minières (MBM) : elle en tire le premier tome du Cahier technique sur l'habitat minier depuis ses origines jusqu'aux années 1970.
- > le recensement et qualification des éléments de l'héritage minier non protégé (Cabinet SPIRE) : dans le cadre de l'étude, après une enquête auprès de la totalité des communes, fin avril

2007, la base de données, complétée par certains des EPCI partenaires, compte 1 235 éléments contre 1 190 avant l'enquête.

- > l'identification, catégorisation et qualification des terrils (CPIE-Chaîne des Terrils),
- > le recensement des anciennes fosses minières (MBM – stage ENVAR)
- > l'étude sur la « qualification et protection des paysages remarquables du bassin minier Nord-Pas de Calais » (MBM)
- > La réalisation de monographies des 16 Ensembles Paysagers Miniers Remarquables (MBM / CAUE 62 / CPIE-Chaîne des terrils)
- > la réalisation de 18 monographies sur les cités exceptionnelles et remarquables repérées sur le bassin minier du Nord-Pas de Calais, en vue d'alimenter le dossier de candidature « UNESCO » final et d'orienter les futures rénovations et transformations des cités (Studio A&P)

En 2010, en préfiguration du Plan de gestion,

- > lancement d'une étude sur la complémentarité et la mise en réseau des démarches existantes (ou en projet) d'interprétation et de valorisation patrimoniale des 4 grands sites de la mémoire minière. Cette étude est confiée par la DRAC à la MBM.

Pilier 2 - les dispositifs de protection et de gestion

1 Les dispositifs de protection

> Une campagne de classement au titre des monuments historiques

Les 17 et 18 juin 2009, une session exceptionnelle de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites, dédiée à la thématique minière, a donné un avis favorable à l'inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, de 69 éléments et sites, identifiés grâce aux multiples inventaires de la MBM et à la cartographie des « Ensembles Paysagers Miniers Remarquables ». Sept sites ont été classés au titre des MH par la Commission Supérieure des Monuments Historiques.

2 La planification

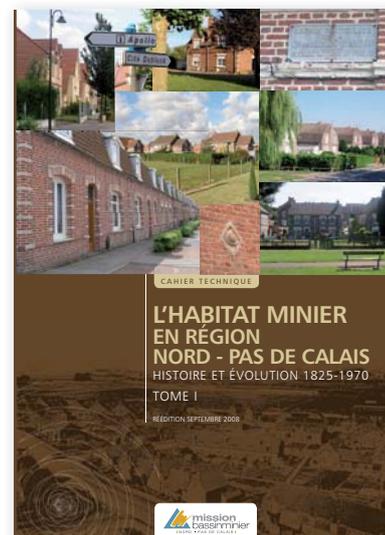
> En 2008, la Mission Bassin Minier a mené un travail en partenariat avec les 3 SCoT du bassin minier qui a abouti à la rédaction dans les Documents d'orientations générales, de prescriptions et de recommandations spécifiques et communes au SMESCoTA, SCoT du Grand Douaisis et SCoT Lens-Liévin/Hénin-Carvin. Ces articles ont été rédigés dans une logique transversale et concernent à la fois le volet patrimonial et la politique de l'habitat. Un travail similaire mais élargi s'est engagé avec le SCoT du Valenciennois.

> Depuis, la Mission est interpellée régulièrement par des bureaux d'études chargés de la rédaction des PLU, et qui cherchent le moyen de décliner ces orientations générales à l'échelle des communes. En outre, la transcription du périmètre du bien proposé à l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial dans les documents locaux d'urbanisme est une question qui se posera à court terme.

3 La contractualisation

L'engagement des acteurs étant une pièce-maîtresse du Plan de gestion, la MBM et BMU ont mené dès avril 2009 l'élaboration d'accords-cadres à deux niveaux :

> **avec les grands gestionnaires/propriétaires publics** de catégories importantes de sites, bâtis et non bâtis : Maisons & Cités et SIA (cités minières), la CARM (dispensaires, etc.), les Conseils Généraux (terrils, cavaliers, etc.), le Diocèse d'Arras et de Cambrai (églises et chapelles d'origine minière), l'EPF Nord - Pas de Calais (1ère programmation d'acquisition de sites à enjeu en danger)



15 monographies de cités minières exceptionnelles et remarquables du bassin minier Nord - Pas de Calais, Studio A&P

> avec les 8 EPCI du bassin.

Dès mai 2009, la Mission Bassin Minier, Bassin Minier UNI et l'Association des Communes Minières ont envoyé à la centaine de communes minières, impliquées dans la future gestion du périmètre proposé à inscription, un dossier complet et personnalisé (accompagné d'une cartographie) pour chaque maire concerné sur l'ensemble des sites et éléments miniers de sa commune, individualisant ceux qui seront compris dans le périmètre proposé à une inscription.

4 Les outils d'aménagement et de gestion

> L'appui à l'obtention du label de « Pays d'Art et d'Histoire » de Lens-Liévin

En 2007, la MBM a fait partie du comité de suivi de l'élaboration du dossier de candidature de la CALL au label de « Pays d'Art et d'Histoire ». Ce label a été obtenu par la CALL en janvier 2008. Le Pays d'Art et d'Histoire de Lens-Liévin est à la fois un relais et un outil pour la réalisation du plan de gestion « UNESCO ». Il en facilitera la déclinaison territoriale.



Journée du Patrimoine, 11/19,
Loos-en-Gohelle
- photo MBM

> Le lancement d'un plan global d'actions sur le paysage (2010-2012) – en régie

1^{er} volet : étude du réseau des anciens cavaliers des mines, dans la perspective de définir une stratégie de valorisation et de protection des paysages.

2^{ème} volet : 2011-2012 : définir les orientations globales de gestion du paysage et les outils adaptés à la protection et à l'aménagement de celui-ci.

5 La programmation financière et l'appui à la mise en projet de sites à enjeux

> Les débats avec les gestionnaires publics d'éléments significatifs de patrimoine minier et les EPCI, futurs signataires d'accords-cadre, ont mis en exergue la nécessité d'accompagner ce processus d'une ingénierie financière adaptée. La MBM a anticipé cette réflexion en organisant dès le 1^{er} juillet 2008, avec l'appui des services instructeurs (DRE, Direction Europe du Conseil Régional etc.), une réunion technique d'information des territoires du bassin minier sur l'ingénierie financière complexe de la période 2007-2013 : crédits du CPER 2007-2013, P.O. FEDER, Fonds territorial du bassin minier (Conseil Régional), Fonds Maisons & Cités, Taxe Spéciale d'Équipement de l'E.P.F, TDENS etc.

Au 2nd semestre 2008, avec la DRE et le Conseil Régional (Fonds Territorial du bassin minier), la MBM a planifié une réunion avec chacune des agglomérations volontaires pour mettre à plat leurs projets stratégiques en vue d'optimiser leur plan de financement, dans la perspective du P.O FEDER : (sous-axe 2 excellence territoriale de l'axe 4 « volet territorial »).

Dans le cadre de l'accord-cadre avec l'EPF, la MBM a construit une liste de sites à fort enjeu/en danger, pouvant alimenter une pré-programmation de sites que l'EPF pourrait acquérir, sous réserve de trouver un repreneur et de compléter le plan de financement.

En 2010, la MBM a poursuivi le débat avec les financeurs potentiels. Des réunions avec les acteurs des sites à enjeux ont été organisées : chevalement de Haines lez la Bassée, Eglise St Théodore de Lens, Grands Bureaux d'Auberchicourt, Fosse Mathilde à Denain.

> **Camus haut d'Annay-sous-Lens** : de premières réflexions et une étude de faisabilité menée par la Mission en 2009 avaient permis d'identifier l'intérêt (au regard de l'UNESCO et

Quartier Saint-Amé, Liévin
- photo MBM



EURALENS) de créer à cet endroit un gîte ainsi qu'un logement-témoin. La Ville a confié à la MBM la mise en place et le suivi d'un comité de pilotage rassemblant la Ville, le CDT et la maison du Département, l'Etat, l'office de tourisme, la Communauté, l'EPF et la Région, dans l'objectif d'étudier la faisabilité technique et économique (investissement et fonctionnement) d'un tel équipement.

> **Assistance technique** apportée aux communes de Fresnes-sur-Escaut, Barlin et Denain, pour mener des études visant à définir des programmes de rénovation et ré-usage de leur patrimoine minier exceptionnel, mais en danger (respectivement: Château des Douaniers, Fosse 7 et Fosse Mathilde).

6 La sensibilisation et la veille : les séminaires techniques

> **Séminaire d'experts européens 9-10-11 octobre 2007.** La MBM a apporté une forte contribution à l'organisation d'un séminaire d'experts européens (italiens, anglais, allemands et belges), porté par BMU, en partenariat avec la Direction de l'Architecture et du Patrimoine du Ministère de la Culture. Ce séminaire a eu pour objectif de travailler sur les atouts et les faiblesses de la candidature du bassin minier à une inscription sur la liste du Patrimoine mondial, et de qualifier le dossier.

> **Séminaire sur les outils de protection et/ou de gestion du patrimoine minier et/ou du paysage: 27 janvier 2009.** Avec «BMU» et la DRAC, la MBM a contribué à l'organisation d'un séminaire technique de réflexion autour des outils de préservation, de gestion et de mise en valeur du patrimoine et de la planification urbaine (PLU). Ce séminaire a mis un accent particulier sur l'outil «ZPPAUP» et a attiré une cinquantaine d'élus et de techniciens des communes et agglomérations du bassin minier.

> Participation de la MBM à une table ronde dans le cadre de la **journée interdépartementale sur la convention européenne des paysages** organisée par la DREAL le **12 octobre 2010**. La MBM co-organise avec la DREAL et BMU un **séminaire sur l'évolution et la préservation des paysages** dans le bassin minier les **6 et 7 juin 2011**.

> **La veille : l'observatoire photographique du paysage**

Dans le cadre de son partenariat avec le PNR Scarpe/Escaut, la Mission participe depuis janvier 2009 à un observatoire photographique du paysage engagé par le parc naturel transfrontalier du Hainaut. Celui-ci a pour objectif de suivre les évolutions des paysages (bâti, paysages d'infrastructures, paysages miniers...) du parc naturel au fil des années, grâce à l'intervention d'une photographe professionnelle, à intervalles réguliers, et d'en analyser les mécanismes et les facteurs de transformation.



Chevalement de la fosse 9, Roost-Warendin et cavalier, marais de Wingles - photos S. Dhote





Cités Lemay et Sainte-Marie, Pecquencourt
- photo S. Dhote

7 La traduction opérationnelle du plan de gestion sur les cités minières

> Lancement des premières cités-pilotes

En partenariat avec la Région et les bailleurs, la MBM a identifié 24 « cités-pilotes » à forts enjeux. Ces cités-pilotes ont vocation à être la traduction opérationnelle des orientations des accords-cadre signés avec les bailleurs et du « plan de gestion cités minières » élaboré dans le cadre de la candidature « UNESCO » (Maisons & Cités et SIA). Il s'agit de démontrer leur capacité à muter en répondant à la fois aux exigences de gestion d'un parc social spécifique et aux enjeux de protection et valorisation d'un patrimoine exceptionnel. Pour ce faire, la MBM, en partenariat avec la Région, a élaboré une stratégie et une méthodologie communes à chacune de ces cités (articulation des maîtrise d'ouvrage, rédaction des cahiers des charges, accompagnement des communes, recherche de financement). Des conventions « villes-bailleurs » ont déjà été signées avec les villes de Vieux-Condé, Pecquencourt, Dourges, Bruay-sur-Escout, Bruay-La-Buissière. Les premières études ont été lancées, les premiers résultats sont attendus pour la fin du premier semestre 2011.



Cité 12, Lens
et cité Bruno, Dourges
- photos S. Dhote



> Mise en place d'un comité de suivi technique à l'échelle du bassin minier

Parallèlement, la Mission anime un « comité de suivi technique » de la démarche qui réunit Maisons et Cité-Soginorpa, la SIA, l'Etat (DRAC; DREAL), la Région, les Départements, l'ACM, le PNRSE, les CAUE, les STAP, l'ADEME, la CDC, le Cd2e. Ce comité se réunira trois fois par an. Il a pour but d'assurer un suivi transversal des actions visées par les conventions passées entre les bailleurs et la MBM, d'évaluer et rendre compte des avancées des opérations lancées, mutualiser les études, assurer le lien avec les réflexions menées par la MBM sur l'observation sociale, préparer l'ingénierie financière et enfin le cas échéant lancer des démarches et études complémentaire à l'échelle du bassin minier. Deux comités se sont déjà réunis, en juin et novembre 2010. Lors du second, est déjà apparu la nécessité de lancer des groupes techniques thématiques.

Pilier 3 - la valorisation et la mise en projet touristique ou culturel du patrimoine minier

1 En 2005, animation d'un groupe de travail thématique et rédaction de la fiche sur la filière « patrimoine minier » dans le cadre du Schéma Régional de Développement Durable du Tourisme et des Loisirs.

2 En juillet 2010, achèvement et parution du Topoguide® du GRP « Bassin minier », initié en 2005.

3 En septembre 2010, parution de la carte touristique de l'« Itinéraire de la Culture Industrielle », projet INTERREG IV franco-wallon (2009-2012). Cet outil sera suivi en 2011 par la parution d'un atlas/catalogue et d'un guide GPS multimédia.

Ce projet regroupe 3 partenaires français (Musée d'Histoire Naturelle de Lille, CAHC, MBM) et 3 partenaires wallons (Pass de Frameries, Eco-musée de Bois-du-Luc, Bois-du-Cazier).

4 Louvre-Lens et UNESCO : participation au sous-groupe thématique « tourisme et Patrimoine mondial » qui a débuté ses travaux le 15 octobre 2010, dans le cadre du groupe de travail sur le développement économique d'EURALENS.

5 En 2010, réactualisation de l'atlas patrimonial interactif, mis en ligne en 2009 (<http://www.atlas-patrimoine-bassin-minier.org>). Cet outil évolutif compte à ce jour près de 3 000 éléments. En 2010, le périmètre du Bien proposé à l'inscription au Patrimoine mondial a été intégré à l'atlas et peut donc faire l'objet d'une navigation.

Une centaine de fiches détaillées ont été rédigées et vont alimenter le site.

6 En appui de l'office de tourisme de la CAPH, participation au comité de rédaction de deux numéros « patrimoine minier » en 2009 et 2010 du Journal Les Petites Clés de La Porte du Hainaut édité à destination des enfants âgés de 8 à 12 ans, dans le but de les sensibiliser au patrimoine du territoire de La Porte du Hainaut, afin qu'ils deviennent « ambassadeurs » auprès de leur entourage.

7 Participation à plusieurs sessions de formation de guides-vacataires

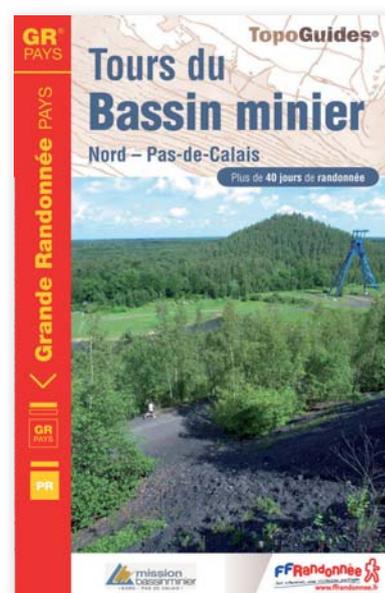
> en 2007, la Mission a contribué à la conception du programme de cette formation des guides, en appui aux directions du tourisme de la CALL et d'Artois Comm, l'Office de tourisme d'Artois Gohelle et la DRAC.

> En 2008, session de formation de guides-conférenciers sur la thématique de l'habitat minier, pour le compte de l'Office de Tourisme de Douai.

> En octobre 2010, session de formation des guides-conférenciers de l'Office de Tourisme de Béthune-Bruay.

8 Conception d'un éducteur spécifique sur la découverte des cités minières du Douaisis (CAD et CCCO) en 2008, en partenariat avec l'Office de tourisme de Douai. En 2010, préparation et participation au circuit-test de découverte des cités minières du Douaisis, organisé par l'Office de Tourisme de Douai. Présentation du Plan de gestion aux élus du Douaisis.

9 Co-organisation de deux « temps forts » grand public sur la candidature « UNESCO », avec BMU, la DRAC et le CHML, en 2006 à Bruay-la-Buissière puis fin 2007, organisé sur le site minier de Wallers-Arenberg, ce qui a permis de restituer les avancées des chantiers de la connaissance du patrimoine minier et de débat sur les enjeux de gestion du patrimoine.



2 LES GRANDS PROJETS

LE CONTEXTE

À l'aube de l'an 2000, les grandes politiques de reconversion du bassin minier touchent à leur fin. Le CPER 2000-2006, avec son volet après-mines, vise à solder cet héritage, mais aussi à accompagner une évolution des pratiques et des ambitions. En effet, il est temps de remettre au cœur des dynamiques d'aménagement la notion de programme, qui exige de définir une vision et des besoins. Après une longue intervention privilégiant le traitement quantitatif des séquelles minières, il est apparu qu'un autre regard pouvait être porté sur ce territoire si particulier et que le foncier et l'immobilier disponibles représentaient assurément une opportunité à saisir, autant pour renforcer l'attractivité du bassin minier que pour en qualifier son tissu urbain.

Alors que la Mission Bassin Minier portait en son objet la définition de stratégies transversales, l'appui aux grands projets d'aménagement et de développement devait contribuer au basculement d'image et favoriser l'émergence d'une dynamique de rayonnement.

Dans un contexte de compétitivité des territoires à l'échelle internationale, les grands projets sont en effet un outil de marketing territorial, qui affirment l'ambition d'une agglomération, d'une région. Dans cette perspective, la Mission Bassin Minier a contribué directement ou indirectement à beaucoup des grands projets actuels du bassin minier.

L'APPORT DE LA MISSION BASSIN MINIER

Le rôle de la MBM a d'abord consisté à développer une méthodologie du grand projet, passant notamment par la désignation d'un pilotage politique et technique, puis par la définition d'une ambition traduite dans un programme (concours d'idées, marché de définition) et enfin par le choix d'une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre garantissant un haut niveau de créativité (concours).

On peut aujourd'hui tirer un bilan de cette intervention de la MBM, en relevant les grands projets sur lesquels elle est intervenue.

LES SITES DE LA MÉMOIRE

La reconversion du 9/9bis

À Oignies, la MBM a impulsé la reconversion du 9/9bis en organisant dès 2002 un voyage dans la Ruhr afin de montrer qu'un avenir était possible pour d'anciennes friches industrielles. À partir de cette preuve par l'exemple, la CAHC a acquis le site et engagé un marché de définition dont la MBM a très largement animé le pilotage technique, notamment par la rédaction du

9/9bis depuis le terril 110 - photo MBM



cahier des charges de la consultation, l'assistance au choix des équipes, la conduite des comités techniques (29 candidatures), la rédaction de la synthèse valant programme et support de la mise en concurrence des 3 équipes, l'assistance au choix du lauréat.

Depuis novembre 2005, la MBM est devenue un acteur déterminant de la conduite du projet, en veillant à l'enrichissement du programme grâce à un travail de partenariat et de réseau et à la mise en œuvre du projet dans une relation étroite avec la CAHC et le maître d'œuvre. Dans le cadre de la candidature au Patrimoine mondial (cf. fiche patrimoine minier), le 9/9bis a été l'objet des premiers échanges avec le Ministère afin de caler les attendus de cette candidature, la MBM a joué un rôle de médiateur technique. Le site du 9/9bis est en pointe dans la définition de la future configuration du réseau des 4 grands sites de la mémoire minière, concernant la question cruciale de la complémentarité entre les démarches d'interprétation et de valorisation patrimoniale des sites. Enfin, soulignons que c'est ici, au sein de la chaîne des pratiques musicales, noyau dur du projet de reconversion, qu'est né l'un des projets les plus innovants du bassin minier, le Métaphone, salle de concert et instrument de musique urbain.

Le Métaphone
- crédit Héralut-Arnod Architectes



La reconversion du site minier de Wallers-Arenberg



Dans le même esprit, la MBM a accompagné plus récemment la CAPH dans le projet de reconversion du site minier de Wallers, contribuant à caler le programme de la « Fabrique à Images », cluster lié à l'image, adossé à l'implantation d'un laboratoire de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis et qui prévoit l'implantation d'un Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle sur l'Image.

Cette mission a demandé un important travail de médiation avec l'université afin de bien caler à la fois l'ambition du projet scientifique, en lien avec la dynamique du Pôle Image régional PLAY, et d'établir le programme fonctionnel et architectural.

Wallers-Arenberg - photo MBM

Le Parc des Iles

Sur le site des anciennes Cokeries de Drocourt, la MBM a renouvelé son appui à la CAHC, afin de montrer ce que pouvait être une nouvelle ambition pour les grandes friches industrielles. La MBM a ainsi d'abord encadré un travail d'étudiants de l'ENPC visant à définir quelques scénarii de reconversion. Sur la base de ce travail, la MBM a rédigé le programme de consultation du premier concours de paysagistes mené sur une friche minière dans le Nord - Pas de Calais. 22 équipes ont répondu, témoignant de l'intérêt pour ce type de consultations, nouvelles dans le paysage du bassin minier en ce début des années 2000. La création du Parc des Iles était lancée, pôle structurant de la Trame verte (parc urbain, jardins thématiques et développement des sports de nature) et outil de « couture » urbaine (participation au concours Europan 8).



Pars des Iles, Drocourt - photo MBM

Delta 3

Dans les premières années de sa création, la MBM a aussi été associée au début de l'aventure Delta 3. Il reste peu de traces visibles de ce premier travail, qui a pourtant permis de faciliter le travail d'appropriation de ce grand projet venu d'ailleurs. C'est à partir de ce travail de médiation technique sur des sujets périphériques du projet d'aménagement (insertion territoriale de la plate-forme) que sont nées les prémices d'Euralogistic, pôle d'excellence inscrit au SRDE.



Delta 3 depuis le pont de la Deûle
- photo MBM

Le Louvre-Lens (cf. fiche Euralens)

La Mission Bassin Minier fait enfin partie des pionniers de la grande aventure du Louvre-Lens. Elle a ainsi contribué à la rédaction des dossiers de candidature pour le Louvre-Lens et participé à l'analyse des projets du concours. Ensuite, elle a animé le groupe de travail sur l'accessibilité et l'insertion urbaine du musée, avec notamment le pilotage de l'étude de Nicolas Michelin. C'est d'ailleurs au terme de cette étude que la MBM a interpellé l'ensemble des acteurs sur la nécessité de mettre en place un dispositif de gouvernance adapté, seul à même d'enclencher un « effet Louvre-Lens ». Le dispositif EURALENS puise, pour partie, son origine dans cette note stratégique. La MBM poursuit sa contribution au projet, en animant le groupe de travail « développement économique » et en participant au comité technique de suivi des études urbaines, dans le cadre desquelles elle est plus particulièrement engagée sur le suivi des éco-cités du Louvre.

3 LES PROGRAMMES EUROPÉENS

2002-2005: RESCUE

RÉGÉNÉRATION DURABLE D'ESPACES DÉGRADÉS EN MILIEUX URBAINS

Au sein d'un consortium allemand, britannique, polonais et français, la Mission Bassin Minier Nord – Pas de Calais est chef de file de l'équipe française (USTL et BRGM-Orléans) du programme de recherche RESCUE, lancé en 2002 par la D.G. Recherche de la Commission Européenne.



Mai 2005, Ruhr, Manifestation finale - photo MGG

1 La Mission Bassin Minier, en tant que chef de file de l'équipe française a été membre du comité de pilotage du programme.

2 Forte de son expérience en matière d'animation d'un processus participatif d'ampleur «la Conférence Permanente du Bassin Minier», la MBM a coordonné le module de travail «WP5» consacré aux «**méthodes de participation citoyenne**». Dans ce cadre, elle a animé les groupes de travail du module et a rédigé en anglais deux «deliverables»:

> Les outils financiers et réglementaires de la participation citoyenne (Deliverable 5.2)

> Le guide sur les méthodes de participation citoyenne pour une régénération durable des espaces dégradés en Europe. (Deliverable 5.1)

3 La MBM a été également en charge du module **WP9** «animation et communication» du programme.

4 La MBM a co-rédigé le «**Manuel des bonnes**

pratiques en matière de régénération urbaine durable de sites dégradés», assuré sa conception graphique et son édition en avril 2005. Composé d'une multitude de bonnes pratiques, de recommandations, d'outils méthodologiques, d'études de cas et d'exemples concrets, le Manuel a pour objectif d'être un outil d'aide à la décision en matière de management de projets, de pollution des sols, de recyclage de matériaux voire de bâtiments désaffectés, de participation citoyenne, de planification spatiale et de design urbain.

2002-2005: LE RÉSEAU CABERNET

CONCERTED ACTION ON BROWNFIELD AND ECONOMIC REGENERATION NETWORK

La MBM a participé régulièrement aux réunions d'un groupe de travail thématique (WG1 «Participation citoyenne») et aux réunions plénières de ce réseau qui réunit 55 membres de 21 pays européens, impliqués dans la régénération durable d'anciens sites industriels (dont certains anciens sites miniers). Elle a participé à la 1ère conférence internationale du réseau à Belfast en avril 2005.



2004-2006: LE PROJET «NETSFIELD»

INTERREG IIIC/«TRIANGLE DE WEIMAR»

La Mission Bassin Minier est partenaire du projet NETSFIELD ("Formation d'un Réseau d'Experts en matière de Régénération Urbaine Durable") retenu dans le cadre du programme INTERREG III C «**Triangle de Weimar**», réunissant la Silésie (Union silésienne des Communes et Districts), le Nord - Pas de Calais et la Ruhr (Université de Bochum).

NETSFIELD avait pour objet de décliner le matériau méthodologique et conceptuel de la régénération durable d'espaces dégradés élaboré par RESCUE, en programme de formation,



adapté au contexte socio-économique des 3 régions partenaires, afin d'échanger et/ou d'améliorer les outils, pratiques et savoirs-faire existants.

Ce programme a été testé lors de 3 séances réelles de formation qui se sont déroulées dans les 3 régions de septembre à novembre 2005 (30 participants).

La 3^{ème} session, organisée les 24 et 25 novembre 2005 par la MBM, a eu pour objet les méthodes et outils de la participation citoyenne, incluant la stratégie d'information et de communication : un « zoom » particulier a été apporté sur la communication de crise.

2004-2007 : PROGRAMME INTERREG IIIA

«VERS UNE RÉGÉNÉRATION DURABLE DE DEUX SITES MINIERES PILOTES: BETTES-HANGER DANS LE KENT ET LA FOSSE 9/9BIS DE OIGNIES DANS LE PAS-DE-CALAIS»

Ce projet est porté par la Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais, associé à la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin, l'Agence Régionale de Développement Economique du Sud-Est de l'Angleterre (SEEDA) et l'Agence de l'Environnement.

SEEDA et la MBM ont organisé deux ateliers d'échanges de pratiques, afin d'échanger sur les contextes et les pratiques au regard de nouvelles pratiques plus respectueuses de l'environnement, sur les thèmes suivants :

- 1 eau et biodiversité, le 17 octobre 2006, organisée au 9/9bis de Oignies
- 2 énergie et construction durable, 16 novembre 2006, organisée dans le Kent

Au cœur de la stratégie d'animation du site du 9/9bis, la thématique du **développement de l'écotourisme, des activités de loisirs et culturelles** a été très largement soutenue par le programme INTERREG. Elle s'est construite autour de deux événements majeurs :

- > **Le Raid Bassin Minier**, soutenu par INTERREG en 2006
- > **La Rencontre d'Orchestres à Vent, Les Rutilants**, portée par la CAHC et initiée dans le cadre du projet de reconversion du site, en lien étroit avec le programme de reconquête qui met la pratique musicale au cœur du projet culturel. Après une première édition en novembre 2005 dans un collège du territoire, les Rutilants ont investi le 9/9bis à partir de 2006.

2009-2012: ITINÉRAIRE DE LA CULTURE INDUSTRIELLE (ICI)

PROJET TRANSFRONTALIER FRANCO-WALLON (INTERREG IV «COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE»)

Ce projet est porté par un **collectif franco-wallon** composé de 3 partenaires wallons (le Pass de Frameries – chef de file, l'Eco-musée de Bois-du-Luc, Musée du Bois-du-Cazier), et de 4 partenaires français : la MBM, le Musée d'Histoire Naturelle de Lille, la CAHC, et le Centre Historique Minier de Lewarde en partenaire associé.

Le projet ICI vise à la mise en valeur du patrimoine industriel, bâti, naturel et humain du bassin minier franco-belge par une série d'actions de recherche scientifique et de médiation vers les publics.

Le projet comporte 8 actions qui se dérouleront de 2009 à 2012 :

- 1 **La MBM est chef de file de l'Action 1** « Identification et cartographie du patrimoine de l'ICI ». Elle est en charge de la conception et de la cartographie de l'itinéraire de culture industrielle sur la base d'un inventaire scientifique, coréalisé avec l'Eco-musée de Bois-du-Luc. La carte de découverte de l'ICI - qui en est issue - a été finalisée et présentée à la presse fin septembre 2010.



2 Elle est partenaire de l'Action 2 « Publications » (atlas illustré de l'ICI), aux côtés de l'Eco-musée de Bois-du-Luc, chef de file.

3 Elle est partenaire de l'Action 3 « Guide multimédia » (système de guidage multimédia portable pour la découverte), dont le Pass est chef de file. Elle coproduit le contenu du guidage.

4 Elle est membre du comité de coordination de l'ICI (Action 8), et participe au comité d'accompagnement bisannuel en présence des autorités européennes INTERREG.

2004-2009:



la MBM a apporté son assistance technique à la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin, dès l'appel à la candidature de la 8^{ème} session d'EUROPAN, « Urbanité européenne et projets stratégiques »: choix du site, rédaction du cahier des charges, expertise, évaluation et choix des lauréats (cf. fiche « Du traitement du tissu minier à l'urbanisme durable »)

2010 PROJET INTERREG IVC PROSPECTS

La Mission Bassin Minier a été associée par le Conseil Général du Pas-de-Calais au projet INTERREG IVC intitulé PROSPECTS (to Promote and Support Entrepreneurship to Create new SMEs), projet piloté par l'Association des Communes Minières de France (ACOM France) et composé de 10 partenaires européens.

La Mission participera à la première phase du programme qui vise à partager les expériences entre les territoires, notamment au cours de 4 réunions thématiques et du séminaire transversal avec les partenaires européens. La Mission mettra à disposition des partenaires du programme européen sa propre expérience dans les projets (attractivité du territoire avec le cas d'étude Euralens, clusters, ...). Elle contribuera directement ou par ses partenaires à la formulation des rapports thématiques, aux réunions de présentation et aux échanges entre les acteurs du Pas-de-Calais concernés par le projet.



Visite de terrain avec une délégation du Kent
- photo MBM

4 LA SANTÉ

CONTEXTE

Le volet de l'«Après-Mines» du CPER 2000-2006 a identifié la santé comme un axe prioritaire, qui se traduit par le traitement des retards spécifiques qui continuent d'affecter la population du bassin minier. Dès 1995, les études de l'ORS Nord - Pas de Calais démontrent que le bassin minier est en crise sanitaire et sociale depuis 35 ans et que les indicateurs de santé de sa population en font le centre de gravité de toute la région. Cette crise se concrétise notamment par une espérance de vie à la naissance pour les habitants de ce territoire très en retrait par rapport à la moyenne régionale et, a fortiori, nationale.

L'APPORT DE LA MISSION BASSIN MINIER

① Dans le cadre de la prévention et de la promotion de la santé, la MBM a mené un effort particulier sur des thématiques s'inscrivant dans les **Programmes Régionaux de Santé**, en particulier **l'alcoologie, le Programme Régional d'Actions en Santé Environnement - Volet Habitat/intoxications au monoxyde de carbone**.

L'alcoologie

La population est particulièrement exposée en matière de santé et «l'un des principaux signes de cette déstabilisation de l'état de santé collectif est l'alcoolisation des hommes mais aussi des femmes et des jeunes...» (Rapport de l'Observatoire Régional de la Santé [ORS] sur l'alcoolisation dans le bassin minier du Nord - Pas de Calais. Conférence Permanente du Bassin Minier. Février 2002). En 2001 et 2002, l'ORS a animé un groupe-projet chargé de définir des «projets innovants, adaptés aux enjeux [de l'alcoolisation] et reproductibles en tous lieux du territoire».

Les travaux de groupe ont été menés en liaison avec le groupe de suivi du Programme Régional de Santé sur les conduites de consommation à risques, le groupement régional d'alcoologie et les comités départementaux de prévention de l'alcoolisme.

L'un des axes de développement retenu par le groupe consiste à : «créer une équipe mobile spécialisée pour mettre en place un accompagnement des enfants de patients en difficulté avec l'alcool dans le territoire du bassin minier». En mars 2003, la Mission Bassin Minier a confié à un bureau d'études (Groupe Montaigne) le soin de décliner cet axe de développement en projet opérationnel et d'en définir la faisabilité. Ce projet n'a pas trouvé de porteur.

Le Programme Régional d'Actions en Santé Environnement - Volet Habitat/intoxications au monoxyde de carbone.

Les intoxications aiguës ou chroniques accidentelles liées à des concentrations élevées de monoxyde de carbone au sein des locaux habités ou occupés dont la région Nord - Pas de Calais totalise environ 1000 cas par an soit la moitié des intoxications au monoxyde de carbone déclarées en France. C'est la première cause de décès par toxique.

Dès 2000, la MBM a participé à la construction de l'état des lieux et des objectifs du PRASE puis à l'analyse et à l'instruction des projets relatifs au volet «**habitat-intoxications au monoxyde de carbone**», dans le cadre du groupe de suivi technique régional du PRASE.

Le PRASE a achevé ses travaux à la fin du CPER 2000-2006.

② La Mission a mené une démarche partenariale sur «**le devenir du patrimoine sanitaire et social des mines** [qui] sera étudié au regard de leur intérêt à s'inscrire dans un réseau et pour



concourir à l'amélioration de l'offre globale de soin » (cf. volet Après-Mines). L'inventaire des 233 « sites » qu'elle a achevé en 2003 a permis une analyse du patrimoine de la Sécurité Sociale dans les Mines, de ses impacts urbains, sanitaires et sociaux au regard de l'offre de soins globale, mais n'a pas porté sur le régime minier lui-même (au sens organique ou statutaire).

Afin de faciliter la lecture collective des enjeux complexes qui s'attachent au régime minier, la Mission a accompagné l'ORS Nord - Pas de Calais dans une étude sur l'évolution des besoins et de l'offre de soins de la population du bassin minier aux échéances 2010 et 2020 au regard du vieillissement démographique. La totalité du travail de la MBM a été restituée à l'ensemble des acteurs concernés lors d'une table ronde, le 13 mai 2004. L'analyse cartographique « inter-régimes » s'est poursuivie en 2005. L'inventaire cartographique et photographique des bâtiments a été utilisée dans le cadre du chantier « patrimoine », à l'appui du dossier de candidature « UNESCO ».

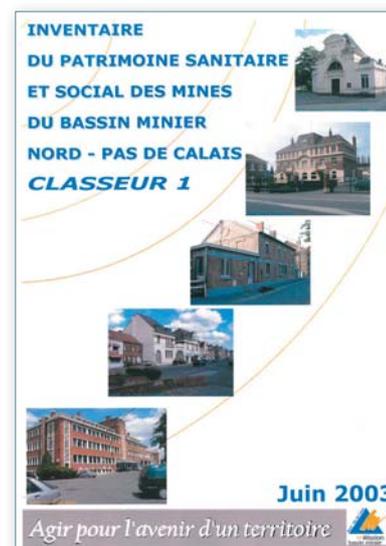
3 Dans le cadre de sa fonction d'observation socio-économique,

L'appui aux 4 Programmes Territoriaux de Santé

Dès 2002, la Mission a produit un certain nombre de cartes issues des données du recensement Insee pour alimenter l'élaboration des diagnostics des 4 PTS du bassin minier, en complémentarité avec l'Observatoire Régional de Santé.

Sont passés en revue, tant à l'échelle du bassin minier et que par arrondissement, les tendances d'évolution de la population dans le bassin minier entre 1990 et 1999, les cités minières dans le tissu urbain, la motorisation des ménages, le poids du chômage de longue durée, la part de l'emploi précaire, l'offre hospitalière de court, moyen et long séjour du régime général et du régime minier, la localisation des œuvres du régime minier (y compris AHNAC).

Entre 2003 et 2009, la Mission a apporté également un appui statistique et cartographique sur les diagnostics des Programmes Territoriaux de Santé de l'Artois et de Lens-Liévin/Hénin-Carvin, dans le cadre du recensement des appels à projets annuels. Ces cartographies ont permis d'illustrer les différents projets en fonction de la thématique qu'ils abordent (Santé des Enfants et des Jeunes, Santé Cardio-Vasculaire...), des différents porteurs de projets (association, Education Nationale, Collectivité Locale,...), des types d'actions menées (information, prévention, dépistage...) et de l'échelle d'intervention définie (commune, regroupement de communes...).



Goutte de Lait, Auchel et Dispensaire, Fresnes-sur-Escaut - photos MBM



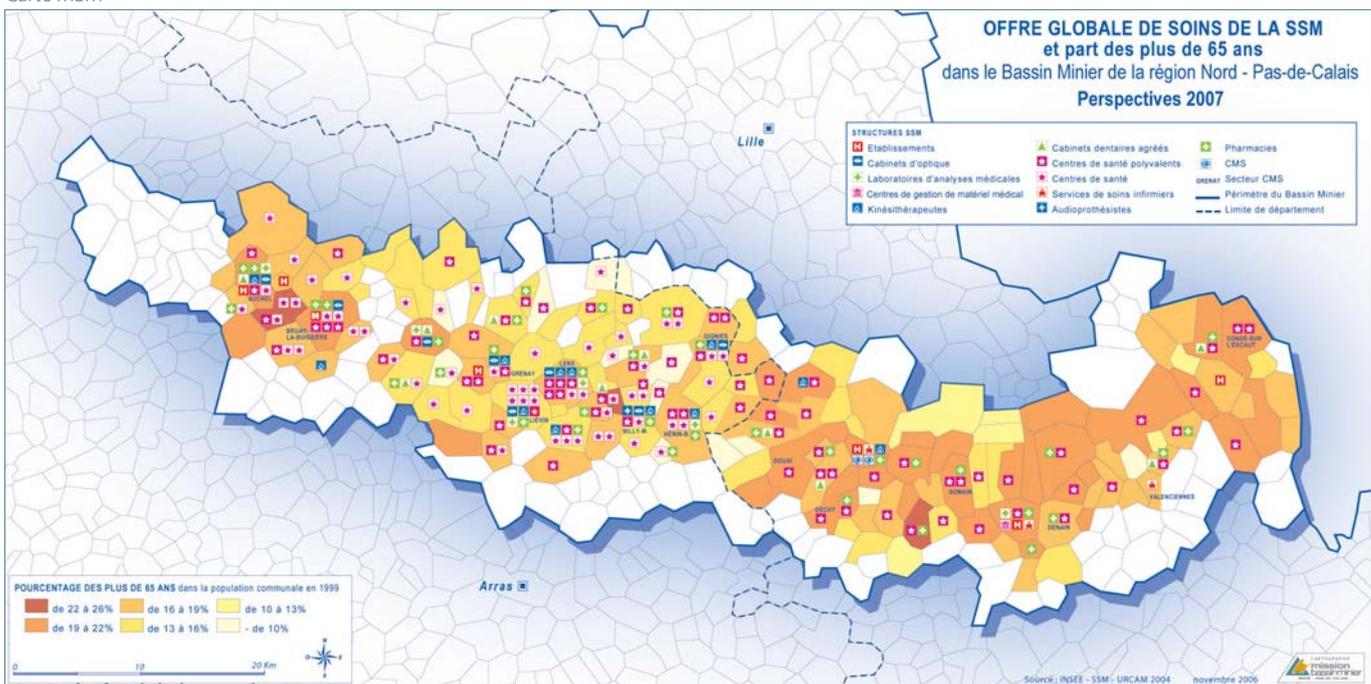
Le diagnostic « inter-régime »

Afin de compléter le diagnostic « inter-régime » de l'état sanitaire et social du bassin minier (régime minier-régime général), un partenariat avec l'Union Régionale des Caisses Primaires d'Assurance Maladie (URCAM) a été engagé en 2003, et une convention d'échange de données signée en 2004, comprenant l'ensemble des différentes CPAM concernées. Ce travail prenait également une acuité particulière dans un contexte où le régime minier, ouvert depuis juillet 2005 aux affiliés du régime général, allait connaître une évolution importante, les deux SSM devant préparer respectivement leur plan d'orientations de restructuration de l'offre de soins minière.

Le travail cartographique de la MBM a eu pour vocation de bâtir un outil d'aide à la concertation avec les acteurs locaux et notamment les intercommunalités.

Ont été cartographiés les dispensaires SSM et contexte urbain, les Centres de Santé Médicaux Polyvalents agréés de la SSM du Pas-de-Calais, leurs antennes et les lieux de consultations non agréés/ septembre 2005, la part des plus de 65 ans et offre de soins SSM, les effectifs des médecins généralistes libéraux et poids des plus de 55 ans, les effectifs des spécialistes libéraux et poids des plus de 55 ans, les densités des médecins généralistes libéraux et miniers/ année 2004, les densités des médecins généralistes libéraux et poids des plus de 55 ans/année 2004, les densités des médecins généralistes libéraux et miniers et consommation moyenne d'actes année 2004, les densités des médecins généralistes miniers et effectifs de plus de 55 ans en 2004, la comparaison des effectifs de médecins généralistes libéraux et miniers/année 2004 et des densités de médecins généralistes libéraux et miniers/année 2004, les densités des médecins généralistes et comparaison de l'activité moyenne des praticiens miniers et libéraux/ estimation pour l'année 2004, les densités des spécialistes libéraux et poids des plus de 55 ans/année 2004.

Carte MBM



5 LES SÉQUELLES MINIÈRES

LE CONTEXTE

La Mission Bassin Minier a été créée dans un contexte où la gestion des séquelles liées à l'exploitation charbonnière était obérée par un défaut de connaissance de certains impacts physiques (affaissements, écoulements des eaux de surface, pollution de sols et des eaux, grisou etc.). Autant de séquelles influençant profondément les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de gestion des eaux, mais sans les outils juridiques ou techniques permettant d'en assurer la gestion.

En outre, de nombreux projets d'aménagement et de développement portés par les collectivités risquaient de ne pouvoir aboutir, les sites supports de ces projets étant toujours contraints par la police administrative des Mines.

C'est dans ce contexte que le Préfet de Région Nord - Pas de Calais a créé une Instance Régionale de Concertation chargée d'examiner chaque dossier d'arrêt de travaux miniers avant leur dépôt officiel; cette instance s'est dotée d'un Conseil scientifique et d'un Atelier juridique, le tout devant permettre, avec l'appui technique de la MBM, de nouer un dialogue avec les collectivités locales et d'établir les bases d'un large consensus.

En effet, la fin d'exploitation du bassin charbonnier Nord - Pas de Calais, organisé en 45 concessions minières (dont 2 dans le secteur du Boulonnais), aurait dû faire l'objet, à l'époque de l'arrêt de chaque concession, de deux procédures successives: la déclaration d'arrêt de travaux miniers, puis la demande de renonciation à concession, l'ensemble étant couramment désigné par le terme « sortie de concession ».

À la date de création de la Mission Bassin Minier:

- > seules 2 concessions avaient fait l'objet de la procédure complète (Ablain-Saint Nazaire et Beugin);
- > 15 concessions avaient fait l'objet de la seule procédure d'arrêt de travaux miniers;
- > 27 concessions n'avaient fait l'objet d'aucune procédure;
- > l'instruction du dossier d'arrêt de travaux miniers de la concession de Dourges était en cours.

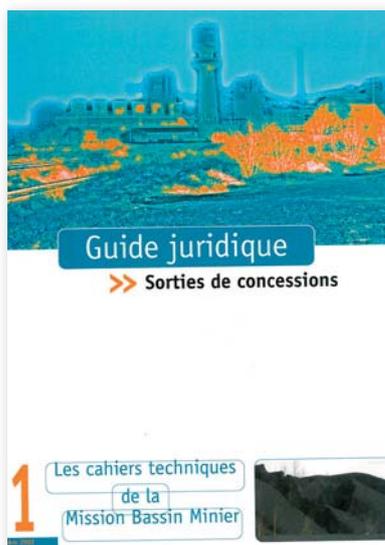
En parallèle, une procédure dite de « proposition de transfert des installations hydrauliques », dont l'implantation a été rendue nécessaire pendant l'exploitation minière en raison de l'impact des affaissements sur le réseau hydrographique, a été instaurée. C'est notamment dans ce cadre que sont définies les dispositions de modernisation et de fiabilisation de ces installations et en particulier des Stations de Relèvement des Eaux (SRE).



Evacuation - Photo MBM

L'APPORT DE LA MISSION BASSIN MINIER

2000-2007 - L'appui à la procédure dite de « sortie de concession »



Au-delà de l'aspect administratif, le chantier « Séquelles minières » de la MBM s'est attaché donc en priorité, et dans le cadre strict des procédures prévues par le code minier, à préserver les intérêts publics.

D'une manière générale, la MBM constitue ainsi un **appui technique et juridique aux différents partenaires de l'IRC** et en particulier assiste les collectivités territoriales dans les négociations liées aux procédures, et joue le rôle d'interface auprès des communes et EPCI concernés.

En 2002, elle publie le **guide juridique des sorties de concession** qui comprend exhaustivement l'ensemble des questions juridiques posées par les procédures de sortie de concession et des fiches synthétiques. Ce guide a été présenté officiellement lors de l'assemblée générale de l'Association des Communes Minières du Nord - Pas de Calais du 30 novembre 2002.

Concernant le travail d'instruction, la MBM effectue une analyse critique et constructive des projets de dossiers élaborés par CdF pour chaque concession, participe activement aux débats techniques et/ou juridiques au sein des instances de concertation (Conseil Scientifique, Comité de pilotage des études hydrauliques menées par l'Agence de l'Eau), effectue une visite complète des sites miniers et organise des réunions d'explication et d'échange d'informations dans toutes les communes directement concernées; les comptes rendus de ces réunions sont transmis à la DRIRE et à l'ACM.

Sur la période fin 2000/2005 ont été instruits conformément au planning établi :

- > tous (28) les dossiers d'arrêt de travaux
- > 13 dossiers de renonciation directe
- > 16 dossiers de renonciation après instruction du dossier correspondant d'arrêt de travaux

Sur la période 2006-2007, ont été instruits :

- > les 2 dossiers de renonciation directe à concession du Boulonnais: Fergues et Hardingham;
- > les 12 dossiers restants de renonciation pour les concessions ayant fait l'objet depuis 2000 de la procédure préalable d'arrêt de travaux miniers: Anzin, Bruay-La-Buissière, Cauchy-à-la-Tour, Ferfay, Fresnes-sur-Escaut, Grenay, Marles-les-Mines, Noeux-les-Mines, Odomez, Raismes, Thivencelle et Vieux-Condé.



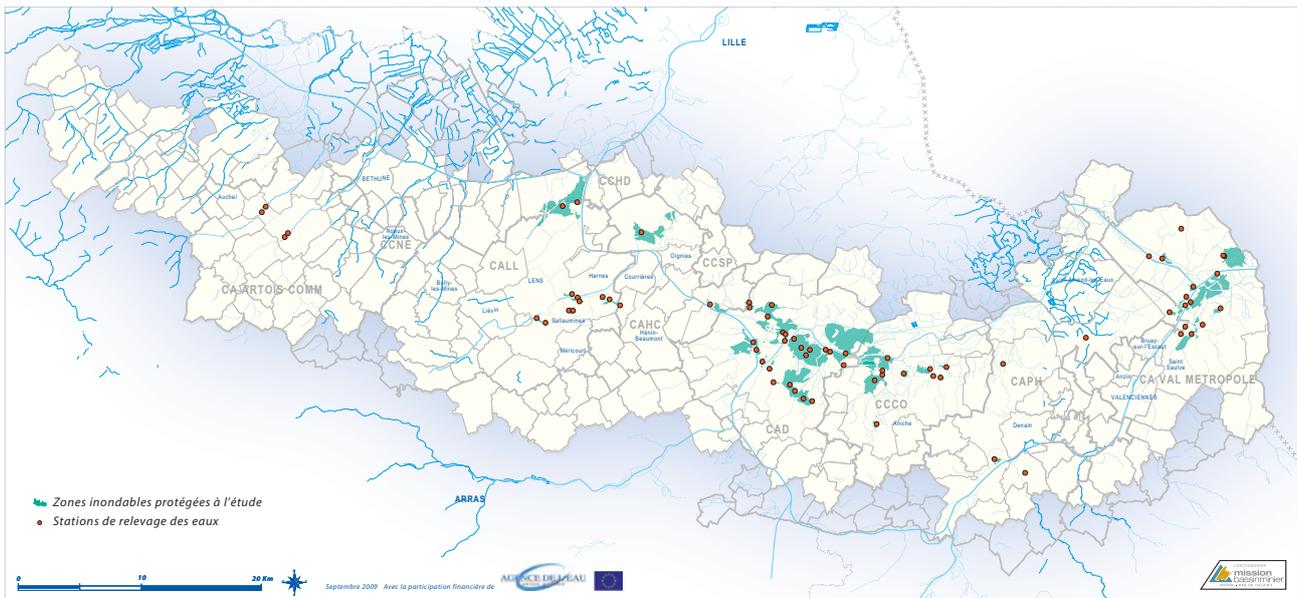
Terril Sainte Henriette, Dourges - photo MBM

Par ailleurs, au sein des instances, la MBM a assuré le suivi et parfois l'interface avec les communes de questions transversales, comme par exemple les affaissements miniers et les mesures de surveillance et prévention permettant la gestion du risque d'émission en surface du gaz de mine.

La MBM a également participé activement à la mise en œuvre de la Charte des Terrils, notamment sur la problématique d'intégration des terrils à la Trame verte régionale et de leur aménagement. En novembre 2002, suite la disparition de Terrils S.A., l'Etablissement Public Foncier du Nord - Pas de Calais a été mandaté par le Conseil Régional, les Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais et l'Association des Communes Minières, pour assurer le portage foncier de 129 terrils et cavaliers (soit environ 2 200 hectares dont 31 hectares de cavaliers) auprès des collectivités territoriales. Ces terrils ont ainsi été requalifiés par l'EPF dans l'objectif de les intégrer à la Trame Verte du bassin minier. Le suivi de la gestion et de la cession de ces sites est assuré par la commission technique de gestion des terrils, créée en 2003. La MBM est membre de cette commission et participe régulièrement à ces travaux.

2000-2006 - Participation aux premières études hydrauliques

ZONES INONDABLES PROTEGEES PAR LES STATIONS DE RELEVAGE DES EAUX dans le Bassin Minier Nord - Pas-de-Calais



Carte MBM

2000-2006 La MBM a participé au comité de pilotage de l'étude hydraulique de surface, menée par l'Agence de l'Eau.

Cette étude engagée sur le territoire expérimental de l'Escarpelle (communes de Roost-Warendin, Auby, Leforest, Raimbeaucourt et Evin-Malmaison) en 2001-2002 s'étend progressivement à l'ensemble du bassin minier. La MBM constitue l'interface technique avec les élus. L'objectif de l'étude est de mieux connaître les réseaux hydrauliques alimentant les stations de relevage, et dans la perspective du transfert de celles-ci aux collectivités, d'améliorer le fonctionnement des stations.

2001-2003 La MBM a mené à bien, avec le BRGM, l'étude de l'aléa d'inondation par remontée de nappe phréatique.

Cette étude, menée dans le cadre d'un large partenariat, par le croisement des données (topographie et piézométrie), a abouti à une cartographie des zones potentiellement inondables par la remontée de nappe phréatique. Cette étude constitue une base de travail utile et préalable à l'établissement de documents de planification urbaine. Elle pose cependant le problème de la traduction juridique de ces aléas traduits sous forme de zonage dans la cartographie fournie.



2008 - Maîtrise d'ouvrage de l'étude hydraulique détaillée de surface

La zone étudiée est le territoire du bassin minier Nord - Pas de Calais. Ce territoire est fortement marqué par 270 ans d'exploitation charbonnière. Celle-ci a notamment provoqué des perturbations topographiques - affaissements miniers maintenant stabilisés - et hydrographiques du territoire. Les exploitants miniers ont implanté des stations de relevage des eaux (SRE) afin de pallier les désordres hydrauliques de surface, de rétablir l'écoulement des eaux de ruissellement et de nappes superficielles hors des cuvettes et donc de protéger celles-ci contre les inondations et d'y permettre le maintien, voire le développement de l'urbanisation.

L'Instance Régionale de Concertation a confié à la MBM en 2007 la réalisation d'une étude hydraulique de surface détaillée de ces zones. Les scénarios et la méthodologie de l'étude s'appuient sur l'étude expérimentale menée par la commune d'Auby sur son territoire. Avec les partenaires (DREAL, Agence de l'Eau Artois Picardie, ACM, DDTM Nord et Pas-de Calais), la MBM a donc réalisé le cahier des charges, l'appel d'offres et le choix des prestataires (Guigues environnement et Géolys) et **lancé l'étude en 2008**.

L'enjeu de cette étude est de détailler, par modélisation hydraulique préalable permettant la mise en œuvre de simulation, la connaissance de l'aléa « inondabilité » selon un scénario prédéfini :

- > Panne de 8h de toutes les pompes d'une SRE
- > Pluie centennale
- > Niveau de nappe superficielle haut

Aussi, les enjeux étant importants en terme réglementaire, d'urbanisation, et d'hydraulique, la MBM effectue un travail de concertation et de sensibilisation auprès des collectivités touchées sur ces thématiques. L'étude est divisée par secteur, les résultats des 2 premiers secteurs (CAD, CCCO et une partie de la CAHC) ont été livrés courant 2010.

Stations de relevage - photos MBM



6 LA TRAME VERTE ET BLEUE

LE CONTEXTE

Le territoire du bassin minier est diversifié du point de vue géographique et paysager. Il est vallonné, sec et boisé au sud ouest ; plat, humide et boisé au Nord Est et sa partie centrale est un espace fortement urbanisé entouré de plaines agricoles. Sur ce paysage déjà diversifié s'ajoute les friches issues de l'activité minière.

Le territoire a enchaîné dès les années 70 une succession de politiques ambitieuses d'aménagement des espaces verts : GIRZOM, mise en place de la politique départementale « Espaces Naturels Sensibles », politique « friches » des Contrats de plan successifs (création de l'EPF en 1991). Ces aménagements ont contribué à modifier le territoire, mais sans une vision globale de l'aménagement du territoire. L'approche par site a privilégié un traitement quantitatif, plutôt uniforme.

L'enjeu pour la MBM est donc d'apporter une cohérence globale par le biais d'une « Trame verte ». Seulement, cette notion étant nouvelle, sa définition restait à écrire.

LE PROCESSUS

Elaboration du schéma de Trame verte, puis du schéma de Trame verte et bleue

Dans ce contexte, la MBM a contribué avec les partenaires à la définition du concept de « Trame verte » et à l'élaboration d'une stratégie pour le territoire.

En partenariat avec l'Etat, la Région, les collectivités en place et les partenaires scientifiques et associatifs, la MBM a donc élaboré le premier schéma de Trame verte publié en 2003. Celui-ci est considéré comme « un concept pionnier ».

Il répond à deux objectifs :

- > consolider et poursuivre de façon cohérente les efforts de reconquête des paysages et des espaces industriels menés depuis plus de 30 ans par les acteurs du territoire
- > et fédérer autour d'une approche nouvelle et plurifonctionnelle : gérer durablement les espaces de nature et de loisirs afin de les valoriser et de permettre leur réappropriation par les habitants. Les piliers de cette gestion durable sont la protection de la nature et des espaces, le développement des loisirs et sports de nature et l'aménagement du territoire.

Progressivement, ce schéma se précise et évolue. Approprié par les partenaires, le schéma de Trame verte du bassin minier est décliné et mis en œuvre à l'échelle des deux Départements au titre de leur politique « Espaces Naturels Sensibles », à l'échelle des arrondissements dans le cadre de l'élaboration des Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et à l'échelle des agglomérations à travers l'élaboration de schémas locaux et l'aménagement de sites et d'itinéraires. Un partenariat est aussi engagé avec les membres de l'**Aire Métropolitaine Lilloise** pour assurer les continuités avec les territoires adjacents.

En outre, le schéma de la Trame verte s'inscrit dans un cadre de référence plus large : celui du schéma de la Trame verte et bleue régionale, préconisé par le Conseil Régional Nord - Pas de Calais. Et à l'échelle nationale, la loi « Grenelle environnement 1 » prescrit l'élaboration d'un Schéma Trame verte et bleue national, prenant comme appui les schémas régionaux. À ce titre, la MBM participe aux démarches lancées par l'Etat « Plan climat » et « cadre de cohérence » issue du « Grenelle de l'environnement ».

En gardant le cap sur l'essentiel - une démarche plurifonctionnelle et partenariale - il devient **le schéma de la Trame verte et bleue du bassin minier**. Il précise les périmètres des espaces de nature et de loisirs, le tracé des corridors écologiques, identifie les pôles de loisirs et décrit la diversité des itinéraires de déplacements proposés à l'échelle du bassin minier.

Chevalement, Evin-Malmaison
- photo S. Dhote



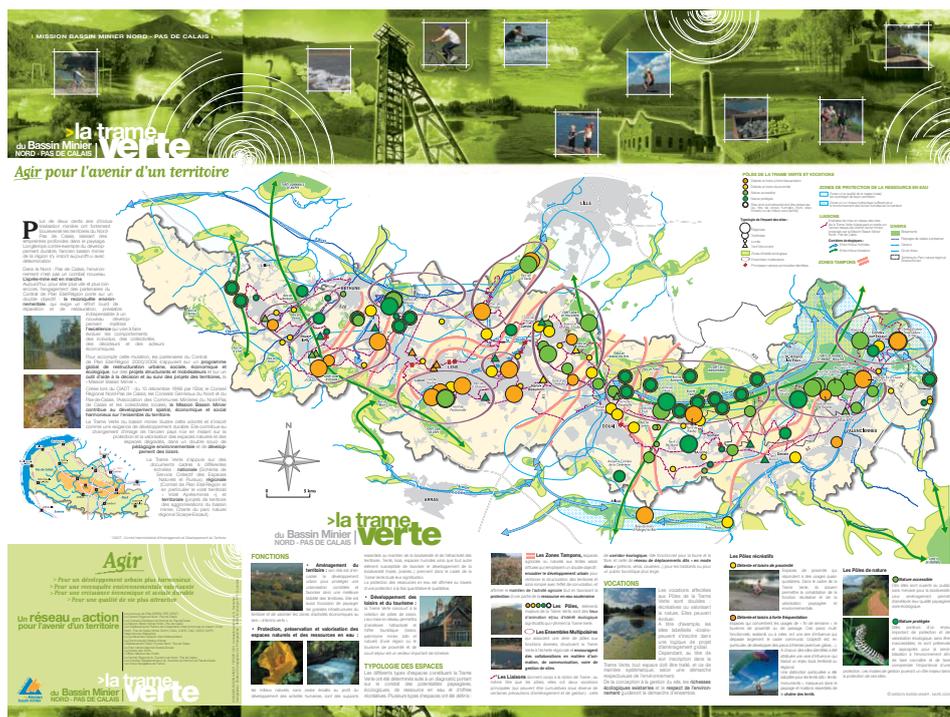
L'APPORT DE LA MISSION BASSIN MINIER

2000-2003 - Conception du Schéma de Trame verte

De **2000 à 2003**, la MBM a identifié, en concertation avec les partenaires, les éléments de la Trame verte. Ces éléments ont ensuite été validés politiquement.

- > **identification et hiérarchisation des espaces de nature et de loisirs**: diagnostic écologique
- > **identification des « 25 boucles du bassin minier »** itinéraires de déplacement modes doux s'appuyant sur les **cavaliers** (anciennes voies ferrées). Ces itinéraires ont été proposés aux collectivités pour aménagement.
- > **Identification de zones tampons** (agricoles) à maintenir, coupures paysagères à maintenir
- > **Cartographie** de ces éléments en s'appuyant sur les données des partenaires

Base des Argales, Rieulay
et Chabaud-Latour, Condé-sur-l'Escaut
- photos S.Dhote



Ce travail technique a notamment nécessité un **travail de terrain** (description des cavaliers,...), et des études écologiques, dont les inventaires faune/flore sur les cavaliers (bureaux d'études ALFA et AMBE).

Dès 2002, la MBM lance avec les partenaires l'identification des itinéraires «**Véloroutes voies vertes**» traversant le territoire, et plus particulièrement du tronçon Dourges-Maubeuge (étude Altermodale). Cette étude se terminera en **2005**, et la MBM a poursuivi l'identification de l'itinéraire avec le Département du Pas-de-Calais, entre Calais et Dourges. Parallèlement, la MBM définit l'approche opérationnelle avec les partenaires.

L'EPF reprend 127 terriens en portage foncier dans l'objectif de les intégrer à la Trame verte et organise les premières commissions de ce portage foncier: la MBM intègre, comme membre permanent, cette commission.

À partir de 2003 - Mise en œuvre de la Trame verte

À partir de 2003, la MBM participe à la mise en œuvre de la Trame verte sur le territoire :

- > Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de sites et d'itinéraires : mobilisation des maîtrises d'ouvrage, assistance au montage financier, aide à la définition de cahiers des charges opérationnels sur les sites majeurs. Ainsi la MBM accompagne les projets suivants :
- > **2003-2010** : études et aménagement du terril de Rieulay
- > **2005-2010** : accompagnement du territoire de la CAHC qui a réalisé une étude et l'aménagement (en 2008) de la boucle des trois cavaliers (Boucle 11) et qui a lancé une réflexion ambitieuse de renaturation des cokes de Drocourt, site de 160 ha, aménagé dès 2008.
- > **2004-2010** : accompagnement de la CAPH dans la réflexion de lisière forestière de Raismes afin de soulager les espaces naturels à préserver et de concentrer les usagers sur la base de loisirs et des itinéraires bien identifiés dans la forêt.
- > **2004** : accompagnement de Valenciennes Métropole dans leur réflexion pour valoriser le site de Chabaud Latour.

À partir de 2004, la MBM travaille avec les partenaires sur les possibilités d'une signalétique commune de la Trame verte. Cette démarche aboutit en 2008 à la création de panneaux d'informations services présentant la Trame verte et bleue du territoire et les itinéraires aménagés. Ces panneaux sont disposés le long des itinéraires aménagés de la CAHC, CAD et CCCO et seront positionnés sur les futurs itinéraires.

À partir de 2007 : avec l'ensemble des partenaires, la MBM anime une réflexion sur la continuité écologique située entre la Métropole lilloise et le bassin minier le long de la Deûle, afin de conforter les enjeux écologiques et récréatifs du Parc de Marcel Cabiddu, et d'anticiper la reconversion du site de Nitrochimie, dans la continuité du Parc de la Deûle.

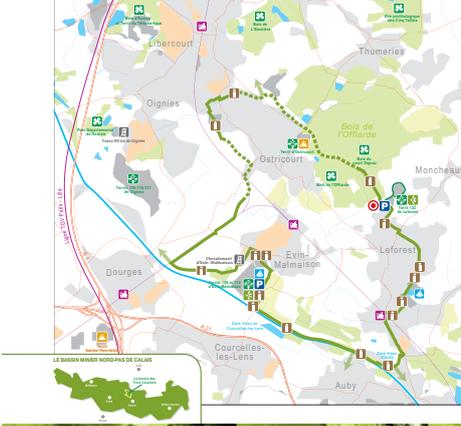



la boucle des Trois Cavaliers Bienvenue !

→ La boucle des Trois Cavaliers de la Trame Verte et Bleue des territoires de Hénin-Carvin et du Douaisis est un itinéraire de balade à pied ou à vélo d'environ 20 kilomètres. Ce parcours propose aux promeneurs de découvrir les richesses d'un patrimoine naturel et bâti exceptionnel, valorisé dans le cadre du projet de candidature du Bassin minier Nord - Pas de Calais à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, au titre de « paysage culturel évolutif ».

La protection et la valorisation de l'environnement naturel et l'amélioration du cadre de vie pour les habitants sont au cœur des préoccupations des Communautés d'Agglomération de Hénin-Carvin et du Douaisis. La reconquête de leurs territoires, engagée depuis les années 90, est désormais complétée par la mise en réseau des espaces naturels consolidant le maillage écologique. La boucle des Trois Cavaliers est le fruit de cette démarche partagée. Ses chemins, composés d'espaces de nature et de détente, mettent en liaison les berges de la Deûle au sud avec les franges de la forêt de Phalempin au nord. La préservation des milieux naturels favorise la restauration de la biodiversité. Le déplacement et l'épanouissement de la faune et de la flore est favorisé par des « corridors » ou « couloirs » écologiques qui ont été confortés grâce à des plantations régionales aux abords des cheminements.

A terme, une dizaine d'autres itinéraires représentant environ 200 kms, sillonneront les territoires des deux agglomérations. L'aménagement et les équipements de la Trame Verte et Bleue ont été effectués avec des matériaux respectueux de l'environnement et des concepts de développement durable : le revêtement au sol est le plus souvent en schiste d'origine locale, les mobiliers de la boucle (panneaux, bancs, corbeilles...) ont été réalisés en bois labellisés. Enfin, l'entretien des cheminements est effectué selon les principes de la gestion différenciée. Les lieux de promenade et de détente des Trames Vertes et Bleues de Hénin-Carvin et du Douaisis s'adressent à tous : amoureux du patrimoine naturel et historique, passionnés de faune et de flore, ou encore de marche à pied et de ballades en vélo...



REGLEMENTATION EN VIGUEUR

- Ne laissez pas de chien libre sans laisse (sauf chiens de troupeau) sur les chemins aménagés.
- Animaux domestiques interdits, à l'exception des chiens de troupeau, sur les chemins aménagés.
- Ne pas laisser les chiens sans surveillance sur les chemins aménagés.
- Ne pas laisser les chiens sans surveillance sur les chemins aménagés.
- Ne pas laisser les chiens sans surveillance sur les chemins aménagés.

LA BOUCLE EN CHIFFRES :

- 20 kilomètres de promenade aménagé
- 3 anciens cavaliers miniers réaménagés (Oignies Lafresnes, Dourges-Evin), ainsi que des chemins agricoles, des chemins forestiers, de la voirie, un chemin de halage, et des espaces de nature et de détente (Casse B à Evin-Marmesnil).
- 8600 plantations, dont 1 700 arbres et baliveaux, et 300 arbustes (espèces régionales).
- 21 panneaux pédagogiques.
- 70% de subvention accordée par la Région Nord-Pas de Calais pour aménager cet itinéraire.

Durée approximative du parcours : 5h à pied, 2h à vélo

Panneau Boucle des 3 Cavaliers - MBM

À partir de 2006 - Révision du Schéma de Trame verte et bleue, à l'aune du Schéma Régional

À partir de 2006, la Région Nord - Pas de Calais, ayant élaboré un schéma de Trame verte et bleue à son échelle, mobilise les territoires afin que ceux-ci réalisent des déclinaisons à une échelle locale. La MBM lance la **révision de son schéma**. Parallèlement, la MBM accompagne les territoires qui réalisent des déclinaisons des trames vertes et bleues régionale et du bassin minier à leur échelle : CAD, Artois Comm, CAHC.

Lancement de la **déclinaison Trame verte et bleue sur le territoire du SCoT de l'Arrondissement de Béthune**, sous forme d'un « Atlas cartographique », en partenariat avec

TRAME VERTE ET BLEUE DU BASSIN MINIER NORD - PAS-DE-CALAIS



Carte MBM

l'AULAB. L'objectif étant de produire un outil précis, d'aide à la décision à destination des élus du territoire afin de préserver les espaces de la Trame verte et bleue (sites et liens) et d'obtenir un outil opérationnel. Communication sur les résultats de la démarche dès 2010, publication en 2011.

Dès 2006 - Émergence de l'échelle de l'Aire métropolitaine de Lille

Parallèlement, dans le cadre de la première phase de la Coopération métropolitaine de Lille, suite à l'appel à projets de la DATAR en 2005, un groupe de travail «Trame verte et bleue» est animé par l'Espace Naturel Lille Métropole; la MBM devient un outil technique du groupe de travail, et participe à l'élaboration des documents (fiches sites et cartographies). Elle poursuit cette démarche dans le cadre de l'association Aire métropolitaine de Lille, en animant à partir de 2010 un groupe de travail sur l'Espace de Coopération «Vallée de la Scarpe», et en contribuant à la mise en œuvre de projets sur l'espace de «coopération cœur vert Métropolitain».

Le volet «sports de nature»

L'animation de la Trame verte va se renforcer par le lancement, en 2006, du **Raid Bassin Minier**, dont le nombre de participants n'a cessé d'augmenter au fil des ans jusqu'à près de 300 en 2010. La MBM organise (montage financier, identification et repérage des tracés, choix des épreuves et des sites, mobilisation des partenaires sportifs et administratifs) cet évènement annuel avec une structure sportive: Cap Opale qui assure le volet sportif de l'évènement. Le RBM est devenu une épreuve majeure des sports de nature en région Nord - Pas de Calais.

À partir de 2009, et dans la continuité de la mise en place du Raid Bassin Minier, la MBM réalise un **diagnostic territorial approfondi des sports de nature** avec la participation de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Région. Celui-ci met en évidence une demande en forte augmentation, une offre d'évènements importante mais manquant de lisibilité et de nombreux sites sous exploités. À la demande de ses partenaires, la MBM a donc engagé une démarche de mise en réseau des différents acteurs, notamment fédérations et collectivités locales. Son intervention s'inscrit pleinement dans la démarche en cours des Plans Départementaux des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI).

Les publications

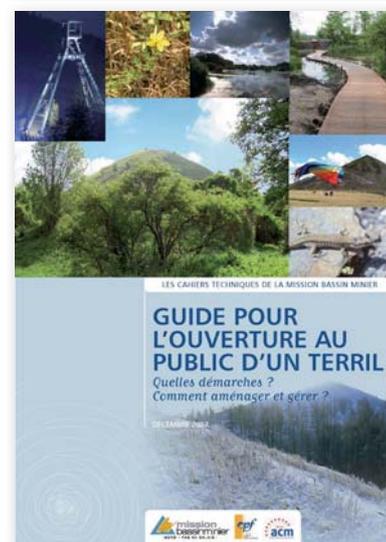
En 2004, pour accompagner les territoires gestionnaires des espaces de nature identifiés dans la Trame verte – amélioration de la gestion des espaces et des linéaires – la MBM a recherché des modes de gestion adaptés à ces grands espaces: «**la gestion différenciée**», a organisé des journées de sensibilisation et d'échange à l'attention des collectivités et a publié un **cahier technique «gestion différenciée»**, encore reconnu actuellement.

En 2007, publication du «**guide de l'ouverture des terrils**» en partenariat avec l'EPF dans le cadre du portage foncier des terrils. Ce guide synthétise le cadre réglementaire particulier à ces sites, ainsi que leurs caractéristiques techniques et mécaniques, et propose des modes de gestion et d'ouverture adaptées. L'objectif est de motiver la reprise de ces sites par les collectivités et d'accompagner celles déjà propriétaires.

En 2009, la MBM publie le **cahier technique «valoriser les modes doux»** pour accompagner les partenaires dans leur aménagement.

En 2010, sortie du **Topoguide «Tours du bassin minier Nord - Pas de Calais»**, dont la réalisation a été coordonnée par la MBM. Cette démarche d'itinéraire de **Grande Randonnée de Pays Bassin minier** a été lancée en 2005 par la MBM avec le Département du Pas-de-Calais, démarche qui se poursuivra sur le département du Nord dès 2006, parallèlement à la démarche «Véloroute voie verte».

➤ Pendant ces 10 ans, la MBM a donc fait émerger une stratégie de Trame verte et bleue pour le territoire, essayant d'allier tous les enjeux du développement durable (écologie, social, récréatif, économique). Elle accompagne la mise en œuvre de la trame par des appuis techniques et la publication de documents de sensibilisation et de modes de faire. Enfin, elle contribue à l'élargissement de l'utilisation des sites à la pratique sportive.



Raid Bassin Minier -photos S.Dhote

7 DU TRAITEMENT DU TISSU MINIER À L'URBANISME DURABLE

LE CONTEXTE



Cité Saint Paul, Carvin - photo MBM

Dès les années 70, les acteurs ont été confrontés à la nécessité d'aménager de manière cohérente et concertée le territoire minier. Les objectifs à atteindre sont le décloisonnement du bassin et son ouverture sur les territoires qui lui sont proches, l'amélioration de son image et de son attractivité, le renforcement des villes et des centres urbains, l'arrêt de l'appauvrissement de certains arrondissements, la modernisation et la diversification de l'offre de logements et le traitement d'un maximum de séquelles physiques de l'extraction charbonnière.

Depuis les années 70 et 80, le paysage urbain de plusieurs communes s'est profondément transformé. Le nombre de cités minières mises aux normes (en matière d'assainissement notamment) et de logements réhabilités a fortement progressé. De grands espaces verts et de loisirs ont été aménagés, par le biais des politiques « GIRZOM » (née en 1972), RECHAR (Programme d'Intérêt Communautaire), « friches », PACT urbain et « périmètres sensibles ». Le volet « Après-Mines » du Contrat de Plan État-Région 2000-2006 a été complété par la mise en place des grands projets de ville (GPV) et des opérations de renouvellement urbain (ORU). Ces dispositifs ont été relayés par l'ANRU.

La politique « GIRZOM » et l'attachement des maires à ce parc de logements à vocation sociale a permis de préserver une grande partie des cités (68 000 logements) et de maintenir le parc dans le domaine public. Cependant, la rénovation reste avant tout une affaire de mise aux normes technique des logements. La réflexion se concentre sur la mise en place du réseau d'assainissement qui permet de raccorder les logements et d'adjoindre, au corps principal, des WC et des salles de bains. Or, l'avenir des cités minières interroge sur la qualité du cadre de vie, l'attractivité résidentielle, la mixité sociale, le réchauffement climatique et la préservation de la qualité patrimoniale.

Le parc minier constitue **un outil de développement économique, social et environnemental** pour l'ensemble d'un territoire. Au moment de la création de la MBM en 2000, la mutation urbaine du bassin minier est engagée mais reste inachevée dix ans plus tard. Des moyens nationaux et régionaux, adaptés aux réalités du bassin minier, restent maintenus afin d'accompagner les initiatives des acteurs locaux. De 2007 à 2013, 96 M€ sont prévus (CPER Grand Projet 13 la régénération foncière, urbaine, environnementale des anciens bassins industriels) pour solder définitivement le programme GIRZOM mis en place par l'Etat en 1972, au titre de la solidarité nationale. Au 1^{er} octobre 2010, il restait environ 17 kilomètres de voiries à remettre aux normes répartis en une quarantaine de cités (dont le devenir restait à préciser pour la moitié d'entre elles).

L'APPORT DE LA MISSION BASSIN MINIER

L'ensemble de ces enjeux, nécessitant une vision globale et croisée, a constitué la feuille de route de la MBM qui a toujours conjugué l'appui aux partenaires pour le traitement urbain lourd et « historique » du tissu minier mais aussi le développement d'approches innovantes ou exemplaires, stimulées récemment par le « Grenelle de l'environnement ».

En 2003, avec la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine et la création de **l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine**, la Mission a contribué à étendre le dispositif aux cités minières qui en étaient initialement exclues en prenant appui sur le dossier de restructuration des camus hauts de la commune de Pecquencourt. Cette reconnaissance au niveau national a amené la Mission à accompagner les communes qui avaient une cité minière inscrite dans la liste 1 de l'Etat dans le montage de leur projet, puis à étendre son intervention auprès des communes de la liste 2 Etat/Région, voire d'opérations ponctuelles (dossier Anru de la cité 6 de Calonne-Ricouart par exemple). Cet accompagnement se poursuit toujours sur certains dossiers (Pecquencourt – Annay-sous-Lens notamment).

Dans le cadre de la **candidature du bassin minier au Patrimoine mondial, dès 2003**, la MBM a introduit une dimension nouvelle : en effet, jusque très récemment, la valeur patrimoniale de l'habitat minier avait été rarement mise en avant lors des projets de rénovation, hormis

quelques opérations exemplaires. Or, des experts européens ont unanimement pointé l'habitat minier comme étant l'un des plus forts atouts de la candidature, par sa valeur exceptionnelle, son authenticité et son intégrité. Une grande partie du travail mené par la Mission depuis 2003 a permis d'engager un nouveau dialogue avec les bailleurs qui intègrent progressivement la dimension patrimoniale dans leurs plans de stratégie.

Enfin, la MBM a été le relais **depuis 2004** de l'ADEME et la Région pour la mise en œuvre du FRAMEE, par le biais d'un convention visant à promouvoir la haute qualité environnementale et plus tard les démarches d'urbanisme durable.

Depuis 2000, date de création de la MBM, ont donc été menés :

1 Rénovation des espaces publics & VRD et opérations de renouvellement urbain

> **Des missions d'assistance technique aux maîtres d'ouvrage locaux pour qualifier la rénovation des espaces publics** dans un contexte financier mieux maîtrisé. À partir d'un audit qu'elle a piloté, la MBM a identifié trois pistes de travail pour optimiser l'intervention des crédits publics (hiérarchiser les voies, réutiliser les structures de chaussées, mettre en œuvre des techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales). Elle a ensuite repéré les cités dans lesquelles les marges de manœuvre étaient importantes et a joué un rôle d'appui technique dans la rédaction de cahiers des charges, le choix des maîtres d'œuvre et le suivi de la mise en œuvre des préconisations. Cette démarche a concerné une trentaine de cités, avec la production de quelques exemples devenus des références (Cité des Bonniers à Oignies, Saint Paul à Carvin, cité Nouvelle à Pecquencourt)

> **L'appui à la programmation par les services de l'Etat, de la Région et des Départements des crédits «GIRZOM» VRD, «GIRZOM» Environnement et «GIRZOM» Requalification** sur le CPER 2000-2006 et crédits «GIRZOM» VRD pour la période 2007-2013. Sur la période 2000-2006, la Mission a assuré la fonction de rapporteur technique sur les dossiers de rénovation de cités minières présentés à la commission régionale en raison de leur coût au mètre linéaire supérieur au coût d'objectif. Sur cette même période, la Mission a assuré la gestion et la réactualisation régulière pour le compte de l'Etat de la base dite «Sandt» portant sur l'état d'avancement de la rénovation des VRD des cités minières.

> **L'identification des sites et dossiers susceptibles d'être présentés à l'ANRU dans le cadre de la convention régionale** (liste 2) pour le compte de la Région dans un souci d'adaptation des objectifs de l'ANRU aux réalités de l'urbanisme régional. Demande relayée par l'ACM qui a souhaité que les spécificités du bassin minier soient présentées de manière globale. À la suite d'une phase de consultation et de validation technique par l'ensemble des agglomérations, la Mission a produit un document de synthèse présentant l'état d'avancement des différents projets répertoriés, intitulé «recensement des démarches de renouvellement urbain dans le bassin minier – juin 2005».

> Outre l'implication forte dans la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain de Pecquencourt, la Mission s'est engagée dans un accompagnement technique de plus de 15 projets de rénovation urbaine à travers le bassin minier.

> L'organisation d'une journée régionale à Lens en 2004 sur le thème «Renouvellement urbain et territoires miniers» en partenariat avec l'IREV. Cette rencontre a été l'occasion de mettre à plat et de partager la réalité des territoires miniers, leurs difficultés et leurs dynamiques positives de transformation, de repérer les blocages et les facteurs d'inertie qui entravent leur mutation. Elle a aussi été l'occasion de clarifier les enjeux de renouvellement urbain, d'identifier les conditions de réussite pour développer ces territoires (moyens financiers, ingénierie...) et d'offrir des conditions de vie répondant aux espérances de plus d'un million d'habitants.

Espaces publics - photos MBM





Cité Lemay, Pecquencourt
- photos S. Dhote et MBM

2 Les « cités pilotes »

De manière à traduire dans les faits les orientations du plan de gestion UNESCO dans le domaine de l'habitat minier, la MBM a lancé en 2010 une série d'opérations dites « cités pilotes ». Le but étant de pousser les villes et les bailleurs à s'engager conjointement (via des conventions de groupements de commandes) dans des projets ambitieux croisant les approches patrimoniales, urbaines, paysagères, environnementales, sociales et humaines. Il s'agit d'une nouvelle étape dans le long travail de décroisement engagé par la MBM depuis sa création pour faire émerger sur le territoire une nouvelle culture du projet urbain et permettre aux cités minières de muter en garantissant leur attractivité à long terme.

Depuis septembre 2010, 7 études ont déjà été lancées ou sont en passe de l'être. Il s'agit d'aboutir à des schémas directeurs à visée opérationnelle qui proposent des orientations concrètes en termes d'aménagement, d'adaptation des logements, de sensibilisation et de participation des habitants (ateliers urbains, TIC). Le but affiché de ces études (24 au final), au-delà des opérations ponctuelles, est de mettre en place un nouveau mode de faire contre les habitudes héritées en terme de conduite de projet (dialogue Villes / Bailleurs; accompagnement et orientation des mutations sociales; qualification de la MO et sollicitation de Moe adaptées; décroisement des approches; prise en compte des qualités architecturales, urbaines et paysagères; réponses aux enjeux environnementaux; travail avec les habitants).

Dans un souci de mutualisation, un comité de suivi technique (Etat; Région; Départements; STAPs; ADEME; CDC; CAUE; PNRSE; Cd2e) a été mis en place par la MBM. Ce comité est chargé de suivre l'avancée de la démarche à l'échelle du bassin, de lancer le cas échéant des études transversales susceptibles d'être utiles à l'ensemble des cas et de construire une ingénierie financière.

3 Les éco-cités du Louvre.

De manière spécifique, la Mission a travaillé dès 2008, à la demande du Conseil Régional, à la définition des objectifs à atteindre dans les éco-cités du Louvre. Ce travail se poursuit aux côtés de La Fabrique de la Ville et de la maîtrise d'œuvre, à la demande de la Ville de Lens.

4 L'urbanisme durable et l'éco-construction



Eco-quartier de Méricourt
- crédit photo :
Atelier d'Architecture écologique

Dans le cadre de la convention avec l'ADEME et la Région, la MBM a accompagné des maîtres d'ouvrage afin de faire émerger des projets ambitieux en matière environnementale. Si les premières missions de sensibilisation semblent bien lointaines (Maille Verte à Oignies ou Montgré à Lens) tant ces questions sont entrées dans les mœurs avec le « Grenelle de l'Environnement », force est de constater qu'il est longtemps resté utile d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans la traduction programmatique de ces nouvelles exigences. Ainsi, la MBM a notamment accompagné la commune de Méricourt pour la programmation HQE de sa médiathèque et la définition du plan directeur du site d'insertion de cet équipement, un ancien carreau de fosse, le 4/5 Sud. À partir de cette étude, qui a permis à la médiathèque de bénéficier du soutien financier de l'ADEME/Région pour la construction du bâtiment, la MBM a poursuivi son accompagnement de la commune afin de favoriser l'émergence d'un véritable éco-quartier de référence. Une démarche équivalente est en cours à Loos-en-Gohelle sur l'ancien carreau de la fosse 5.

La MBM a également accompagné d'autres maîtres d'ouvrages publics, comme la CAHC pour la Maison de l'Environnement et du Développement Durable, situé sur le parc des Iles, qui sera le premier ERP passif du territoire, ou privés comme l'association des Papillons Blancs, pour deux équipements d'accueil spécialisés ou encore l'entreprise Indelec. Tous ces projets bénéficieront d'une subvention d'aide à l'investissement grâce à cet accompagnement.

5 L'accompagnement de la CAHC dans le projet de requalification des franges du Parc des Iles.

Cette démarche a pour but d'orienter la restructuration urbaine et paysagère de l'ensemble des franges du Grand Parc des Iles. De 2004 (lancement du concours d'idée EUROPAN 8) à 2010 (rendu du Plan guide), la Mission a accompagné très activement la Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin dans la démarche.



Image CAHC-MBM

Concernant le suivi du concours d'idée European 8: de septembre 2004 à mars 2006

- > Initiation du projet et mise en relation de la CAHC avec le PUCA
- > Rédaction du cahier des charges du concours (définition des périmètres de l'étude, des objectifs)
- > Présentation auprès des élus
- > Interface technique avec le PUCA
- > Analyse des propositions et formulation des avis auprès des experts d'European France
- > Participation aux réunions d'évaluations avec les experts d'European France
- > Participation aux Forums Européens (Ljubana, Sintra, Dordrecht)
- > Participation aux comités de pilotage de présentation des projets aux élus

Concernant le suivi de l'étude de définition urbaine, architecturale et environnementale, mars 2006 - avril 2010

- > Rédaction du cahier des charges de l'étude
- > Interface technique avec le PUCA
- > Interface technique avec les équipes d'architectes
- > Interventions auprès de la Région pour l'obtention des financements ADEME-Région
- > Présentation du diagnostic à chacun des élus
- > Organisation et animation des comités techniques et de pilotage, rédaction des notes de synthèse et comptes-rendus.

8 LA CONFÉRENCE PERMANENTE DU BASSIN MINIER

LE CONTEXTE

Lancée dès la fin de l'année 1996 par le Conseil Régional Nord - Pas de Calais, la CPBM a permis d'établir un diagnostic partagé sur les atouts et handicaps du Bassin et de broser des perspectives à court et moyen termes, reprises dans un "Livre Blanc du bassin minier" publié en février 1998. En décembre 1998, la décision du Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT) vient entériner les acquis du Livre Blanc qui s'incarnent dans le volet « Après-Mines » du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006. Ce volet « Après-Mines », en complément des dotations générales du Contrat de Plan, vient conforter les moyens financiers et l'ingénierie technique au service d'un programme ambitieux et mobilisateur de restructuration urbaine, environnementale, sociale et culturelle du bassin. Dans cet esprit et dans ces buts, un outil, la "Mission d'aménagement du bassin minier" a été créée en 2000 par l'ensemble des partenaires ; et la Conférence Permanente du Bassin Minier s'y est naturellement intégrée.

LES APPORTS DE LA CONFÉRENCE PERMANENTE

2001 - Réunion spéciale « Bassin minier et Lille-Métropole : quelles coopérations pour un avenir ensemble ? », le 25 juin 2001 à Wingles.

Pour préparer cette réunion spéciale, la MBM a coordonné un groupe de travail début 2001 sur les liaisons et les opportunités de co-développement entre les territoires issus du bassin minier et Lille Métropole car l'observation des faits confirmait l'émergence d'une véritable aire urbaine métropolitaine, transfrontalière et multipolaire, de Courtrai à Arras et de Béthune à Valenciennes.

Le 25 juin 2001, plus de 300 personnes, citoyens et représentants du monde politique, économique et associatif ont assisté à la séance exceptionnelle de la Conférence Permanente du Bassin Minier, en présence de Pierre MAUROY, président de LMCU. La CPBM est « mandatée » pour lancer des ateliers de travail sur des thématiques de développement concerté.

Parallèlement, la MBM a coordonné l'animation de deux groupes de travail, spécifiques au bassin minier

- > **l'alcoologie**, animateur O. LACOSTE - ORS
- > **Culture et tourisme : la formation des guides**, animateurs P. de la BROISE et M. GELLEREAU - LILLE III.



Atelier Culture et Tourisme - photo MBM

2002 - Le séminaire de Carvin sur la « coopération Métropole lilloise / bassin minier » du 17 janvier 2002

La réunion de Carvin du 17 janvier 2002 a marqué le passage à l'acte de ce rapprochement. En présence de 300 personnes, ce séminaire a permis de restituer les avancées acquises depuis le 25 juin 2001 et de présenter les thèmes des groupes-projets, dont les thèmes avaient été sélectionnés sur la base des propositions émises par 200 participants à l'issue du séminaire de Wingles, pour leur faisabilité et leur dimension stratégique.

Les groupes-projets ont été les suivants :

- > l'éco-aménagement ou la déclinaison du développement durable sur les actions d'aménagement et de développement du territoire : animateur Bruno SINN – SPIRE
- > le devenir des zones sensibles situées entre Lille Métropole et le bassin minier : animateur Hervé JOAN-GRANGE – CODE

> la question cruciale des transports et des déplacements entre ces deux territoires : animateur Philippe CREACH – TECHNICY

2004 - Repositionnement de la CPBM

La mise en place des Conseils de Développement, dans les agglomérations, a constitué également une occasion d'interrogation pour la Conférence. Leur existence a constitué aussi une opportunité, dans le respect du principe de subsidiarité.

Le comité de pilotage du **17 février 2004** a repositionné la CPBM dans son rôle d'appui méthodologique et technique aux Conseils de Développement à l'échelle des agglomérations du bassin minier. Elle devient un instrument de **stimulation au second degré de la concertation locale**.

2004-2007 - L'appui aux Conseils de Développement dans le cadre de la coopération métropolitaine

Le **3 novembre 2004**, lors de la rencontre organisée entre les membres des Conseils de Développement et des élus du bassin minier avec le Conseil de Développement de Lille Métropole, en visite dans le pays minier, une volonté commune de travailler ensemble à cette échelle s'est affirmée. Elle s'est formalisée le **19 janvier 2005** sous la forme d'une Commission mixte regroupant l'ensemble des 9 Conseils de Développement et confirme le rôle pionnier de la Conférence Permanente du Bassin Minier dans ce domaine (Wingles 2001 ; Carvin 2002).

En **mars 2006**, la Mission a élaboré et publié le **premier tome d'un document de synthèse** reprenant les résultats de cette première phase de coopération, présenté avec succès lors des 1ères Assises de la Coopération de l'Aire métropolitaine de Lille le 6 mars 2006 à Douai. En effet, les travaux de la Commission Mixte ont pour vocation d'enrichir notamment le projet de l'aire de coopération métropolitaine de Lille, lancé par l'ex-DATAR et qui implique 23 partenaires du Nord - Pas de Calais, de Flandre et de Wallonie.

En **juin 2007**, la Mission a produit le **second tome du document de synthèse** – *Contribution citoyenne au projet de l'Aire de Coopération Métropolitaine de Lille 2006-2007 Acte II après le diagnostic, les priorités d'actions et les interpellations* – Cette synthèse rassemble les propositions et les priorités dégagées par les 5 groupes de travail thématiques qui ont travaillé ensemble pendant plus d'un an (l'eau et le citoyen ; l'emploi et formation ; l'habitat ; le Louvre-Lens ; les Transports et Déplacements).



> Cette synthèse – validée par l'ensemble des partenaires - a fait l'objet d'une restitution devant 100 participants le 4 juillet à Lens. Ce premier « temps fort » a été suivi par un rendez-vous important : la création officielle de l'association « Aire métropolitaine de Lille » le 3 décembre 2007 dont l'assemblée générale constitutive a été suivie par une rencontre avec la société civile.



Visite de terrain et réunion de travail des Conseils de Développement de Lille et du bassin minier - photos MBM

Séminaire de Carvin, 2002
- photo E. Le Brun, Light Motiv



TER en gare de Libercourt - photo MBM

LE CONTEXTE

Avec l'émergence de l'intercommunalité, une dynamique s'est engagée sur le développement de l'offre de transports dans le bassin minier. L'élaboration des Plans de Déplacements Urbains (PDU) par les syndicats mixtes de transport a permis de définir un nouveau cadre stratégique pour l'amélioration des réseaux de transports urbains et, plus largement, de l'organisation des déplacements à l'échelle des agglomérations. Parallèlement, de grandes orientations en matière de mobilité des personnes et des marchandises sont définies à l'échelle de la région dans le cadre du Schéma Régional des Transports. Se traduisant par des politiques ambitieuses comme sur le développement du TER ou sur l'ouverture de lignes de tramway par exemple, la mise en œuvre de ces stratégies a rapidement soulevé le problème du cloisonnement des compétences à différentes échelles d'intervention. La coordination de l'action de la Région, des Départements, des agglomérations est apparu comme un enjeu-clé pour répondre à des besoins de mobilité ayant une autre géographie : les territoires du bassin minier ou l'Aire métropolitaine lilloise. L'imbrication des différents niveaux de réflexion et d'action est au cœur de l'intervention de la Mission sur cette thématique.

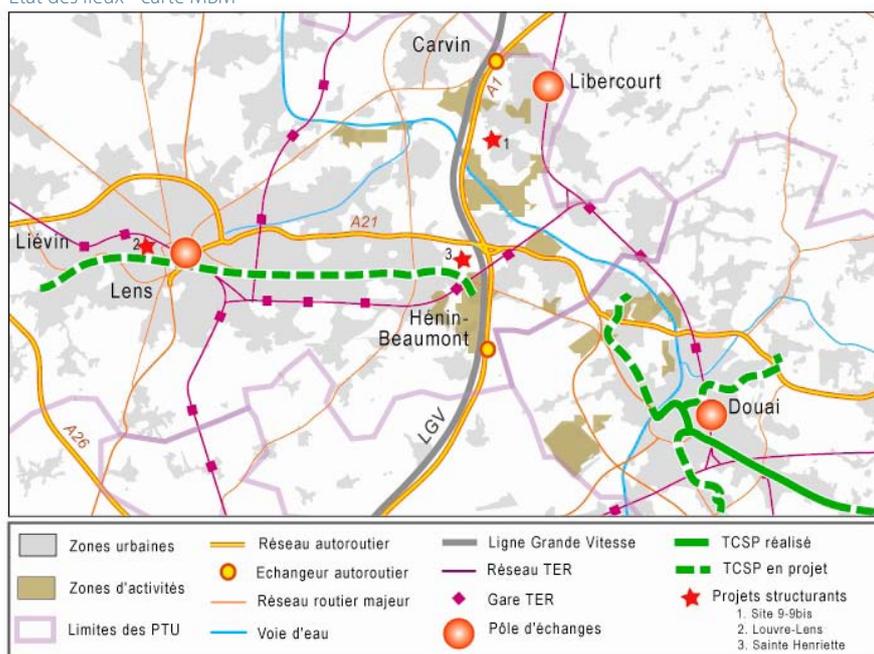
L'APPORT DE LA MISSION BASSIN MINIER

Contribution à la construction de connaissances partagées

En 2002, dans le cadre des travaux d'élaboration du Schéma Régional des Transports, la Mission a réalisé un premier rapport visant à établir un état des lieux et alimenter les réflexions sur les problématiques de transport/déplacement à l'échelle du bassin minier (élaboration des PDU, études d'implantation de nouvelles infrastructures autoroutières, etc.). Ce travail a notamment permis de mettre en évidence l'enjeu représenté par l'interconnexion des réseaux urbains du bassin minier et de leur articulation avec le TER et les réseaux interurbains pour le renforcement de l'attractivité de l'offre de transport collectif.

Ainsi, dès 2003, la Mission a engagé un travail d'échanges techniques avec l'ensemble des acteurs concernés (Conseil Régional, Conseils Généraux, Agglomérations et Syndicats Mixtes

L'interface Transport Douaisis-Lennois, Etat des lieux - carte MBM



Généraux, Agglomérations et Syndicats Mixtes Transport du bassin minier, SCoT, communes concernées, Lille Métropole Communauté Urbaine) sur le traitement des « interfaces Transports » entre les territoires. Ces rencontres ont permis d'approfondir le diagnostic et de débattre de propositions d'amélioration sur 3 secteurs-clés :

> Sur l'interface entre le Douaisis et l'agglomération d'Hénin-Carvin, les débats ont porté sur la valorisation du rôle de TER pour les liaisons de pôle à pôle et sur la faisabilité d'interconnecter les réseaux urbains, notamment les projets de TCSP, à l'occasion de l'aménagement des pôles d'échanges (Libercourt, Leforest, Flers-en-Escrebieux, Hénin-Beaumont).

> Sur le secteur de Somain, des discussions ont été menées sur le rôle de la gare comme « rotule » entre les réseaux de transports urbains du Douaisis et du Valenciennois et sur les complémentarités avec le réseau interurbain.

- > Sur les liens entre la Métropole et le bassin minier, un échange d'informations a été organisé avec Lille Métropole à l'occasion de la réflexion menée sur la mise en place d'un tram-train dans l'agglomération lilloise.

Afin de contribuer aux travaux engagés (élaboration des SCoT, coopération métropolitaine, restructuration des réseaux de transport collectif...), le Conseil Régional, l'Etat, les Conseils Généraux et les agglomérations ont souhaité poursuivre cette réflexion en confiant à la Mission, **en 2006**, une étude visant à construire une « vision partagée » de l'organisation des déplacements de personnes « inter-territoires » à l'échelle de l'Arc sud de l'Aire métropolitaine.

Achévé début 2008, cette démarche a permis de construire avec les partenaires un cadre de travail s'appuyant sur :

- > Un socle de connaissance commun sur l'organisation des déplacements au sein de l'Arc Sud ;
- > Des éléments de prospective en matière de planification, notamment sur les interactions entre organisation du système de transport et aménagement du territoire ;
- > Une « boîte à outils » présentant les solutions techniques sur lesquelles un travail partenarial plus opérationnel peut s'engager.

En 2009, la Mission réalise un document de synthèse visant à présenter les éléments d'état des lieux et les principaux enjeux identifiés au cours de la réflexion sur l'organisation du système de transport de l'Arc Sud.

Afin d'approfondir une des pistes de travail identifiées dans le cadre de cette réflexion, la Mission organise **en 2010** un temps d'échanges spécifiques sur l'articulation des systèmes de transport collectif Douaisien et Lensois. Le triangle Douai-Lens-Libercourt a été identifié comme un secteur stratégique pour les problématiques de renforcement des liens est-ouest entre le Lensois et le Douaisis mais aussi pour les liens nord-sud entre le bassin minier et la métropole lilloise. La réflexion qui sera engagée en 2011 par les acteurs de l'Aire métropolitaine de Lille sur le projet de lien rapide Métropole-bassin minier s'inscrit dans la continuité de cette démarche.

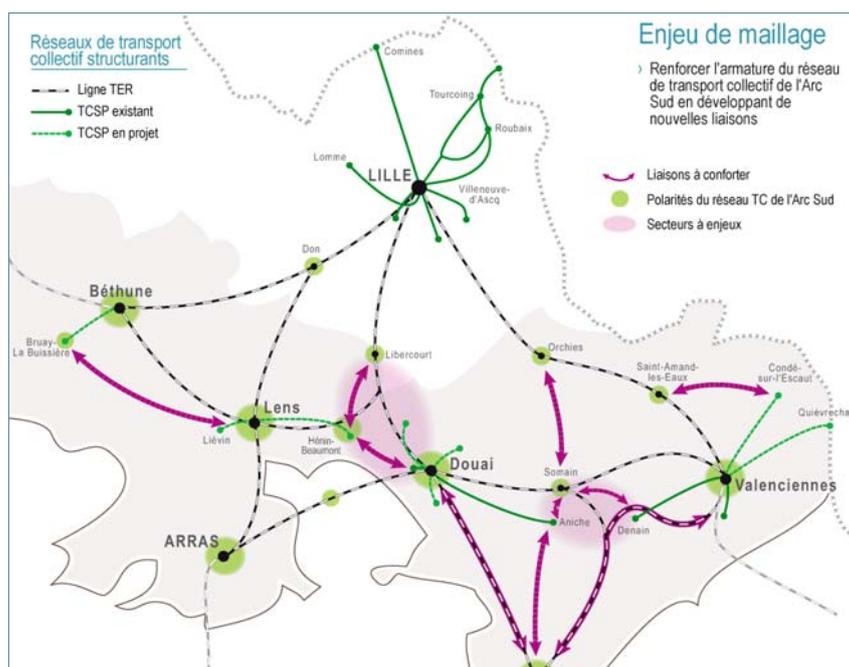


Illustration des enjeux d'organisation du système de transport de l'Arc sud de l'Aire métropolitaine - carte MBM

À partir de 2006, la réflexion s'élargit à l'échelle métropolitaine lilloise

En 2006, les partenaires de la démarche de coopération métropolitaine confient à la Mission l'animation du groupe de travail « Transports/Déplacements ». Au cours de sa première phase de travail (2006-2007), ce groupe s'attache à établir un état des lieux, identifier les termes d'une stratégie et poser les bases d'un programme de travail en commun permettant de répondre aux enjeux métropolitains. Afin de mettre en œuvre la stratégie globale définie collectivement, 6 thèmes de travail prioritaires sont identifiés :

- > Valoriser l'atout TGV de l'Aire métropolitaine à l'horizon 2020
- > Analyser l'optimisation des liaisons ferroviaires à grande vitesse avec Roissy et Zaventem



Séminaire organisé dans le cadre de l'état des lieux Transport de marchandises / Logistique à l'échelle de l'AML
- photo MBM

- > Etablir un état des lieux exhaustif et qualifié des flux et de l'offre logistique dans l'Aire métropolitaine et des connexions sur les axes lourds
- > Rendre les transports collectifs plus attractifs au sein de l'Aire métropolitaine - Expérimenter un Ticket Jour métropolitain et mettre en place une centrale de mobilité
- > Définir le schéma du réseau métropolitain de pôles d'échanges
- > Expérimenter, avec les pôles de compétitivité, des outils innovants dans le domaine des transports de voyageurs et de marchandises

Pour la mise en œuvre des actions de coopération, la construction d'un référentiel commun a été identifiée comme un préalable. La période 2008-2009 a été consacré à établir le partenariat nécessaire au lancement de travaux complémentaires sur 3 thèmes-clés :

- > Sur la thématique « TGV », une étude prospective sur les impacts des projets d'amélioration de la desserte ferroviaire à grande vitesse sur l'aménagement du territoire de l'Aire métropolitaine lilloise est **lancée en 2008** par l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille en partenariat avec Lille Métropole, la CCI Lille Métropole, la DREAL, la Région, la SNCF et RFF.
- > Sur la thématique « Logistique », la Mission a engagé **en 2010** une étude visant à construire « un état des lieux de l'activité logistique et du transport de marchandises à l'échelle de l'Aire métropolitaine de Lille », en partenariat avec la DREAL Nord – Pas de Calais, le CETE, Lille Métropole, DELTA3, Port de Lille et le pôle d'excellence Euralogistic. Après une première phase de travail consacré au recueil et à l'analyse des données existantes, cette démarche s'est appuyée sur une phase d'échanges avec l'organisation d'un cycle de séminaires visant à favoriser le partage de la connaissance et à identifier les enjeux pour la coopération métropolitaine. Cette étude s'achèvera en 2011 avec la production d'une synthèse de l'état des lieux.
- > Sur la thématique « transports collectifs », la Mission a mis en place **en 2010** un groupe de travail avec l'ensemble des autorités organisatrices de transport pour réaliser une cartographie de l'offre structurante de transports collectifs à l'échelle de l'Aire métropolitaine de Lille. Mettant en évidence les possibilités de connexions entre différents réseaux de transports (TER/SNCB, réseaux urbains et interurbains), cette carte vise à montrer la disponibilité d'une offre de transport collectif pouvant répondre à la demande de déplacements entre les territoires de l'AML et proposer des solutions alternatives à l'usage de la voiture. Ce travail cartographique pourra alimenter les réflexions à mener sur la mise en place d'une centrale de mobilité, en partenariat avec le Syndicat Mixte Intermodal Régional des Transports.

En 2007, la Mission s'est engagée, aux côtés de l'ADULM et de l'Insee, dans la réalisation de l'Atlas de l'Aire métropolitaine de Lille. Contribuant à la construction de connaissances à cette nouvelle échelle et à la promotion du territoire, ce document sera diffusé mi-2011.



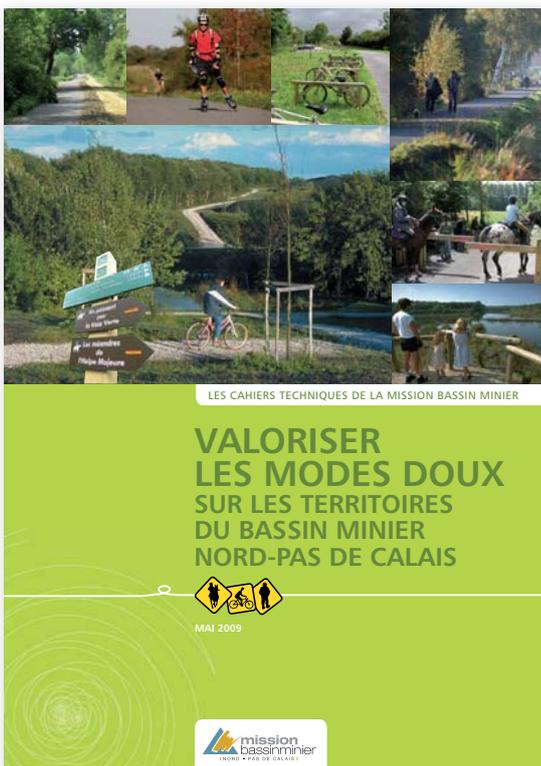
TGV en gare de Lille Flandres - photo MBM

La promotion des « modes doux »

En 2003, la Mission intègre dans le Schéma de Trame Verte une proposition de réseau d'itinéraires « modes doux ». Comportant 25 boucles, ce réseau vise à offrir un support au renforcement du maillage fonctionnel de la Trame Verte.

Entre 2002 et 2005, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma régional des Véloroutes Voies Vertes, la Mission porte l'étude de définition de tracé d'une section de l'itinéraire Calais-Maubeuge, en Dourges et Artres dans le Valenciennois. Suite à l'étude réalisée par la Région sur le tronçon Dourges – Béthune, la Mission met en place en 2008 un groupe de travail visant à affiner le projet de tracé. La recherche de complémentarités avec les projets du Département (Schéma cyclable) et des intercommunalités (Trame Verte) a permis d'aboutir en 2009 à une nouvelle proposition. En 2011, la Mission poursuit son appui à la mise en œuvre de la Véloroute Voie Verte du bassin minier en apportant son assistance technique à l'articulation de ce projet d'itinéraire avec les démarches Trame Verte des territoires (boucle 18, boucles du Douaisis) et départementales (Schéma cyclable, politique ENS).

Afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés aux enjeux du développement de la pratiques des modes doux, la Mission a publié en 2009 un cahier technique intitulé « Valoriser les modes doux sur les territoires du bassin minier Nord – Pas de Calais, Eléments de méthode ».



À travers la définition de principes de réalisation, l'analyse de références techniques et la présentation d'expériences, ce document propose un cadre de travail pour accompagner la valorisation des « modes doux » sur les territoires.

Afin d'approfondir ce travail, la Mission a proposé en 2010 à ses partenaires des temps d'échanges techniques et des visites de terrain sur les leviers permettant d'encourager la pratique du vélo à l'échelle des agglomérations. La communication sur l'offre existante constituant un des axes de travail identifiés, la Mission a engagé, en partenariat avec les associations d'utilisateurs notamment, la réalisation d'une cartographie des itinéraires cyclables sur le bassin minier. Ce document sera diffusé courant 2011. Complétant l'information disponible sur la Métropole lilloise, cette carte pourra contribuer à l'élaboration d'un outil d'information à l'échelle de l'Aire métropolitaine de Lille.



Echange sur l'intégration du vélo dans l'espace public lors de la visite organisée à Courtrai - photo MBM

➤ Pendant ces 10 ans, la Mission a participé à la construction et au partage de connaissances à des échelles associant différents niveaux d'acteurs et de compétences. S'appuyant sur l'animation de temps d'échanges et la production d'outils techniques, son action permet de contribuer à une plus grande articulation des politiques mises en œuvre par les partenaires. Ce travail d'identification des synergies, des complémentarités et des enjeux de développement participe à la convergence des dynamiques d'aménagement du territoire, de renforcement de l'offre de transport et de mise en œuvre de la coopération métropolitaine.

L'ORIGINE DE LA DÉMARCHE D'OBSERVATION

Elle est née d'une double approche :

① Une approche que l'on pourrait qualifier « par le haut », qui trouve son origine dans la volonté de comprendre comment évoluait ce territoire d'un point de vue économique, social et démographique. Longtemps les travaux d'observation se sont heurtés à la géographie particulière du bassin minier, héritage de l'exploitation charbonnière, qui ne correspondait à aucune entité politico-administrative (re)connue. Dès lors qu'ils n'étaient pas portés par un organisme de rang supérieur, tel que l'ORHA disparue depuis, ces travaux ne permettaient pas d'appréhender la totalité du territoire. Cette absence de vision transversale, préjudiciable pour le territoire dans la prise en compte de ses difficultés, était également le reflet d'un état d'esprit général qui considérait que le bassin minier n'existait plus depuis la fermeture du dernier puits de mine en 1990. Or, la réalité de ce territoire est bien plus complexe et ne peut faire abstraction de son histoire industrielle et sociale. Si aujourd'hui le bassin minier est constitué de territoires aux dynamiques de développement parfois très différentes, ceux-ci présentent encore des caractéristiques communes qui font du bassin minier un territoire spécifique au sein de la région Nord - Pas de Calais.

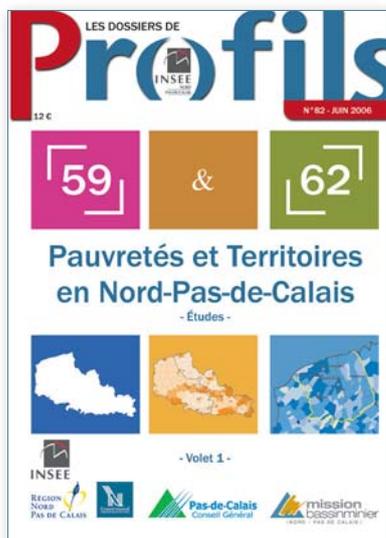
② Une approche alimentée par le travail de terrain de la Mission qui s'est positionnée dès sa création en appui direct aux collectivités locales dans le montage de leurs projets. Ce positionnement a permis d'identifier à partir d'exemples concrets des thématiques à investiguer. Il a surtout formaté le travail d'observation de la Mission dans une logique pré-opérationnelle, au service des territoires et facilitant de ce fait sa reconnaissance par les partenaires de la structure.

LES PRINCIPALES ÉTAPES

Le véritable acte fondateur de l'observatoire se situe en 2005 quand l'Insee Nord - Pas de Calais associe la Mission à son étude de territorialisation des phénomènes de pauvreté en Nord - Pas de Calais. À cette date, l'Insee, qui est en recherche de partenaires territoriaux pour l'accompagner dans ses analyses, se tourne vers la Mission pour « représenter » le bassin minier. Le territoire y apparaît alors comme l'un des territoires au sein de la région où la population est confrontée aux plus graves questions de pauvreté. Sur la base de ce constat, l'enjeu de l'observation sociodémographique s'impose comme une évidence à la Mission Bassin Minier. Certes, ce territoire se développe mais une partie de sa population se précarise, tirant ses ressources pour vivre des seules prestations sociales. Cette première démarche illustre l'approche « par le haut ».

En parallèle, **dès 2002**, la Mission Bassin Minier, dont l'une des missions historiques consistait à participer à la programmation des crédits Girzom et à accompagner les communes et Maisons & Cités Soginorpa dans leur programme de rénovation de cités minières, s'est interrogée sur les enjeux de peuplement de ces cités en liaison notamment avec le vieillissement des ayants droit et à leur remplacement par une population de locataires « classiques » (ce que l'on appelle la « banalisation » du parc minier). Différentes études sociales menées de manière ponctuelle préalablement aux opérations de rénovation montraient que ce parc de logements d'entreprise, occupé majoritairement par des retraités des mines (ou leurs veuves) jusqu'en 2000, évoluait sur le plan social. Un mouvement de transformation de fond des cités était en cours à l'échelle de l'ensemble du bassin minier (sans exception) qui n'avait jusque là pas été appréhendé, notamment par des élus dont l'attention portait avant tout sur la rénovation physique des logements. À partir de 2006 et la prolongation de la Mission, le choix a été fait de suivre de manière très fine l'évolution du peuplement des cités minières et des risques de paupérisation inhérents en mettant en place un observatoire spécifique sur le sujet. Ce travail illustre parfaitement la seconde approche de l'observatoire qui est de partir de l'expérience de terrain pour appréhender et comprendre les évolutions sociales, et donner les clefs de compréhension et d'action aux élus.

Les dossiers de Profils n°82
- Juin 2006, Insee



LA STRUCTURATION DU PÔLE OBSERVATION - PROSPECTIVE

À l'origine de la création de la Mission, l'observation ne faisait pas partie de ses chantiers et qui plus est ne faisait pas l'objet d'une demande particulière des administrateurs de la structure, ni de ses partenaires. On peut donc dès lors estimer que la Mission s'est en quelque sorte autosaisie de ce sujet, consciente de la nécessité de prendre du recul par rapport à la dimension opérationnelle de ses actions et de se réinterroger sur l'évolution des territoires. Cette initiative a par la suite généré un réel besoin de connaissance et une demande nouvelle s'est exprimée de la part des administrateurs.

En juillet 2005, la décision d'investir le champ de l'observation est prise avec le recrutement d'un chargé d'études dédié exclusivement aux analyse socio-économiques et avec ce poste l'inscription officielle (et pour la 1ère fois) dans les activités de la Mission d'un volet observation. À cette période, un pôle cartographique se constitue également et de nombreuses collaborations se nouent entre les deux pôles.

En 2008, un second chargé d'études socio-économiques vient renforcer le pôle Observation – Prospective. De même au niveau du pôle cartographique qui compte à ce jour deux chargés d'études.

LES TRAVAUX DU PÔLE OBSERVATION - PROSPECTIVE

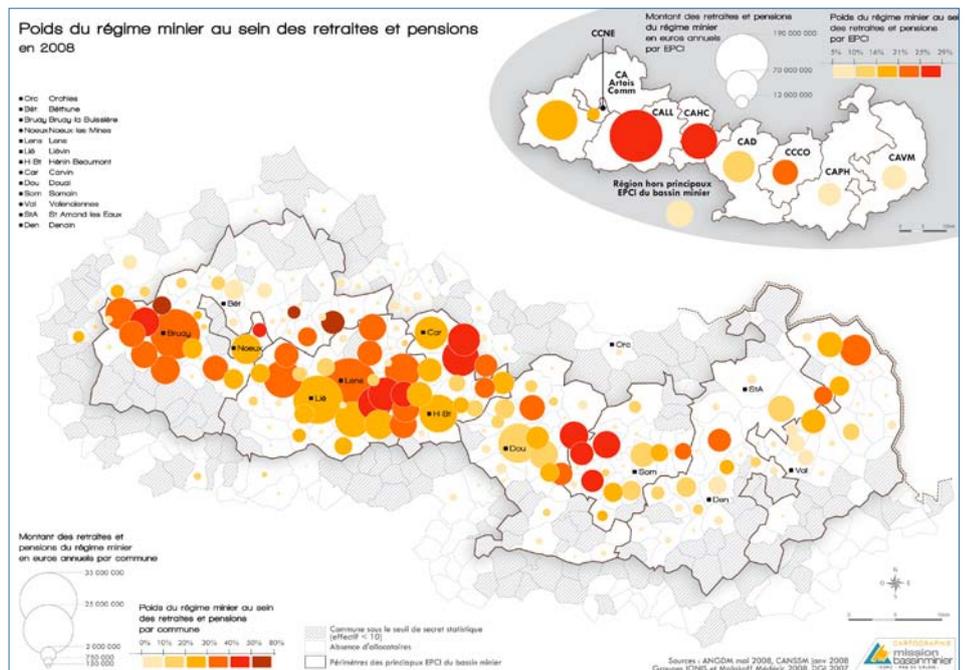
Avec la structuration du pôle Observation – Prospective, celui-ci a pu développer ses activités, en s'inscrivant toujours dans la logique initiale :

1 L'approche « par le haut »

> Dimension sociale, dans la continuité des travaux menés avec l'Insee, la Mission Bassin Minier s'est fixée pour objectif de caractériser les situations de pauvreté observées dans le bassin minier et d'en mesurer l'acuité; minima sociaux avec les Caisses d'Allocations Familiales et la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT, ex-CRAM).

> Dimension socio-économique, avec la mesure de l'impact sociodémographique et économique de la présence des ayants droit des mines dans le bassin minier en collaboration avec l'Agence Nationale de Garantie des Droits des Mineurs.

> En matière d'aménagement du territoire avec la construction, en partenariat avec l'ADULM et la CRCI, d'un observatoire du commerce de +300 m² de surface de vente à l'échelle, dans un premier temps, de l'Aire Urbaine Centrale qui permet de suivre les évolutions par territoire et par secteur d'activités de la grande distribution; l'objectif pour les prochaines années étant d'élargir cet observatoire à l'échelle de l'AML.



Carte MBM



> L'analyse des données du recensement à l'échelle de l'AML en partenariat avec l'Insee et l'ADULM, et en particulier les migrations résidentielles et alternantes (domicile-travail et domicile-études).

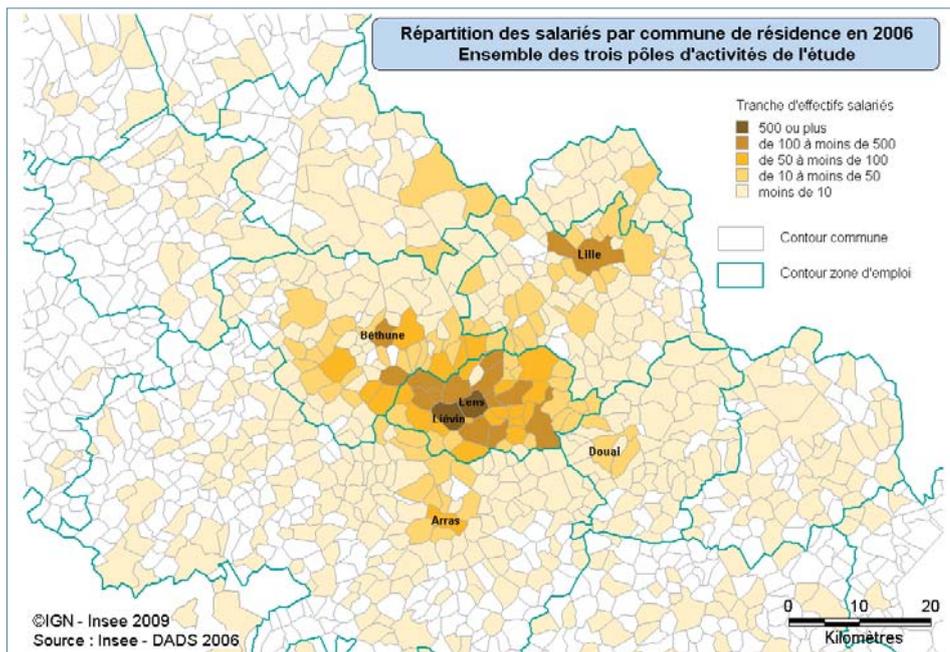
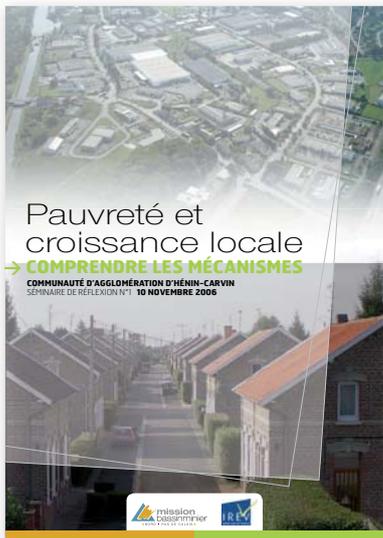
> Outre la diffusion des rapports d'études, le pôle Observation – Prospective dispose de son propre outil de communication, « Regards sur... », qui lui permet d'informer et de sensibiliser les élus et techniciens du territoire à certaines problématiques (vieillesse des ayants droit – demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en 2008 et 2009 – etc.).

2 L'approche « par le terrain »

> La poursuite des réflexions sur la question de la mixité sociale et de l'accès au logement dans deux directions, d'une part une analyse de l'évolution du peuplement des cités minières appartenant à la SIA et, d'autre part, une analyse de l'impact du Plan Stratégique de Patrimoine de Maisons & Cités Soginorpa sur l'offre en logements (très) sociaux sur le territoire en partenariat avec les différents EPCI.

> Le développement territorial, suite à l'organisation par la Mission en 2006 d'un séminaire sur le sujet (avec la participation L. Davezies) mettant en exergue les paradoxes du bassin minier (création d'emplois vs chômage et pauvreté élevé). Ce séminaire a été le point de départ d'études d'inscription territoriales menées en partenariat avec l'Insee et certaines agglomérations visant

- à caractériser les dynamiques de développement d'une zone d'activités ou d'une filière économique. Y sont abordées les questions relatives à l'emploi (notamment féminin et des jeunes), à la nature des postes, des contrats (CDI – CDD), à la durée du travail (temps partiel – temps complet), à l'ancienneté des salariés... mais également à l'évolution des activités (tertiarisation de l'économie...),
- à mesurer le rayonnement des établissements d'une zone en termes d'emplois au lieu de résidence. En particulier, les emplois bénéficient-ils à des habitants du territoire d'implantation ou la zone d'influence est-elle plus étendue ? L'objectif étant d'aborder, à partir d'exemples précis, la question de la déconnexion entre le lieu de résidence et le lieu d'emploi.



Carte MBM

LE CONTEXTE



Cité 9 de Lens - photos MBM

Euralens désigne tout à la fois le territoire qui accueille le Louvre-Lens en 2012, le projet collectif que se donnent les acteurs de ce territoire pour optimiser les impacts de l'arrivée du plus grand musée du monde et l'instrument politique et technique de sa gouvernance.

La réalisation du Louvre-Lens constitue l'un des projets les plus structurants pour le bassin minier. La Mission s'est impliquée dès le départ dans la constitution du dossier de candidature de Lens à l'accueil du Louvre et a porté la première étude d'insertion urbaine réalisée par Nicolas Michelin ainsi que la première mission confiée à Jean-Louis Subileau sur ce projet. La Mission se veut également garante de l'articulation entre Euralens et les autres projets structurants pour le bassin minier, telles que la démarche d'inscription au Patrimoine mondial ou la Trame verte et bleue.

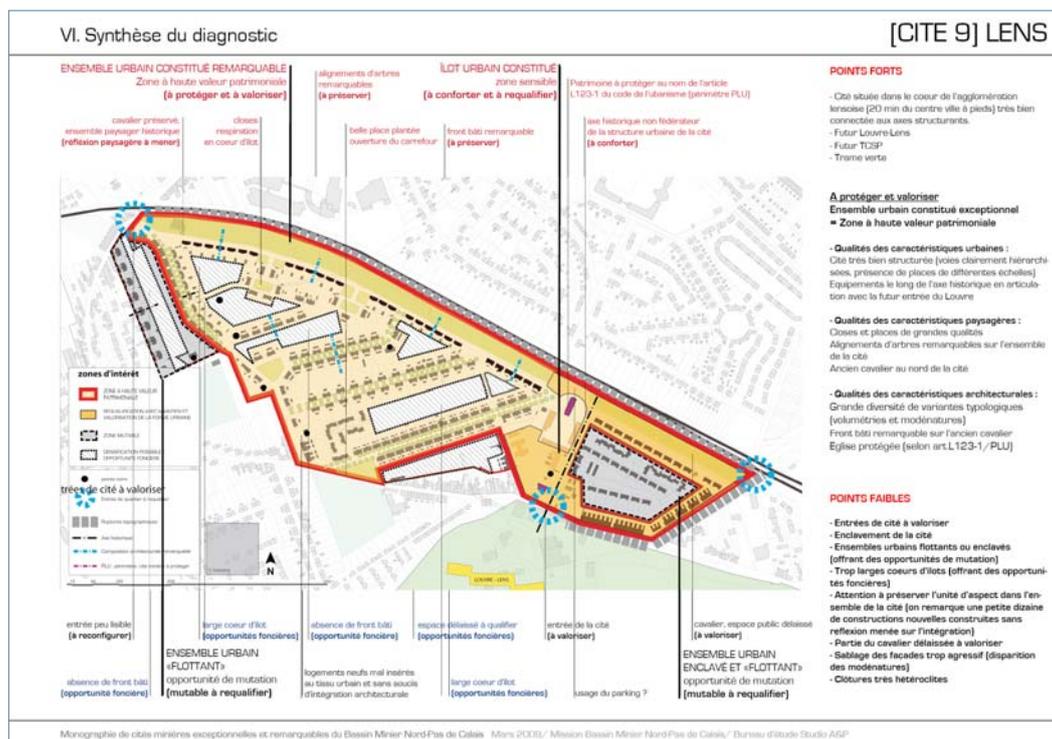
C'est pourquoi la Mission Bassin Minier a poursuivi et intensifié en 2010 son investissement technique et humain dans Euralens, la dynamique territoriale exemplaire engagée pour tirer parti de l'arrivée du musée.

La Mission Bassin Minier figure ainsi parmi les membres fondateurs de l'association Euralens en janvier 2009.

EN 2010, SUR LE VOLET URBAIN D'EURALENS,

la Mission a d'abord continué son travail d'accompagnement, afin d'assurer la mise en œuvre d'une programmation urbaine cohérente et ambitieuse.

La Mission est membre permanent du comité technique du groupement de commandes, constitué entre les villes de Lens, Liévin, Loos-en-Gohelle et la Communauté de Lens-Liévin, pour porter l'étude de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère attribuée en juin 2010 au duo composé du paysagiste Michel Desvigne et de l'architecte-urbaniste Christian de Portzamparc.



Monographie de la Cité 9 de Lens, Studio A&P

Par ailleurs, à la demande de la ville de Lens et de la Région, la Mission apporte son assistance technique aux bailleurs et à la ville dans la définition et la mise en œuvre des éco-cités du Louvre-Lens, aux côtés de la maîtrise d'œuvre (Desvignes, Portzamparc) et de l'assistant à maîtrise d'ouvrage (Une Fabrique de la Ville).

Dans un premier temps, le travail de diagnostic croisé et les premières orientations réalisés par la Mission sur les cités autour du Louvre (cf. monographies) ont été intégrés dans le schéma directeur Euralens. Ces premières orientations seront précisées de manière à aboutir à des projets à court et moyen termes.

SUR LE VOLET ÉCONOMIQUE D'EURALENS,

la Mission a d'abord accueilli à compter d'avril 2010 en son sein le poste de chargé de mission «Euralens/Développement économique» bénéficiant d'un financement dédié et à parts égales du Conseil Régional et de l'Etat.

La Mission a été en outre membre du comité de pilotage du groupe de travail «Euralens/Développement économique», installé en janvier 2010 et dont le pilotage a été confié par Euralens au sous-préfet de l'arrondissement de Lens. Elle a assuré également une mission de secrétariat, d'appui technique et de mise en cohérence des réflexions de ce groupe de travail et de l'ensemble de ses déclinaisons thématiques: Tourisme, Communication, Attractivité - entreprises, Evaluation, Emploi/formation/RH, Numérique culturel, Métiers d'Art, Economie du sport et du bien-être.

Dans ce cadre, la Mission a participé directement à l'élaboration de la stratégie de développement économique adoptée par Euralens lors de son assemblée générale du 1^{er} juillet 2010.

Au total, près de cent propositions d'actions concrètes, issues des groupes thématiques ont fait l'objet d'un travail de structuration en « Sept propositions pour un développement économique durable autour du Louvre-Lens »:

EURALENS

Assemblée générale d'Euralens du 1^{er} juillet 2010

Sept propositions pour un développement économique durable autour du Louvre-Lens



Groupe de travail « Euralens / Développement Economique »

- 1 Faire connaître l'ambition du territoire en s'appuyant sur son identité et l'image mondiale du Louvre
- 2 Profiter du Louvre-Lens pour mener une véritable politique d'attractivité du territoire et dynamiser les entreprises présentes
- 3 Optimiser l'impact touristique du Louvre-Lens, enjeu et levier d'attractivité
- 4 Développer les atouts du territoire dans cinq domaines d'excellence: «Euralogistic», «Eco-matériaux et performance énergétique», «Economie du sport et du bien-être», «Métiers d'art» et «Numérique culturel»
- 5 Penser et réaliser les investissements nécessaires à l'épanouissement de la population et des activités économiques et touristiques, en veillant à la cohérence d'ensemble
- 6 Placer les hommes et les femmes du territoire en situation de saisir les nouvelles opportunités d'emploi
- 7 Mettre en œuvre une gouvernance adaptée aux objectifs poursuivis

Euralens,
la ville de demain expérimentée à l'échelle
d'un pôle métropolitain de plus de 575.000 habitants



13 septembre 2010
Visite de Monsieur René RICOL – Commissaire général à l'investissement

En outre, la Mission a assumé elle-même le pilotage de l'une de ces thématiques, l'évaluation, qui vise à élaborer une proposition de dispositif global, opérationnel dès 2011, d'évaluation des impacts de l'implantation du Louvre à Lens et des politiques d'accompagnement mises en œuvre sur le territoire.

Achévé fin 2010, ce travail a permis de concevoir un système innovant qui permettrait de fournir une mesure régulière des impacts du musée sur le développement du territoire tant en matière économique qu'en ce qui concerne son capital humain et social (logique de l'observatoire) et de doter les partenaires Euralens d'un instrument de pilotage de sa stratégie lui permettant d'évaluer ses actions au regard de la stratégie initiale et de les corriger si nécessaire (logique du « monitoring »).

Elle a participé au groupe thématique « tourisme » et au sous-groupe dédié aux enjeux touristiques liés à l'inscription au Patrimoine mondial.

Enfin, la Mission a participé étroitement à la rédaction du dossier « Euralens, la ville de demain expérimentée à l'échelle d'un pôle métropolitain de plus de 575 000 habitants » remis en septembre 2010 à René Ricol, commissaire général à l'investissement, chargé de la mise en œuvre du programme national d'investissements d'avenir. Plus connu sous le vocable « Grand Emprunt », ce programme de l'Etat vise à investir 35 Mds€ dans de grandes priorités définies au plan national.

Le dossier Euralens, fruit d'un travail conjoint des équipes en charge du volet urbanisme et du volet économique, s'attache à mettre en évidence la cohérence de la stratégie Euralens avec les objectifs du Grand Emprunt puisqu'elle vise à favoriser la construction d'une métropole de plus d'un demi-million d'habitants (soit la 12^{ème} au plan national) selon quatre axes :

- > Une métropolisation par un urbanisme durable, visant clairement la densification de la ville, employant la nature comme armature urbaine et expérimentant une renaissance urbaine exemplaire, avec la rénovation thermique des cités minières (éco-cités), le développement de nouveaux modes de transports plus durables (tramway, circulations douces,...), le déploiement d'une infrastructure numérique haut débit, l'adoption de principes architecturaux innovants sur le plan environnemental.
- > Une métropolisation par le développement économique combinant l'émergence d'une économie touristique autour du Louvre-Lens et surtout le développement de cinq clusters, choisis notamment en fonction de leur potentiel propre et des avantages comparatifs du territoire Euralens
- > Une métropolisation passant par la culture, l'excellence, la solidarité et la mobilisation de tous, habitants, entreprises et acteurs publics
- > Une métropolisation maîtrisée grâce à la mise en place d'une gouvernance et d'outils de pilotage opérationnels et adaptés au contexte (association Euralens, Cercle de qualité, groupe de travail développement économique, dispositif d'évaluation innovant).

> L'année 2010 a constitué pour Euralens un temps d'élaboration et de structuration de la stratégie de développement économique. L'année 2011 marque l'accélération de la mise en œuvre des multiples actions qui la déclinent. Pour ce faire, un Plan Métropolitain de Développement Économique Euralens va être élaboré, conclu et engagé entre le Conseil Régional, les collectivités associées et leurs partenaires. La Mission continuera d'assurer, dans ce nouveau cadre, son rôle d'appui technique et de garant de l'esprit partenarial d'Euralens.



photo MBM

Le futur commence aujourd'hui

*Le bassin minier est maintenant face à des réalités incontournables :
de nouvelles exigences (financières, normatives...),
de nouvelles échelles (en tout premier lieu l'aire métropolitaine, voire les pôles métropolitains),
de nouvelles pratiques (entre partenaires publics ainsi qu'entre public et privé).*

Ces réalités ne sont pas des découvertes.

*Mais, elles s'imposent aujourd'hui avec une acuité toute particulière :
il faut assumer cette complexité pour entrer de plain-pied dans le 21^e siècle.*

*Le bassin minier y a fait de premières incursions par l'engagement de grands projets,
mais il en est rarement l'initiateur et tous les freins à un véritablement développement ne sont pas traités.
Parmi eux, l'organisation raisonnée du territoire et sa capacité à concevoir, à décider, à mettre en œuvre,
à accompagner n'est pas le moindre des défis.*

*Par son expérience, ses compétences et sa stabilité,
la Mission Bassin Minier est un outil précieux pour ce faire et bâtir un collectif
de territoires réellement porteurs de projets.*

À ce titre, deux sujets d'actualité méritent une attention particulière :

- > L'organisation d'un débat, aux bonnes échelles,
pour apprécier et tirer parti des implications de la loi de réforme des collectivités territoriales en termes
de périmètres et de pratiques intercommunales. La Mission pourrait en être l'animateur.*
- > L'affirmation d'une « culture commune » aux différents acteurs des territoires
pour faire émerger des propositions et des actions « de l'intérieur » et nourrir la réflexion les élus.
Dans un cadre renouvelé, la Conférence Permanente du Bassin Minier pourrait être utilement réactivée.*



Annexes

photo E. Liverani



GLOSSAIRE

ACM Nord - Pas de Calais	Association des Communes Minières
ACOM France	Association des Communes Minières de France
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADULM	Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole
AHNAC	Association Hospitalière Nord Artois Cliniques
AML	Aire Métropolitaine de Lille
ANAH	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
ANRU	Agence Nationale de Rénovation Urbaine.
APEX	Association pour l'Expansion Industrielle
AUAM	Agence Urbaine d'Aménagement de la Métropole
AULAB	Agence d'Urbanisme de l'Arrondissement de Béthune
BMU	Bassin Minier UNI
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CAD	Communauté d'Agglomération du Douaisis
CAHC	Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin
CALL	Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
CAPH	Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut
CARMI	Caisse Régionale Minière du Nord - Pas de Calais
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CAVM	Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole
CCCO	Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
Cd2e	Centre expert pour l'émergence des éco-technologies, au service du développement des éco-entreprises
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CdF	Charbonnages de France
CDT	Comité Départemental du Tourisme
CETE	Centre d'Études Techniques de l'Équipement
CHA	Consultations Hospitalières d'Alcoologie
CHML	Centre Historique Minier de Lewarde
CIADT	Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPBM	Conférence Permanente du Bassin Minier
CPER 2000-2006	Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006
CPER 2007-2013	Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013
CPIE	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CRCI	Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie
DATAR	Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DIAT	Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DATAR)
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
ex-DRE	Direction Régionale de l'Équipement
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ex-DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche, et de l'Environnement
ENLM	Espace Naturel Lille Métropole
ENPC	Ecole Nationale des Ponts et Chaussées
ENS	Espace Naturel Sensible
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPF Nord - Pas de Calais	Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais
EPINORPA	Etablissement Public Immobilier Nord - Pas de Calais
ERP	Etablissement Recevant du Public
FFRP	Fonds d'Industrialisation du Bassin Minier
FIBM	Fédération Française de Randonnée Pédestre
FINORPA	Société Financière du Nord - Pas de Calais
FRAMEE	Fond Régional d'Aménagement, de Maîtrise de l'Energie et de l'Environnement
GIRZOM	Groupe Interministériel de Restructuration des Zones Minières
GPV	Grand Projet de Ville

GRP	Grande Randonnée de Pays
HBNPC	Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais
HQE	Haute Qualité Environnementale
ICI	Itinéraire de la Culture Industrielle
ICOMOS	Conseil International des Monuments et des Sites. C'est l'un des trois organes consultatifs au sein du Comité du Patrimoine Mondial avec l'IUCN, l'Union mondiale pour la nature, et l'ICCROM, le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels.
INTERREG	Programme d'initiative communautaire destiné à développer les partenariats dépassant les frontières ou à favoriser la coopération interrégionale
IRC	Instance Régionale de Concertation
IREV	Institut Régional de la Ville
IUT	Institut Universitaire de Technologies
LMCU	Lille Métropole Communauté Urbaine
MBM	Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais, créée en 2000
MH	Monuments Historiques
MO/Moe	Maîtrise d'Ouvrage / Maîtrise d'Oeuvre
NETSFIELD	Formation d'un Réseau d'Experts en matière de Régénération Urbaine Durable
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OREAMN	Organisation Régionale de l'Aire Métropolitaine du Nord
ORHA	Observatoire Régional de l'Habitat et de l'Aménagement
ORS	Observatoire Régional de la Santé
ORU	Opération de Renouveau Urbain
OT	Office de Tourisme
P.O. FEDER	Programme Opérationnel FEDER
PDESI	Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires
PDU	Plan de Déplacements Urbains
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNR	Parc Naturel Régional
PNRSE	Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut
PRASE	Programme Régional d'Actions en Santé/Environnement
PTS	Programme Territorial de Santé
PUCA	Plan Urbanisme Construction et Architecture
RECHAR	Programme d'Initiative Communautaire 1994-1999
RESCUE	Régénération durable d'espaces dégradés en milieux urbains
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SEEDA	Agence Régionale de Développement Economique du Sud-Est de l'Angleterre
Groupe SIA	Société Immobilière de l'Artois
SMESCOTA	Syndicat Mixte du SCoT de l'Artois
SMT	Syndicat Mixte de Transports
SOFIREM	Société Financière pour favoriser l'industrialisation des Régions Minières
SRADT	Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire
SRDE	Schéma Régional de Développement Economique
SRE	Station de Relèvement des Eaux
SRT	Schéma Régional des Transports
SRU	Loi Solidarité et Renouveau Urbain (13 décembre 2000)
SSM	Société de Secours Minières
STAP	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
TDENS	Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles
TER	Trains Express Régionaux
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TCSP	Transport en Commun en Site Propre
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
URCAM	Union Régionale des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
U STL	Université des Sciences et Techniques de Lille
UVHC	Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis
VRD	Voiries et Réseaux Divers
ZPPAUP	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager



Bilan et perspectives des 10 ans de la Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais

Dix ans d'action et de nouveaux défis

10 ans d'après-mines... 10 ans de vie de la Mission Bassin Minier...

En 2000, l'Etat et la Région engageaient le Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006, avec un objectif affirmé de traiter les séquelles minières dans le cadre d'une ambitieuse politique de développement et d'aménagement consacrée à l'après-mines.

En mai 2000, dans le cadre de ce Contrat de Plan, l'Etat, la Région, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais et l'Association des Communes Minières créaient la Mission Bassin Minier, outil essentiel pour la mise en œuvre de cette politique concertée.

En 10 ans le bassin minier a beaucoup évolué :

- > Institutionnellement, avec la mise en œuvre de la loi «Chevènement» et le renforcement de l'intercommunalité; mais aussi par la mise en place des démarches SCoT sur l'ensemble du territoire du bassin minier.
- > Economiquement, avec l'affirmation des nouvelles filières de développement qui s'appuient sur des pôles de compétitivité ou d'excellence...
- > En matière d'aménagement urbain, beaucoup de projets, grands ou petits, se sont concrétisés, à la fois sur le plan de l'habitat, de la Trame verte et bleue, du traitement des séquelles, de la valorisation patrimoniale, des transports collectifs...

La Mission Bassin Minier a été, au cœur de tous ces mouvements, un acteur incontestable, tantôt dans une démarche d'assistance à la mise en œuvre des projets, tantôt dans une position de médiateur ou de facilitateur.

C'est le déroulé de ces actions et l'évolution de ce contexte que tente d'évoquer cet ouvrage. Ce bilan ne se contente pas d'être rétrospectif. Il s'efforce de saisir les nouveaux défis, au travers des dynamiques de changement (Aire métropolitaine de Lille, Louvre-Lens, UNESCO...), mais aussi des pesanteurs à vaincre.

Il s'agit donc d'une base de discussion destinée bien sûr aux acteurs du bassin minier, mais aussi à ceux qui ont partie liée avec ce territoire, au sein de la région et au-delà.

Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais

Carreau de Fosse du 9/9bis

Rue du Tordoir - BP 16

F 62590 OIGNIES

Tél. +33 (0)3 21 08 72 72

Fax. +33 (0)3 21 08 72 70

www.missionbassinminier.org

